2017

supplément du rapport d'activité et de développement durable

GROUPE

Caisse des Dépôts

Sommaire

Méthodologie et tables de correspondance 4
Note méthodologique 4
Périmètre du reporting extra-financier 4
Période de reporting 5
Référentiel d'indicateurs 5
Collecte du reporting 6
Consolidation du reporting 7
Annexes à la note méthodologique 8
Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting extra-financier (hormis données sociales) 8
Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting social 8
Tables de correspondance 9
GRI-G4 – Article 225 de la loi Grenelle II – GC Advanced 9
Notre gouvernance 17
Une gouvernance forte 17
Structure des instances de gouvernance 17
Composition des instances de gouvernance 18
Performance des instances de gouvernance 22
Diversité d'âge dans les instances de gouvernance 23
Parité dans les instances de gouvernance 27
Rémunération des membres des instances de gouvernance 28
Enjeux et politiques DD/RSE 33
Intégration des risques DD/RSE dans la cartographie globale des risques 36
Formation des collaborateurs aux enjeux DD/RSE 38
Rôle des instances de gouvernance dans le pilotage de la politique DD/RSE 39
Un groupe à l'écoute de ses parties prenantes 41
Satisfaction client 41
Satisfaction des parties prenantes (hors clients) 42
Impacts des activités sur l'emploi 42
Impacts des activités sur les populations locales 45
Santé et sécurité des clients et consommateurs 46
Mécénat 48

Nos métiers 51
Contribuer à l'accélération de la transition écologique et énergétique 51
Nos engagements 56
Promouvoir l'investissement responsable 56
Mener une politique de ressources humaines socialement responsable 56
Effectifs 56
Flux et mobilités 58
Accords collectifs 59
Rémunérations 59
Formation 59
Organisation du temps de travail 60
Collaborateurs en situation de handicap 60
Accidents de travail 61
Maladies professionnelles 61
Absentéisme 61
Veiller à la loyauté et à la transparence des pratiques 63
Sensibilisation et formation à la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 63
Identification des domaines d'activité spécifiquement soumis à des analyses de risque 66
Alertes éthiques/professionnelles 67
Contributions versées aux partis politiques, personnes politiques et institutions connexes 69
Politiques relatives aux activités bancaires offshore et à la conformité fiscale 69
Protection des données et de la vie privée 70
Actions en justice, griefs et amendes 73
Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des activités 74
Démarches de certifications de gestion durable 74
Préservation de la biodiversité 75
Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols 78
Lutte contre le changement climatique 79
Consommations d'énergie 82
Émissions de gaz à effet de serre 87
Prévention des nuisances et rejets 88
Consommations d'eau 92
Consommations de matière premières 95
Production, gestion et valorisation des déchets 97

Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des processus de fonctionnement interne 100
Préservation de la biodiversité 100
Consommations d'énergie 100
Emissions de gaz à effet de serre 105
Consommations d'eau 112
Consommations de papier 113
Production, gestion et valorisation des déchets 114
Moyens financiers et non-financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux 115
Responsabilités et procédures 116
Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Encourager les achats responsables 119
Politiques d'achat responsable 119
Recours aux entreprises du secteur protégé et adapté 123
Délais de paiement des fournisseurs et sous-traitants 124
Veiller au respect des droits de l'homme.....125
Politiques et mesures en faveur du respect des droits de l'homme 125
Responsabilités et procédures 127

Méthodologie et tables de correspondance

Note méthodologique

Le directeur général du groupe Caisse des Dépôts a pris la décision, en fin d'année 2012, de renforcer la qualité et l'exhaustivité du reporting extra-financier du Groupe par référence aux obligations prévues par la loi Grenelle II. La mise en œuvre d'un reporting extra-financier de qualité permet d'ancrer la démarche de responsabilité sociétale au sein du Groupe par l'implication et le partage des responsabilités entre les équipes dans la préparation de ce reporting. Elle permet également de disposer d'un réel outil de pilotage de la politique du Groupe en matière de développement durable et d'évaluation des impacts extra-financiers de ses interventions.

À l'échelle du Groupe, la démarche de reporting et de publication de données extra-financières ainsi que l'interface avec les agences de notation extra-financières est pilotée par le service de la planification et de la communication stratégiques au sein du département de la stratégie du Groupe. Elle est menée en collaboration avec les directions transversales du Groupe, les directions opérationnelles de la Caisse des Dépôts (« l'Établissement public ») ainsi que le réseau des correspondants en matière de reporting dans les filiales et participations stratégiques.

Le reporting extra-financier du Groupe consolide l'ensemble des informations relatives aux actions et impacts sociaux, sociétaux et environnementaux du fonctionnement interne et des métiers de l'Établissement public, ainsi que de ceux de ses filiales et participations stratégiques telles que définies ci-après. Le reporting extra-financier au sein des entités du Groupe varie selon le cadre réglementaire applicable à chacune d'entre elles et la maturité de leur démarche RSE.

Depuis 2016, le reporting extra-financier du Groupe sera publié sous la forme d'un rapport d'activité et de développement durable (RADD) et de son supplément. Aux informations prévues par la loi Grenelle II s'ajouteront ainsi d'autres informations financières et extra-financières, plus spécifiques au profil du Groupe et à ses activités.

Certaines filiales et participations stratégiques publient un reporting sur des informations relatives à leurs enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux :

- Les filiales et participations stratégiques de 1er niveau dont la holding de tête est soumise à la loi Grenelle II : CNP Assurances, la Compagnie des Alpes, Egis et Icade ;
- Les filiales de 2e niveau soumises à la loi Grenelle II : Bpifrance Financement SA, Transdev SA, Transdev Ile-de-France, la SNI, Efidis, Osica et Adoma ;
- Les filiales n'ayant pas de contrainte réglementaire mais ayant fait le choix de publier volontairement un reporting extra-financier : Transdev (au niveau consolidé – dans le cadre de leur engagement envers le Pacte mondial notamment) ;
- Enfin, certaines filiales explicitent leurs engagements et actions développement durable sur leurs sites Internet respectifs ou dans une partie de leur rapport annuel, telles que Bpifrance SA et la Société Forestière.

Périmètre du reporting extra-financier

Périmètre global

Le périmètre de reporting des données est défini d'après les règles suivantes :

- Les filiales et sociétés que la Caisse des Dépôts contrôle en application des articles 233-1 et 233-3 du code de commerce (tels que prévu par la loi Grenelle II) ;
  - Les participations consolidées dans le reporting comptable par intégration globale sont incluses ;

- Les participations consolidées par mise en équivalence sont incluses à condition que la Caisse des Dépôts en soit l'actionnaire de référence ou qu'elles soient détenues par la Caisse des Dépôts à part égale avec un autre actionnaire ;

- Puis filtre sur les entités suivantes (entités à exclure) :
  - Entités de type SCI[1], OPCI[2] ou SAS[3] relatives à la location de terrains ou biens immobiliers ainsi que foncières ;
  - Entités sans activité pertinente au regard de leur taille (effectif et chiffre d'affaires) ;
  - Fonds gérés par une entité du Groupe, ces derniers étant traités par l'entité correspondante.
- Les filiales du Groupe détenues à 100 % et partageant des fonctions supports avec l'Etablissement public sont intégrées uniquement dans le périmètre des données sociales.

Compte tenu de la diversité des métiers, des secteurs d'intervention et de l'organisation des différentes entités du Groupe, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Il est précisé pour chaque indicateur.

Périmètre social

Le périmètre des données sociales a été défini par le service des relations sociales au sein de la direction des ressources humaines Groupe (DRH Groupe) et est suivi directement par cette dernière ; il peut varier par rapport au périmètre général du présent exercice de reporting. Le périmètre du reporting extra-financier, pour les données sociales, est constitué par le périmètre social du groupe Caisse des dépôts, élargi entre autres à quelques filiales de la Compagnie des Alpes, d'Egis et de Transdev (cf. liste en annexe ci-après). Certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion (Compagnie des Alpes, Egis et Transdev) et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis et Transdev).

Il est demandé aux entités de remonter les informations les concernant dans un outil de reporting dédié. Il est bien entendu possible de ne pas répondre à certains items tel que cela est prévu par la loi mais cela doit être justifié et justifiable au regard de l'activité de l'entité. Dans le cas d'une indisponibilité à court terme de l'information, un plan d'action et une cible devront être établis afin de la rendre disponible pour un prochain exercice. Ainsi, un taux de couverture est calculé pour chaque indicateur. Ce dernier est calculé de la façon suivante : taux de couverture = (effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible) / (effectif total du Groupe).

Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2017 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2015 ou 2016 sont renseignées. Dans le cas particulier de la Compagnie des Alpes, la période de reporting correspond à l'exercice comptable, c'est-à-dire du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Le précédent rapport extra-financier, publié en juin 2017, portait sur l'année calendaire du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Référentiel d'indicateurs

Le renforcement du reporting extra-financier au niveau du Groupe a été initié fin 2012 avec la publication en juillet 2013 d'un premier rapport de responsabilité sociétale Groupe portant sur l'exercice 2012, en référence aux informations de la loi Grenelle II.

---

[1] Société civile immobilière.
[2] Organisme de placement collectif immobilier.
[3] Société par actions simplifiée.

Il a été décidé de mettre en place un référentiel qui s'appuie sur les principes suivants :

- Prise en compte de l'ensemble des données attendues dans le cadre de l'article 225 de la loi Grenelle II ;
- Intégration du référentiel GRI-G4 :
  - Par la mise en correspondance de l'article 225 de la loi Grenelle II avec les indicateurs de ce référentiel ;
  - Par la complétion du cadre de l'article 225 de la loi Grenelle II avec les indicateurs se rapportant aux enjeux RSE du référentiel GRI-G4 non définis dans la loi mais jugés matériels pour le groupe Caisse des Dépôts à l'issue de l'analyse de matérialité du Groupe (exercice réalisé dans un objectif de conformité avec le GRI-G4 – niveau « Essentiel ») ;
- Intégration du référentiel de reporting des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dont la complétion et la publication sont obligatoires pour tout signataire de l'initiative ;
- Intégration de l'indicateur de déploiement interne de la Charte d'investissement Responsable du Groupe ;
- Intégration des obligations de reporting auxquelles la Caisse des Dépôts est soumise dans le cadre du décret d'application du paragraphe 6 de l'article 173 de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte ;
- Pilotage et suivi des priorités stratégiques du Groupe ;
- Intégration des questions et remarques des agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs.

Exclusion et précision méthodologique

Il est à noter que certaines informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II sont exclues du rapport :

- Montant des provisions pour garanties pour risques [II-a)-4] : la Caisse des Dépôts et ses filiales et participations stratégiques ne sont pas concernées par cette information ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire [II-c)-i)-2] : ces informations ne sont pas significatives au regard des activités de la Caisse des Dépôts ainsi que de celles de ses filiales et participations stratégiques.

Concernant les indicateurs environnementaux de fonctionnement interne, le périmètre de reporting est précisé pour chaque indicateur publié dans le rapport et le supplément. Les filiales dont l'effectif est restreint et qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux sont exclues de ce périmètre.

Certaines filiales ne distinguent pas les données relatives au fonctionnement interne de celles relatives aux métiers, celles-ci étant peu significatives par rapport à leur impact global. Les données environnementales de ces filiales sont publiées uniquement dans les parties du rapport et du supplément relatives à l'impact environnemental des activités.

Collecte du reporting

Le processus de collecte de données est sous la responsabilité générale du département de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts. Il faut distinguer :

- La collecte des données sociétales, environnementales et de gouvernance auprès du réseau de correspondants « Reporting RSE » de l'Établissement public, des filiales et des participations stratégiques, sous la responsabilité du département de la stratégie, à l'exception des données de fonctionnement interne de l'Établissement public qui sont placées sous la responsabilité du Secrétariat général dans le cadre du programme « Écotidien, ensemble plus responsables » ;
- La collecte des données relatives à l'investissement responsable, sous la responsabilité du département de la stratégie auprès du réseau de correspondants « Reporting IR » de l'Établissement public et des filiales et participations stratégiques (Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances, Novethic, Société Forestière),
- La collecte des données sociales pour l'ensemble de l'Établissement public ainsi que des filiales et participations stratégiques, sous la responsabilité du secteur des données sociales et du contrôle de gestion sociale de la DRH Groupe, auprès du réseau de correspondants RH du Groupe.

Les données sociétales, environnementales et de gouvernance, de même que les données relatives à l'investissement responsable, sont collectées par le biais de l'outil de reporting R.StratE.

Le processus de gestion des données sociales s'intègre dans le processus global de production du

reporting extra-financier du Groupe. Les données sont collectées auprès des entités appartenant au périmètre social élargi du Groupe, par le biais des systèmes de paie et des systèmes d'information RH (SIRH) notamment, et sont saisies dans l'outil de consolidation Pilotis du Groupe. Au sein de chaque entité, un correspondant est en charge de la consolidation des données de son entité (plus de 30 correspondants). La consolidation et le contrôle des données collectées sont réalisés au sein du service des données sociales de la DRH Groupe.

Consolidation du reporting

La nature des informations à renseigner est diverse :

- Indicateurs qualitatifs
- Indicateurs quantitatifs

Reporting global

Du fait de la variété des métiers du Groupe, de l'ampleur du périmètre des filiales et participations stratégiques ainsi que de la diversité des méthodologies de calcul, il n'est pas possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives et qualitatives pertinentes consolidées au niveau Groupe. L'antériorité variable des pratiques de reporting extra-financier dans certaines filiales et participations stratégiques explique également la diversité des définitions et des unités de mesure pour un même indicateur.

Un travail d'harmonisation et de définition commune aux entités est mené sur le référentiel de reporting chaque année depuis 2014. Pour chaque indicateur, une présentation exhaustive par entité est présentée.

Le rapport s'efforce de présenter non seulement les données observées au cours de l'exercice clos mais également, le cas échéant, celles des exercices précédents, de façon à pouvoir analyser l'évolution de ces données dans le temps.

Bilan social

La diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Annexes à la note méthodologique

Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting extra-financier (hormis données sociales)

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Bpifrance
- CDC Biodiversité
- CDC International Capital
- Groupe CDC Habitat (ex Groupe SNI)
- Groupe CNP Assurances
- Groupe Compagnie des Alpes
- Groupe Egis
- Groupe Icade
- Groupe Transdev
- Informatique CDC
- SCET
- Société Forestière

Qualium Investissement a été exclue du périmètre de reporting extra-financier à la suite d'une cession de cette participation intervenue au cours de l'exercice 2017.

Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting social

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Entités rattachées à l'Établissement public
  - SAF Environnement*
  - SARL Publication d'architecture et d'urbanisme*
  - CDC Entreprises Valeurs moyennes*
  - CDC International Capital*
  - CDC Placement*
  - SAS Paris Dock en Seine*
  - CDC GPI*
  - CDC Arkhinéo*
  - SCDC*
  - CDC Biodiversité*
  - Novethic
  - SEGTCE
  - SITCE
  - Société Forestière SA et sa filiale : Forêts Gestion
  - SCET et son GIE SCET GE (UES) ainsi que ses filiales CEI (Conseils Expertises Immobilières) et Aatiko Conseils
  - France Brevets
  - GPC
  - AGR
  - COSOG*
- Bpifrance Investissement, Bpifrance Financement et Bpifrance Assurance Export
- CNP Assurances et ses filiales (Age d'or expansion, MFPrévoyance SA)
- La Compagnie des Alpes SA
- Egis SA et ses filiales : Egis Projects, Egis Eau, Egis Structures et Environnement, Egis International, Egis Holding Bâtiment, Egis Rail
- Icade SA et ses filiales : Icade Promotion, Sarvilep, Icade Management, SMDH
- SNI SAEM (y compris le centre d'appels de Montpellier) et ses filiales : Sainte Barbe, UES SCIC Habitat, EFIDIS, ADOMA
- Transdev (UES Transdev, Eurolines, Transdev Ile-de-France)
- UES I-CDC – CNP-TI

** Ces entités représentant 0,23% des effectifs France de l'ensemble des filiales, elles n'ont pas été prises en compte pour l'indicateur « rémunération moyenne annuelle brute ».*

Tables de correspondance

GRI-G4 – Article 225 de la loi Grenelle II – GC *Advanced*

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2017 du groupe Caisse des Dépôts et de son supplément d'une part, et les critères du référentiel de la *Global Reporting Initiative* - 4ème version (GRI-G4) et du supplément sectoriel « Finance » associé d'autre part. La Caisse des Dépôts est en conformité avec le niveau « Essentiel ». Les éléments spécifiques d'information présentés portent sur les aspects GRI-G4 pouvant être considérés comme matériels.

Elle fait également le lien entre le contenu du RADD 2017 et de son supplément d'une part, et les critères de l'article R.225-105-1 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (loi Grenelle II) d'autre part. Enfin, elle fait le lien entre le contenu du RADD 2017 et de son supplément d'une part, et les 21 critères *« Advanced »* du Pacte mondial des Nations unies d'autre part.

Dans sa démarche volontaire, la Caisse des Dépôts a décidé de faire vérifier le contenu de son RADD 2017 ainsi que de son supplément par les Commissaires aux comptes, qui ont exprimé une conclusion d'assurance modérée sur l'ensemble du contenu. Cette conclusion s'appuie notamment sur la vérification d'une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales importantes, identifiées dans le rapport des Commissaires aux comptes (pages 70 à 72 du rapport d'activité et de développement durable 2017).

Conformité avec l'article 173 – VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le bilan « Investissement responsable » 2017 du groupe Caisse des Dépôts présente par ailleurs une table de correspondance faisant le lien entre ses contenus et ceux du RADD 2017 d'une part, et les critères de l'article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV), les Principes pour l'investissement responsable (PRI), les principes de la charte des investisseurs public français en faveur de climat, ainsi que les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) d'autre part.

Catégorie : Informations générales

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Stratégie et analyse	G4-1	II.a).1.1.	**19**	Déclaration du dirigeant	Edito (p. 3)	Organisation de la gestion des risques
	G4-2			Description des principaux impacts, risques et opportunités	3. Nos métiers (pp. 26 à 41) 4. Nos engagements (pp. 42 à 63) Supplément (pp. 36 à 38 / 66-67 / 79 à 81) Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	
Profil de l'organisation	G4-3	I.a).1.1. I.a).1.2. I.a).1.4. III.c).2.	**NA**	Nom de l'organisation	Couverture	
	G4-4			Principales marques et principaux produits et services	2. Notre gouvernance (pp. 20-21) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41)	
	G4-5			Lieu où se trouve le siège de l'organisation	2e de couverture	
	G4-6			Pays dans lesquels l'organisation est implantée	1. Le Groupe en bref (pp. 12-13)	
	G4-7			Mode de propriété et forme juridique	2. Notre gouvernance (pp. 22-23)	
	G4-8			Marchés desservis	1. Le Groupe en bref (pp. 12-13 / 16-17) 2. Notre gouvernance (pp. 20-21)	
	G4-9			Taille de l'organisation	1. Le Groupe en bref (pp. 6-7 / 12-13) 5. Notre performance (pp. 64 à 68) Supplément (pp. 56-57)	
	G4-10			Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	Supplément (pp. 56-57)	
	G4-11			Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Supplément (p. 59)	
	G4-12			Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	4. Nos engagements (p.59) Supplément (pp. 119 à 123)	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement
	G4-13			Changements substantiels dans l'organisation	Supplément (pp. 4 à 9) Rapport financier 2017 - États financiers consolidés (pp. 6-7)	
	G4-14			Prise en compte du principe de précaution	4. Nos engagements (pp. 41-63)	
	G4-15			Engagements	2. Notre gouvernance (pp. 24-25) Fiche thématique « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes »	
	G4-16			Affiliations à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	2. Notre gouvernance (pp. 24-25) 4. Nos engagements (pp. 62-63) Fiche thématique « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes »	
Aspects et périmètres pertinents identifiés	G4-17	NA	NA	Entités incluses dans le périmètre de reporting	Supplément (pp. 4 à 9) Rapport financier 2017 - Notes annexes aux états financiers consolidés (pp. 20-21)	
	G4-18			Définition du contenu du reporting	Supplément (pp. 4 à 9)	
	G4-19			Aspects matériels	Edito (p. 3) 2. Notre gouvernance (pp. 20-21) Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	
	G4-20			Périmètre des aspects matériels au sein de l'organisation		
	G4-21			Périmètre des aspects matériels en dehors de l'organisation		
	G4-22			Justification des corrections	4. Nos engagements (p. 57) Supplément (pp. 27-28 / 52 / 84 / 93 / 100-101 / 105 / 107 / 112 à 114)	
	G4-23			Changements substantiels de périmètre	Supplément (pp. 4 à 9) Rapport financier 2017 - Notes annexes aux états financiers consolidés (pp. 20-21)	

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Implication des parties prenantes	G4-24	III.b).1.	21	Liste des groupes de parties prenantes	1. Le Groupe en bref (pp. 16-17) 2. Notre gouvernance (pp. 24-25) 4. Nos engagements (pp. 62-63) Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts Fiche thématique « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes »	Dialogue avec les parties prenantes
	G4-25			Liste des critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes		
	G4-26			Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes		
	G4-27			Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes		
Profil du rapport	G4-28	NA	NA	Période de reporting	Supplément (pp. 4 à 9)	
	G4-29			Date du dernier rapport publié		
	G4-30			Cycle de reporting		
	G4-31			Personne à contacter en cas de question	dd@caissedesdepots.fr	
	G4-32			a. Indiquer l'option de « conformité » choisie par l'organisation. b. Indiquer l'Index du contenu GRI pour l'option choisie (voir tableaux ci-dessous). c. Indiquer la référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe.	(voir préambule ci-dessus)	
	G4-33			Vérification externe	Annexe – Rapport des commissaires aux comptes) (pp. 70 à 72)	
Gouvernance	G4-34	I.a).3. II.a).2. III.b).1.	1 - 20	Structure de la gouvernance de l'organisation	1. Le Groupe en bref (pp. 10-11 / 14-15) 2. Notre gouvernance (pp. 24-26) Supplément (pp. 17 / 39-40 / 116 à 118 / 127)	
	G4-36			Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance.		
	G4-38			Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	1. Le Groupe en bref (pp. 14-15) 2. Notre gouvernance (pp. 22-23) Supplément (pp. 17 à 21) Il n'est pas possible, dans le cadre réglementaire français, de déterminer de répartition par minorité.	Composition des instances de gouvernance
	G4-39			Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction (et le cas échéant, indiquer ses fonctions dans la direction de l'organisation et les raisons de cette disposition).	Supplément (pp. 18 à 21)	
	G4-51			Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Supplément (pp. 28 à 33)	Rémunération des dirigeants
Ethique et intégrité	G4-56	III.d).1.	NA	Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Edito (p. 3) 2. Notre gouvernance (pp. 22-23) 4. Nos engagements (pp. 44-45 / 54-55) Fiche thématique « Loyauté et transparence des pratiques »	
Responsabilité liée aux produits	FS10	NA	NA	Engagement actionnarial - Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales	4. Nos engagements (pp. 44 à 49) Bilan « Investissement responsable » 2017	Dialogue et engagement actionnariaux
	FS11			Engagement actionnarial - Analyse environnementale et sociale des actifs		Intégration ESG (investissements)

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Catégorie : Economie

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Performance économique	G4-EC1	NA	15-18	Valeur économique créée et distribuée	1. Le Groupe en bref (pp. 6 à 9) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) 4. Nos engagements (pp. 42 à 63) 5. Notre performance (pp. 64-68) Supplément (p. 28 à 33 / 48 à 50 / 59 / 123-124) Rapport financier 2017 – Notes annexes aux états financiers – Principes comptables et méthode d'évaluation – Note X – Engagements sociaux (pp. 147-148)	Solidité du modèle économique et financier
	G4-EC2	II.a).4.	15-18	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	4. Nos engagements (pp. 48-49) Supplément (pp. 51 à 55 / 79 à 81) Bilan « Investissement responsable » 2017 (pp. 16 à 19)	Changement climatique Empreinte carbone des portefeuilles financiers Energies renouvelables Financement de la TEE
Impacts économiques indirects	G4-EC7	III.a). III.b).2.	15-18	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	1. Le Groupe en bref (pp. 6 à 9) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) Supplément (pp. 42 à 46 / 51 à 55)	Développement régional et local
	G4-EC8			Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	1. Le Groupe en bref (pp. 6 à 9) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) Supplément (pp. 42 à 46 / 51 à 55)	Création d'emplois Développement régional et local Intégration ESG (générale)

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Catégorie : Environnement

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Energie	G4-EN1	II.c).ii).2.1.	9-11	Consommation de matières en poids ou en volume	Supplément (pp. 95 à 99 / 113 à 115)	
	G4-EN2			Pourcentage de matériaux provenant de matières recyclées		
	G4-EN3	II.c).ii).3.1.		Consommation énergétique au sein de l'organisation	4. Nos engagements (p. 58) Supplément (pp. 100 à 104)	
	G4-EN4			Consommation énergétique en dehors de l'organisation	4. Nos engagements (pp. 56-57) Supplément (pp. 79 à 87)	Consommation d'énergie (métiers) Efficacité énergétique des bâtiments
	G4-EN5	NA		Intensité énergétique		
	G4-EN6	II.c).ii).3.2.		Réduction de la consommation énergétique		
	G4-EN7			Réductions des besoins énergétiques des produits et services		
	(hors GRI)	II.c).ii).2.2.		Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	4. Nos engagements (pp. 56 à 58) Supplément (pp. 51 à 55 / 79 à 87 / 100 à 104)	Energies renouvelables
Eau	G4-EN8	II.c).ii).1.	9-11	Volume total d'eau prélevé par source	Supplément (pp. 92 à 95 / 112-113)	
Biodiversité	G4-EN12	II.c).ii).4. II.e).1.	9-11	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	Supplément (pp. 51 à 55 / 75 à 78 / 100)	Biodiversité
Emissions	G4-EN15 à G4-EN17	II.d).1.	9-11	- Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1) - Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	4. Nos engagements (pp. 56 à 58) Supplément (pp. 87-88 / 105 à 111) Bilan « Investissement responsable » 2017	Changement climatique Emissions de gaz à effet de serre (fonctionnement interne)

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
				- Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)		Emissions de gaz à effet de serre (métiers)
	EN20	II.b).1.1.	9-11	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Supplément (pp. 87 à 92 / 105 à 111)	
	EN21			NOx, SOx et autres émissions atmosphériques substantielles		
Effluents et déchets	G4-EN23	II.c).i).1.	9-11	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Supplément (pp. 97 à 99 / 114-115)	
	G4-EN24	II.b).1.2. II.b).1.3. II.b).2. II.b).3.	9-11	Nombre et volume total des déversements substantiels	Supplément (pp. 88 à 92)	
Généralités	G4-EN31	II.a).3.	9-11	Dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement	Supplément (pp. 115-116)	
	(hors GRI)	II.a).1.2.		Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4. Nos engagements (pp. 56 à 58) Supplément (pp. 74 / 82 à 87 / 92 à 99 / 100 à 104 / 112 à 115)	
	(hors GRI)	II.c).ii).2.2.		Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources		
	(hors GRI)	II.d).2.		Adaptation aux conséquences du changement climatique	4. Nos engagements (pp. 48-49) Supplément (pp. 51 à 55 / 79 à 81) Bilan « Investissement responsable » 2017 (pp. 16 à 19)	

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Catégorie : Social – Pratiques en matière d'emploi et de travail décent

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Emploi	G4-LA1	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I a).2.1. I a).2.2.	6-8	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel	Supplément (pp. 56 à 58)	
	G4-LA2	NA		Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (p. 59) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	Equilibre vie privée/vie professionnelle
	G4-LA3	I.f).1.		Retour au travail et maintien en poste après le congé parental		
	(hors GRI)	I.f).2.1.		Mesures prises en faveur de l'emploi	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (pp. 42 à 44) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	
Relations employeur/employés	G4-LA4	I.c).1.	6-8	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (p. 59)	Dialogue social
	(hors GRI)	I.c).2.		Bilan des accords collectifs		
Santé et sécurité au travail	G4-LA5	I.d).1.	6-8	Représentation des salariés dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (pp. 59 / 61-62) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	
	G4-LA6	I.b).2. I.d).3. I.d).4.		Accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme		
	G4-LA8	I.d).2.		Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats		
Organisation du travail	(hors GRI)	I.b).1.	6-8	Organisation du temps de travail	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (pp. 60) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Formation et éducation	G4-LA9	I.e).2.	6-8	Nombre moyen d'heures de formation	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (pp. 59) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	
	G4-LA10	I.e).1.		Programmes de développement des compétences et de formation		
Diversité et égalité des chances	G4-LA12	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I.f).1. I.f).2.2. I.f).3.	6-8	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés	1. Le Groupe en bref (pp. 14-15) 2. Notre gouvernance (pp. 22-23) Supplément (pp. 17 à 21 / 56-57) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale » Il n'est pas possible dans le cadre réglementaire français de déterminer de répartitions par minorité.	Composition des instances de gouvernance
						Diversité et égalité des chances

NA : Non applicable.

Catégorie : Social – Droits de l'homme

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Investissement	G4-HR1	III.e).	3-5	Intégration de clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords et contrats d'investissement	4. Nos engagements (p. 59) Supplément (pp. 125 à 127) Bilan « Investissement responsable » 2017	Respect des droits de l'homme
Non-discrimination	G4-HR3	I.f).3. I.g).2.	3-5	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	4. Nos engagements (pp. 50 à 53) Supplément (pp. 67 à 69) Fiche thématique « Politique de ressources humaines et sociale »	Diversité et égalité des chances
Liberté syndicale et droit de négociation collective	G4-HR4	I.g).1.	3-5	Respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	4. Nos engagements (p. 59) Supplément (pp. 119 à 123 / 125 à 127)	Respect des droits de l'homme
Travail des enfants	G4-HR5	I.g).4. III.c).	3-5	Abolition du travail des enfants		
Travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	I.g).3. III.c).	3-5	Abolition du travail forcé ou obligatoire		
Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs	G4-HR10	III.c). III.e).	3-5	Contrôle des nouveaux fournisseurs sur des critères relatifs aux droits de l'homme		
	G4-HR11			Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement		
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme	G4-HR12	III.e).	3-5	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Supplément (pp. 73)	

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Catégorie : Social – Responsabilité liée aux produits

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Santé et sécurité des consommateurs	G4-PR1	III.d).2.	NA	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	Supplément (pp. 46 à 48)	Santé et sécurité des consommateurs
	G4-PR2			Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	Supplément (pp. 73)	
Étiquetage des produits et services	G4-DMA	NA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités	2. Notre gouvernance (pp. 20-21) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) 4. Nos engagements (pp. 42 à 62) Supplément (pp. 51 à 55 / 74 à 99)	
Portefeuille de produits	G4-DMA	NA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités	2. Notre gouvernance (pp. 20-21) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) 4. Nos engagements (pp. 42 à 62) Supplément (pp. 51 à 55 / 74 à 99)	
	FS6			Répartition du portefeuille par secteur et par zone géographique	1. Le Groupe en bref (pp. 12-13) 4. Nos engagements (p. 45) Rapport financier 2017 – Notes relatives au compte de résultat consolidé (pp. 29 à 33)	
	FS7			Valeur monétaire des produits et services à bénéfices sociétaux	1. Le Groupe en bref (pp. 6 à 9) 2. Notre gouvernance (pp. 20-21) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41)	
	FS8			Valeur monétaire des produits et services à bénéfices environnementaux	1. Le Groupe en bref (pp. 6 à 9) 2. Notre gouvernance (pp. 20-21) 3. Nos métiers (pp. 26 à 41) Supplément (pp. 51 à 55)	
Audit	G4-DMA	NA	NA	Audits sur l'implémentation des politiques environnementales et sociétales et procédures d'évaluation des risques	Annexe – Rapport des commissaires aux comptes (pp. 70-72) Supplément (pp. 74)	
Engagement actionnarial	FS10	NA	NA	Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales	4. Nos engagements (pp. 44 à 51) Bilan « Investissement responsable » 2017	
	FS11			Analyse environnementale et sociale des actifs (- spécifique aux droits de l'homme)	4. Nos engagements (pp. 44 à 51) Bilan « Investissement responsable » 2017	

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Catégorie : Social – Société

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
Lutte contre la corruption	G4-SO4	III.d).1.	12-14	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	4. Nos engagements (p. 55) Supplément (pp. 63 à 65)	Déontologie
Comportement anti-concurrentiel	G4-SO7	NA	12-14	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	Supplément (pp. 73)	Respect de la libre concurrence
Conformité	G4-SO8	NA	12-14	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	Supplément (pp. 73)	Conformité réglementaire
Communautés locales	FS13	NA	12-14	Points d'accès dans les zones peu densément peuplées ou économiquement fragiles	3. Nos métiers (pp. 26 à 41) 4. Nos engagements (p. 63)	
	FS14			Amélioration de l'accès des populations fragiles aux services financiers	3. Nos métiers (pp. 26 à 41) Fiche thématique « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes »	

NA : Non applicable.
Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance ».

Enjeux matériels hors GRI G4 / Art. 225 Grenelle II

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC *Advanced*	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2017	Enjeu matériel correspondant
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	3. Nos métiers (pp. 26 à 41)	Cohésion sociale
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	2. Notre gouvernance (pp. 24-25)	Indépendance
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	4. Nos engagements (pp. 60-61)	Innovation et recherche
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	3. Nos métiers (pp. 28 à 31)	Logement social et intermédiaire
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	3. Nos métiers (pp. 26 à 41) Supplément (pp. 51 à 55 / 82 à 87)	Rénovation et réhabilitation des logements

NA : Non applicable.

Notre gouvernance

Une gouvernance forte

Structure des instances de gouvernance

Caisse des Dépôts

Voir le rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

Filiales et participations stratégiques

(Au 31/12/2017)

	Structure juridique	Instances de gouvernance	Structuration de l'exécutif	Comités spécialisés
Bpifrance	SA	CA + Comex + comité de management général	Pdt + DG	- Comité d'orientation - Comité d'audit - Comité des risques - Comité des nominations - Comité des rémunérations
CDC Biodiversité	SAS	CA + Codir + comité de coordination	Pdt + Directeur	- Comité d'engagement et d'investissement - Comité scientifique - Comités des risques
CDC Habitat	SEM	CS + Directoire + 3 Codir + *shadow board*	CS : Pdt et Vice-Pdt Directoire : Pdt + 2 DG	- Comité d'audit - Comité d'orientation stratégique - Comité de sélection et de rémunérations - Comité de sûreté
CDC International Capital	SA	CA + Comex + Codir	PDG	- Comité d'investissement - Comité d'audit et des comptes - Comité des nominations et des rémunérations - Comité de conformité et de contrôle interne
CNP Assurances	SA	CA + Comex	Pdt + DG	- Comité d'audit et des risques - Comité des rémunérations et des nominations - Comité stratégique
Compagnie des Alpes	SA	CA + Comex	PDG + DG délégué	- Comité de la stratégie - Comité d'audit et des comptes - Comité des nominations et des rémunérations
Egis	SA	CA + Comex + comité de direction générale + COSCO	PDG + DG délégué + 2 DG adjoints	- Comité d'audit - Comité des engagements - Comité des rémunérations
Icade	SA	CA + Comex + plusieurs comités de management	Pdt + DG	- Comité de la stratégie et des investissements - Comité d'audit, des risques et du développement durable - Comité des nominations et des rémunérations
Informatique CDC	GIE	Conseil de direction + Codir	Pdt + DG + DG adjoint	
SCET	SA	CA + Codir	PDG	
Société Forestière	SA	CA	PDG + DG adjoint	Comité d'audit et stratégie et rémunérations
Transdev	SA	CA + Comex	PDG	- Comité stratégique - Comité des nominations et rémunérations - Comité d'audit

AG : Assemblée générale
CA : Conseil d'administration
Codir : Comité de direction
Comex : Comité exécutif
COSCO : Comité d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle
CS : Conseil de surveillance
DG : Directeur général
GIE : Groupement d'intérêt économique
PDG : Président-directeur général
Pdt : Président
SA : Société anonyme
SAS : Société par actions simplifiée
SEM : Société d'économie mixte

Composition des instances de gouvernance

Caisse des Dépôts

La composition de la Commission de surveillance est fixée par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 :

- Trois députés, membres de la Commission des finances, élus par cette assemblée (dont un au moins appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement) ;
- Deux sénateurs, membres de la Commission des finances, élus par cette assemblée ;
- Un représentant du Conseil d'État, désigné par ce conseil ;
- Deux représentants de la Cour des comptes, désignés par cette cour ;
- Le gouverneur ou l'un des sous-gouverneurs de la Banque de France, désigné par cette banque ;
- Le directeur général du Trésor ou son représentant ;
- Trois personnalités qualifiées, dont deux désignées[4] par le président de l'Assemblée nationale et une désignée par le président du Sénat.

(Au 20/03/2018)

Prénom Nom	Mandat et/ou fonction exercé-e-s	Rôles						Exercice de fonctions exécutives au sein de la Caisse des Dépôts	Indépendance
		Présidence	Comité d'examen des comptes et des risques (CECR) *	Comité du fonds d'épargne (CFE) **	Comité des investissements***	Comité des nominations	Comité des rémunérations		
Sophie Errante	Députée de la 10ème circonscription de Loire-Atlantique	Présidente			x	x	x		x
Jacques Savatier	Député de la 1ère circonscription de la Vienne			Président du CFE					x
Gilles Carrez	Député de la 5ème circonscription du Val-de-Marne		Président du CECR						x
Jacques Genest	Sénateur de l'Ardèche								x
Claude Raynal	Sénateur de la Haute-Garonne								x

[4] En raison de leurs compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion. Elles peuvent également bénéficier d'une expertise particulière relative aux enjeux de développement durable.

Prénom Nom	Mandat et/ou fonction exercé-e-s	Rôles						Exercice de fonctions exécutives au sein de la Caisse des Dépôts	Indépendance
		Présidence	Comité d'examen des comptes et des risques (CECR) *	Comité du fonds d'épargne (CFE) **	Comité des investissements***	Comité des nominations	Comité des rémunérations		
Alain Ménéménis	Conseiller d'état			Rapporteur		x	x		x
Patrick Lefas	Président de Chambre à la Cour des comptes		Rapporteur						x
Dominique Pannier	Conseiller Maître à la Cour des comptes		Rapporteur						x
Denis Beau	Premier sous-gouverneur de la Banque de France								
Odile Renaud-Basso	Directrice générale du Trésor					x	x		
Jean-Louis Beffa	Personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale				x				x
Joanna Hislop	Personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée nationale				x				x
Jean-Yves Perrot	Personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat, conseiller maître à la Cour des comptes, maire de Marly-le-Roi								x

** Tous les membres de la Commission de surveillance sont membres de droit et invités permanents.*
*** Tous les membres de la Commission de surveillance sont membres de droit et invités permanents.*
**** Un parlementaire est à nommer.*

Filiales et participations stratégiques

Composition

(Au 31/12/2017)

	Nombre total d'administrateurs	Représentants de la Caisse des Dépôts	Indépendants	Représentants des collaborateurs	Représentants de l'Etat	Autres administrateurs	Censeurs
Bpifrance	15	4	0	2	4	5 (3 personnalités qualifiées + 2 représentants des Régions)	0
CDC Biodiversité	6	6	0	0	0	0	1

CDC Habitat	17	8	7	2	0	0	1
CDC International Capital	6	4	2	0	0	0	2
CNP Assurances	19	6	4	2	1	6 (dont le directeur général)	0
Compagnie des Alpes	12	4	5	0	0	3	1
Egis	11	5	3	1	0	2	0
Icade	11	5	4	0	0	2	0
Informatique CDC	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
SCET	7	7	0	0	0	0	0
Société Forestière	13	3	0	4	0	6	0
Transdev	11	7	1	1	0	2	0

NA : Non applicable.

Processus de nomination

Bpifrance	La loi de création de la société anonyme définit les règles de nomination des administrateurs (article 3), et notamment le principe de parité pour les deux administrateurs représentant les collaborateurs. La composition du comité national d'orientation est également définie par ce texte.
CDC Biodiversité	Le conseil d'administration de la société est composé de six à huit membres. Un membre est désigné par le président de la société, lui-même membre de droit. Quatre administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique. Deux autres administrateurs externes peuvent être désignés.
CDC Habitat	Les membres du conseil de surveillance (CS) de la SNI – maison mère du groupe CDC Habitat – sont désignés par l'assemblée générale ordinaire (AGO) des actionnaires (capital de la SNI détenu à 100 % par la Caisse des Dépôts). Les membres du CS sont soit issus de la Caisse des Dépôts, soit des personnalités qualifiées extérieures choisies pour leurs compétences en matière de logement ou financière. Le remplacement d'un membre du CS en cours de mandat s'effectue par cooptation par le CS devant être ratifiée par la plus proche AGO. Les membres des comités spécialisés sont désignés par le CS parmi ses membres. Depuis le 7 décembre 2017, le CS comprend deux membres représentant les collaborateurs, désignés (conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la SNI) par le comité central d'entreprise (CCE) de l'union économique et sociale de la SNI-GIE Centre d'Appels de Montpellier pour une durée de 3 ans renouvelable une fois sur délibération dudit CCE. Les membres du directoire de CDC Habitat sont désignés par le CS après consultation du comité de sélection et des rémunérations.
CDC International Capital	Les administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique. Tout changement d'administrateur est appréhendé avec le prisme de la diversité.
CNP Assurances	Le dossier des personnes présentées comme candidates au poste d'administrateur est élaboré sur la base d'un dossier « honorabilité et compétence », prévu dans le cadre de la politique du même nom arrêtée par le conseil d'administration. Ce dossier est examiné par le comité des rémunérations et des nominations, en charge de recommander les candidatures au Conseil d'administration.
Compagnie des Alpes	La composition du conseil d'administration et de ses trois comités obéit à huit principes inscrits dans la charte de gouvernement d'entreprise de la Compagnie des Alpes. Ces principes visent à promouvoir, en présence d'un actionnaire de référence, la Caisse des Dépôts, une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires ainsi que la prise en compte de l'intérêt social – assurée notamment au moyen de la présence d'administrateurs indépendants. A titre de principe directeur, le conseil s'attache à rechercher le bon équilibre de sa composition comme de celle des Comités, notamment dans la diversité des compétences, la représentation des femmes et des hommes, et les nationalités. Le nombre de membres du conseil d'administration est en principe fixé à douze (principe de plafonnement), dont au moins quatre administrateurs indépendants. Le Président du Conseil d'administration est désigné parmi les membres représentant (ou désignés par) l'actionnaire de référence. Un administrateur représentant les collaborateurs sera par ailleurs désigné en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, après modification des statuts par l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2018. Les changements d'administrateurs intervenus à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 9 mars 2017 ont entraîné la revue de la composition des comités tout en maintenant les équilibres de représentation des actionnaires.
Egis	La composition du conseil d'administration d'Egis est définie par le pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Iosis Partenaires. Il est composé de onze membres dont huit sont désignés par la Caisse des Dépôts, parmi lesquels trois sont indépendants et deux sont désignés par Iosis Partenaires pour représenter les cadres partenaires. Enfin, un administrateur représente les collaborateurs.

Icade	Le conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par les actionnaires de la société réunis en assemblée générale ordinaire. La durée du mandat des administrateurs, personnes physiques ou morales, est de quatre ans, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. En cas de vacance, par décès ou démission, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres dans les conditions légales. Dans le cas où il ne resterait plus que deux administrateurs en fonctions, l'assemblée générale ordinaire devra être convoquée immédiatement par ces administrateurs. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins. Le conseil d'administration doit comprendre au moins un tiers d'administrateurs indépendants. Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission d'examiner les candidatures pour la nomination des mandataires sociaux et de formuler des propositions quant à leur rémunération. Les comités sont composés d'au minimum trois membres et au maximum de cinq membres, dont : - la moitié sont des administrateurs indépendants pour le comité de la stratégie et des investissements ainsi que pour le comité d'audit, des risques et du développement durable ; - la majorité sont des administrateurs indépendants pour le comité des nominations et des rémunérations. Ces membres sont choisis par le conseil d'administration parmi ses propres membres. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du comité concerné.
Informatique CDC	L'administrateur est nommé par le conseil de direction sur proposition du directeur général de la Caisse des Dépôts ; il prend le titre de Directeur Général. Il est membre de droit du conseil de direction. Chaque membre du GIE peut nommer un conseiller dans la limite du nombre maximum de conseillers (10). La Caisse des Dépôts en désigne trois parmi lesquels figure le président du conseil de direction. Il est fait application du principe de mixité dans la sélection des membres du conseil de direction.
SCET	Les administrateurs sont nommés par le conseil d'administration sur proposition de la Caisse des Dépôts, actionnaire unique.
Société Forestière	Les deux actionnaires, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, ont des procédures de sélection propres. Le président-directeur général est désigné par la Caisse des Dépôts.
Transdev	Les onze membres du Conseil d'Administration sont désignés par Veolia Environnement (deux membres) et la Caisse des Dépôts (sept membres). Le conseil d'administration comprend en outre un administrateur représentant les collaborateurs et un administrateur indépendant. Les comités spécialisés ont la composition suivante : - comité d'Audit : cinq membres choisis parmi les membres du conseil d'administration (trois proposés par la Caisse des Dépôts et un proposé par Veolia Environnement, ainsi que l'administrateur indépendant) ; - comité des nominations et des rémunérations : trois membres choisis parmi les membres du conseil d'administration (deux proposés par la Caisse des Dépôts et un proposé par Veolia Environnement) ; - comité stratégique : cinq membres choisis parmi les membres du conseil d'administration (trois proposés par la Caisse des Dépôts et un proposé par Veolia Environnement, ainsi que l'administrateur indépendant).

Performance des instances de gouvernance

Caisse des Dépôts

Nombre de réunions

	2015	2016	2017
Commission de surveillance	22	22	20
- Comité d'examen des comptes et des risques (CECR)	13	14	12
- Comité du Fonds d'épargne (CFE)	8	7	6
- Comités communs CECR/CFE	3	0	0
- Comité des nominations	1	1	0
- Comité des investissements	13	21	15

Taux de présence moyen lors des réunions

2015	2016	2017
81 %	84 %	86 %

Filiales et participations stratégiques

Temps de présence moyen lors des réunions

	2017	2016
Bpifrance	71 %*	67 %
CDC Biodiversité	93 %	100 %
CDC Habitat	88 %	90 %
CDC International Capital	100 %	100 %
CNP Assurances	84 %	89 %
Compagnie des Alpes	79 %	89 %
Egis	90 %	79 %
Icade	84 %	96 %
Informatique CDC	100 %	NA
SCET	96 %	92 %
Société Forestière	97 %	98 %
Transdev	85 %	82 %

** Moyenne arithmétique du taux de présence de chacun des administrateurs.*

Mécanismes de suivi et de contrôle

(Au 31/12/2017)

	Existence d'un dispositif de :				
	- prévention des conflits d'intérêt au sein du CA	- suivi de la performance du CA	- recommandations au CA/CS (pour les collaborateurs)	- recommandations au CA/CS (pour les actionnaires)	- consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
Caisse des Dépôt	OUI	OUI	OUI	NA	OUI
Bpifrance	OUI	OUI	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
CDC Habitat	OUI	NA	OUI	Actionnaire unique représenté au CA	NON
CDC International Capital	OUI	NA	NON	Actionnaire unique représenté au CA	NON
Compagnie des Alpes	OUI	OUI	NON	NON	-

	Existence d'un dispositif de :				
	- prévention des conflits d'intérêt au sein du CA	- suivi de la performance du CA	- recommandations au CA/CS (pour les collaborateurs)	- recommandations au CA/CS (pour les actionnaires)	- consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
CDC Biodiversité	NON	NA	NON	Actionnaire unique représenté au CA	NON
CNP Assurances	OUI	OUI	OUI	NON	-
Egis	OUI	NON	OUI	100 % des actionnaires représentés au CA	NON
Icade	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (Comité d'orientation stratégique RSE[5])
Informatique CDC	NON	NA	OUI	Actionnaires représentés en AG	NA
SCET	OUI	NA	OUI	Actionnaire unique représenté au CA	NON
Société Forestière	OUI	NON	NON	Actionnaires représentés au CA	NON
Transdev	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Groupe	**11/13**	**5/8**	**9/13**	**10/12**	**2/12**

AG : Assemblée générale.
CA : Conseil d'administration.
NA : Non applicable.

Consultation des parties prenantes externes

Bien que peu d'entités du Groupe aient mis en place, au niveau de leur conseil d'administration (ou assimilé) – un mécanisme de consultation de leurs parties prenantes externes, certaines se sont dotées d'un tel dispositif au niveau de leur instance de gouvernance exécutive. Les filiales Bpifrance (comité national d'orientation), CDC Biodiversité (comité scientifique) et Egis (comité d'orientation développement durable) sont notamment concernées.

Diversité d'âge dans les instances de gouvernance

(Au 31/12/2017)

Caisse des Dépôts

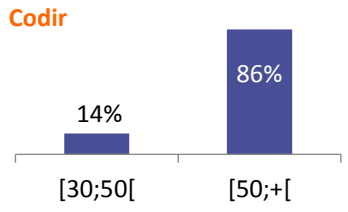

[5] Responsabilité sociétale de l'entreprise.

Bpifrance

Bpifrance Assurance Export

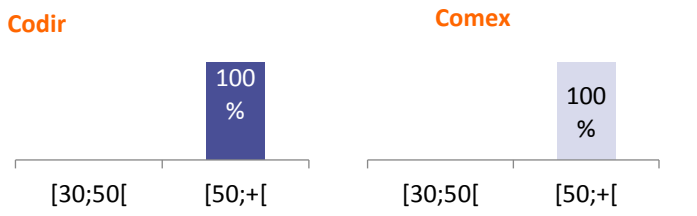

Bpifrance Financement

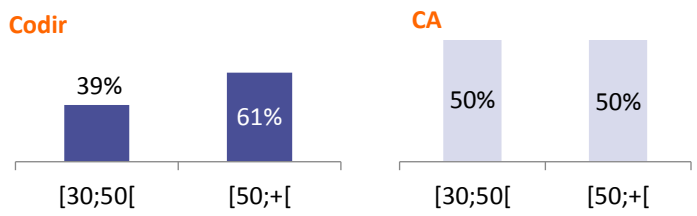

Bpifrance Investissement

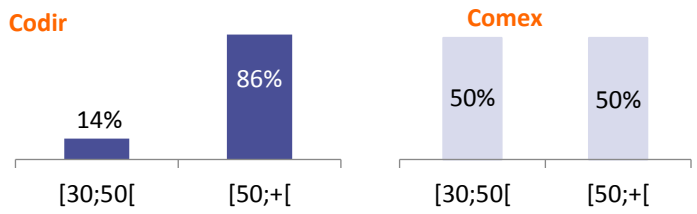

CDC Habitat

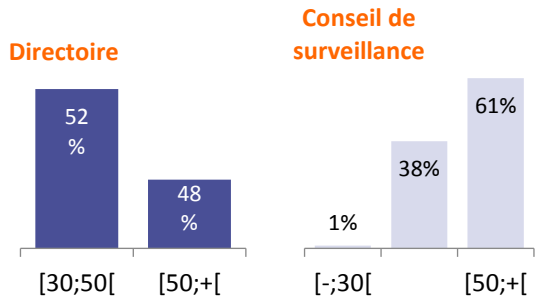

CNP Assurances

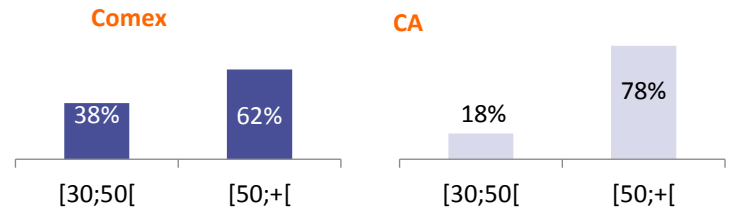

Compagnie des Alpes

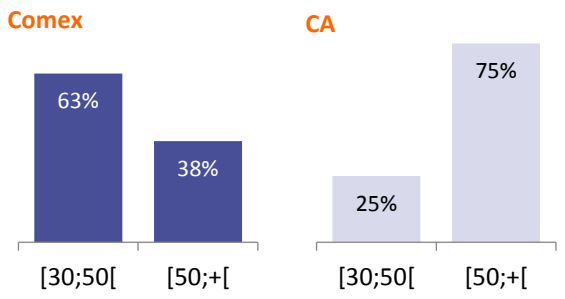

Egis

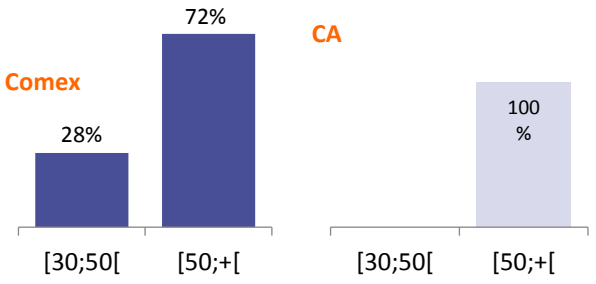

France Brevets

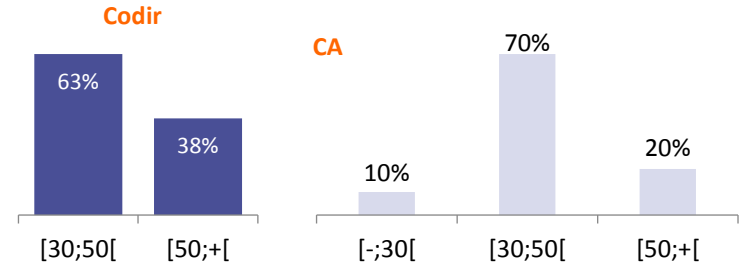

Icade

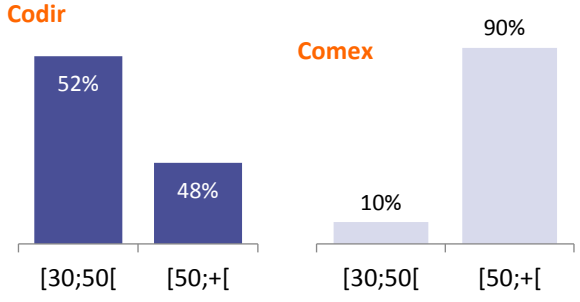

Informatique CDC et CNP-TI

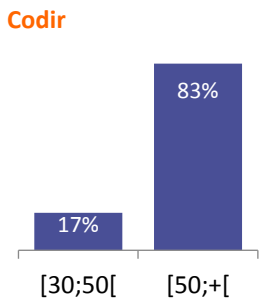

Novethic

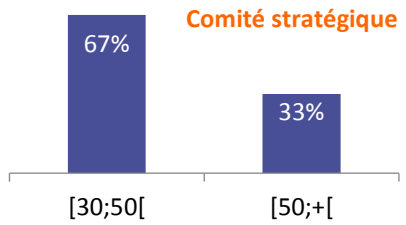

SCET

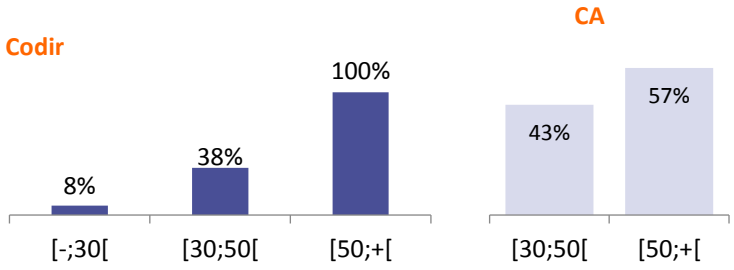

Société Forestière

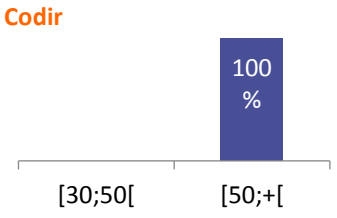

Parité dans les instances de gouvernance

(Au 31/12/2017)

	Conseil d'administration		Commission de surveillance		Directoire		Codir		Comex		Mandataires sociaux	
	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F
Caisse des Dépôts			1F - 12H	8 %			7F - 7H *	50 %				
Bpifrance Assurance export							2F - 1H	67 %	1H	0 %		
Bpifrance Financement	5F - 5H	50 %					17F - 37H	31 %	1F - 4H	20 %	1H	0 %
Bpifrance Investissement							17F - 23H	43 %	2F - 4H	33 %	1H	0 %
CDC Habitat (SNI et filiales)	84F - 120H	41 %	17F - 35H	33 %	4H	0 %	78F - 90H	46 %			2F - 15H	13 %
CNP Assurances SA	7F - 10H	41 %							5F - 8H	38 %		
Compagnie des Alpes	5F - 7H	43 %					1H	0 %	3F - 5H	38 %	1F - 1H	50 %
Egis et filiales	5F - 6H	45 %					4F - 5H	44 %	5F - 13H	28 %	2H	0 %
Informatique CDC et CNP-TI							2F - 4H	33 %			1H	0 %
France Brevets	3F - 7H	30 %					2F - 6H	75 %			2H	0 %
Icade et filiales	6F - 5H	55 %					12F - 30H	29 %	5F - 6H	45 %	2H	0 %
Novethic							3F - 3H**	50 %				
SCET	5F - 2H	71 %					8F - 5H	63 %			1H	0 %
Société Forestière							1F - 6H	14 %			1H	0 %
Transdev									1F - 8H	11 %		

** Comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (avant refonte des instances de gouvernance début 2018)*
*** Comité stratégique.*
H : Homme
F : Femme

Mesurer la parité dans les instances de gouvernance de la Caisse des Dépôts et du Groupe

Dans un souci de transparence accru, le groupe Caisse des Dépôts a mis en place un indice composite de parité qui lui permet de suivre les engagements et les politiques menées – à son niveau et à celui de ses entités – en matière de mixité.

Cet indice de parité est calculé en intégrant dans la note finale trois indicateurs, chacun pondéré d'un tiers :

- indicateur de féminisation des conseils d'administration et conseils de surveillance ;
- indicateur de féminisation des comités de direction et comités exécutifs ;
- indicateur de féminisation des mandats sociaux.

La consolidation Groupe de chaque indicateur est réalisée par rapport à une base 10 qui est définie par les objectifs fixés (à fin 2016) dans la convention du 17 octobre 2013 avec la ministre du Droit des femmes :

- 40 % d'effectifs féminins dans les instances de gouvernance des établissements publics pour 2016 (d'après la loi Copé-Zimmermann) ;
- 30 % d'effectifs féminins dans les Codir/Comex pour 2016 ;
- 40 % de mandataires sociaux féminins pour 2016.

Cet indice de parité a été établi sur deux périmètres distincts : celui de la Caisse des Dépôts et celui du Groupe. Ce dernier comprend la Caisse des Dépôts et huit de ses filiales*, représentant la majorité des effectifs totaux du Groupe dans le monde.

A fin 2017, les résultats de cet indice de parité étaient les suivants :

- Caisse des Dépôts : 9,13/10, soit une baisse de 6,7 % par rapport à 2016 mais une hausse globale de 17,5 % depuis 2013 ;
- Groupe : 9,16/10, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2016** et une hausse globale de 19,7 % depuis 2013.

** Bpifrance, CDC Habitat, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, Informatique CDC, Transdev.*
*** Les données 2016 ont été corrigées (8,83/10).*

Rémunération des membres des instances de gouvernance

Encadrer les rémunérations

- des commissaires surveillants

Par souci d'alignement avec les pratiques de la place, les commissaires surveillants se voient alloués, depuis 2004, « une indemnité pour les travaux d'expertise qu'ils accomplissent à la demande du président de la Commission de surveillance et, en particulier, ceux relatifs aux comités spécialisés ». Les modalités de ces indemnisations relèvent du règlement intérieur de la Commission de surveillance.

Début 2017, la Commission de surveillance a procédé à la modification de ce règlement intérieur afin de prendre en compte les recommandations de la Cour des comptes en matière de transparence du dispositif de versement de ces indemnités. Celui-ci comprend désormais :

- le versement d'une indemnité de 600 € au titre de la participation aux travaux réalisés en comités spécialisés et de la participation aux commissions de surveillance ;
- le versement d'une indemnité complémentaire de 300 € au titre des rapports effectués par les membres de la Commission de surveillance chargés de rendre compte des travaux des comités spécialisés ;
- le versement d'indemnités au titre du contrôle mensuel ou annuel de la caisse générale (respectivement 500 et 1 500 €) et des travaux d'expertise (1 500 €) - déjà prévu dans les versions antérieures du règlement intérieur.

Ce nouveau dispositif, qui s'inspire de la pratique en vigueur dans différentes institutions publiques - notamment au sein des autorités administratives indépendantes, a été élaboré en prenant en compte les spécificités du rôle et du fonctionnement de la Commission de surveillance. Le système adopté est par ailleurs marqué par une double exigence de modération et de transparence puisqu'il prévoit désormais l'introduction d'un plafond maximum d'indemnités (fixé à 275 000 €) et ainsi que la publication annelle des montants individuels perçus par les commissaires surveillants.

- des dirigeants du Groupe

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret [n° 2012-915] du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret [n°2013-56] du 16 janvier 2013 a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe

ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes, la Caisse des Dépôts a mis en place une doctrine tendant à appliquer de manière volontaire ce plafonnement de rémunération au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

La nature des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants de filiales membres du comité de direction du Groupe est identique à celle figurant dans le rapport annuel de l'Agence des participations de l'État sur les dirigeants d'entreprises publiques.

Caisse des Dépôts

Indemnités versées aux commissaires surveillants

Prénom Nom	Trimestres	Contrôles titres et numéraire	Comités spécialisés	Rapports	Montants nets versés (en €)	Montants bruts versés (en €)
Henri Emmanuelli	4e trimestre 2016		9		11 744,26 €	13 500,00 €
					11 744,26 €	**13 500,00 €**
Marc Goua	4e trimestre 2016		6		7 747,54 €	9 000,00 €
					7 747,54 €	**9 000,00 €**
Arlette Grosskost	4e trimestre 2016		5		6 033,11 €	7 500,00 €
					6 033,11 €	**7 500,00 €**
Vincent Delahaye	4e trimestre 2016		4		4 808,50 €	6 000,00 €
					4 808,50 €	**6 000,00 €**
Jean Picq	4e trimestre 2016	1 contrôle mensuel	6		8 190,49 €	9 500,00 €
	1er trimestre 2017	1 contrôle mensuel	9	2	6 330,10 €	7 400,00 €
	2e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	9	2	5 532,79 €	6 500,00 €
	3e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	7	1	4 203,94 €	5 000,00 €
					24 257,32 €	**28 400,00 €**
Michèle Bellon	4e trimestre 2016		7		9 076,39 €	10 500,00 €
	1er trimestre 2017		9		5 355,61 €	6 300,00 €
	2e trimestre 2017		8		4 026,76 €	4 800,00 €
					18 458,76 €	**21 600,00 €**
Pierre-Antoine Gailly	4e trimestre 2016		8		9 706,91 €	12 000,00 €
	1er trimestre 2017		10		5 543,27 €	6 900,00 €
	2e trimestre 2017		6		2 849,14 €	3 600,00 €
	3e trimestre 2017		8		3 828,83 €	4 800,00 €
					21 928,15 €	**27 300,00 €**
Patrick Lefas	4e trimestre 2016	1 contrôle mensuel	6		8 753,30 €	9 500,00 €
	1er trimestre 2017	1 contrôle mensuel et 2 contrôles annuels (titres et numéraire)	10	4	10 688,23 €	11 600,00 €
	2e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	7	2	4 883,42 €	5 300,00 €
	3e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	11	4	7 647,63 €	8 300,00 €
					31 972,58 €	**34 700,00 €**
Alain Ménéménis	4e trimestre 2016	2 contrôles mensuels	6	1	9 298,71 €	11 500,00 €
	1er trimestre 2017	1 contrôle mensuel et 2 contrôles annuels (titres et numéraire)	8	1	7 665,91 €	9 500,00 €
	2e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	9	2	5 216,71 €	6 500,00 €
	3e trimestre 2017	1 contrôle mensuel	9	3	5 461,63 €	6 800,00 €
					27 642,96 €	**34 300,00 €**
Jean-Louis Beffa	2e trimestre 2017		6		2 963,67 €	3 600,00 €
	3e trimestre 2017		7		3 495,22 €	4 200,00 €
					6 458,89 €	**7 800,00 €**
Jean-Yves Perrot	3e trimestre 2017		5		2 764,20 €	3 000,00 €
					2 764,20 €	**3 000,00 €**

*Rémunération des directeurs de la Caisse des Dépôts**

(Au 31/12/2017)

(en euros bruts)	
Total des parts fixes (1) de rémunération 2017 en année pleine	3 111 027 €
Total des parts variables (1) de rémunération en cible au titre de l'exercice 2017 (2)	639 524 €
Total des parts variables (1) de rémunération versées au titre de l'exercice 2017 (2)	624 109 €
Total des avantages en nature au titre de l'exercice 2017 (2)	20 121 €

Effectif : 13 personnes.
** Membres du comité de direction du Groupe – hors directeur général.*
(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF.
(2) Données prorata temporis.

Modalités de détermination de la part variable

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

(Au 31/12/2017)

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017			Indemnité de départ : situation au 31 décembre 2017	Compléments de retraite - Situation au 31 décembre 2017	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2017	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence au titre de l'exercice 2017	Avantages en nature au titre de l'exercice 2017
	Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution						
400 000	50 000	-	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts

Modalités de détermination de la part variable

La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versé, variables par nature d'une année sur l'autre, seront laissées à l'appréciation conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé du budget après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Filiales et participations stratégiques

*Rémunération des dirigeants de filiales et participations**

(Au 31/12/2017)

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31/12/2017	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017				Indemnité de départ : situation au 31/12/2017**	Compléments de retraite - Situation au 31/12/2017	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2017	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence au titre de l'exercice 2017
				Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution							
						Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ Directeur général	50,00 %	400 000	50 000	/[4]	60 %	40 %	non	non	N/A	non	non	non
CDC Biodiversité	Laurent PIERMONT Président	100,00 %	200 000	70 000	68 600	50 %	50 %	non	non	N/A	non	non	non
CDC Habitat (ex SNI)	André YCHE Président du directoire	100,00 %	325 000	110 000	55 000	60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31/12/2017	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017				Indemnité de départ : situation au 31/12/2017**	Compléments de retraite - Situation au 31/12/2017	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2017	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence au titre de l'exercice 2017
				Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution							
						Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
CDC International Capital	Laurent VIGIER Président-directeur général	100,00 %	262 000	78 600	72 375	50 %	50 %	oui	non	N/A	non	non	non
CNP Assurances	Frédéric LAVENIR Directeur général	40,88 %	400 000	50 000	28 777 (1)	50 %	50 %	non	non	oui	non	non	non
Compagnie des Alpes (5)	Dominique MARCEL Président-directeur général	39,49 %	400 000	107 201	180 000	50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
Egis	Nicolas JACHIET Président-directeur général	74,99 %	305 790	137 606	114 763	60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
Icade	Olivier WIGNIOLLE Directeur général	39,10 %	400 000	50 000	50 000 (2)	50 %	50 %	oui	non	oui	non	non	non
SCET	Stéphane KEITA Président-directeur général	100,00 %	260 000	91 000	91 000	30 %	70 %	non	non	N/A	non	non	non
Société Forestière	Gilles SEIGLE Président-directeur général	49,96 %	287 400	100 590	100 000 (3)	60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
Transdev	Thierry Mallet Président-directeur général	70,00 %	400 000	50 000	50 000	60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non

** Membres du comité de direction du Groupe.*
*** L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.*
(1) Conformément à la politique de rémunération de CNP Assurances, 60 % de la somme de 47 961 € seront payés en 2017, puis 20 % en 2018, 10 % en 2019 et 10 % en 2020.
(2) Selon l'application des règles « say on pay », le montant sera versé après l'approbation de l'Assemblée générale d'Icade du 25 avril 2018 comme précisé dans le rapport du conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise.
(3) Montant maximum règles SGP examen par le comité d'audit le 21 mars et approbation (conseil d'administration du 10 avril 2018).
(4) Montant non encore versé (en attente de la tenue du comité des rémunérations puis approbation du conseil d'administration de Bpifrance et du ministre de l'économie).
(5) Exercice fiscal décalé : du 01/10/2016 au 30/09/2017 ; structure de rémunération du président-directeur général modifiée à compter du 09/03/2017.

Consultation des parties prenantes en matière de rémunération des mandataires sociaux

10 entités du Groupe – dont la Caisse des Dépôts – disposent d'un comité des rémunérations à travers lequel les administrateurs peuvent s'exprimer sur la rémunération des mandataires sociaux et dirigeants. Pour certaines d'entre elles, des parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées. Le comité des rémunérations de Bpifrance réunit notamment des représentants des actionnaires (l'Etat et la Caisse des Dépôts) ainsi que des représentants des Régions. En ce qui concerne CNP Assurances, la Compagnie des Alpes et Icade, les actionnaires sont également consultés sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de dispositifs *« say on pay »* (code AFEP-MEDEF), appliqués lors des assemblées générales des actionnaires.

Enjeux et politiques DD/RSE

Caisse des Dépôts

Le programme RSE « Ecotidien, ensemble tous responsables » de la Caisse des Dépôts, mis en œuvre par la direction de programme RSE, se fixe trois enjeux majeurs : réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Etablissement public, adopter des pratiques responsables dans son fonctionnement interne et compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il pilote des plans d'action sur les thématiques suivantes : achats responsables, mobilité, utilisation responsable des ressources (immobilier, eau, énergie, papier, déchets), numérique responsable, alimentation responsable.

En 2017, les principaux enjeux portaient sur la poursuite de l'intégration de la démarche RSE au sein des processus et des projets (ex : privilégier les achats responsables), la responsabilisation des utilisateurs pour une utilisation éco-responsable des moyens mis à leur disposition (ex : promotion des outils et usages digitaux, réduction des impressions, stockage de documents, etc.) et la poursuite de la démarche relative à la performance énergétique des bâtiments – inscrite dans la nouvelle doctrine immobilière. De plus, une réflexion générale sur la structuration de la démarche a été conduite en 2017 et validée par l'instance de gouvernance.

Outre la mise en œuvre des plans d'actions, qui visent à atteindre les trois enjeux majeurs, divers objectifs ont été fixés :

- Favoriser une approche globale de la performance économique et sociale en lien avec les enjeux RSE (ex : qualité de vie au travail et égalité des chances) ;
- Accompagner les collaborateurs dans le cadre de la transformation numérique de la Caisse des Dépôts (volet relatif à la politique d'emploi et à la GPEC[6]) ;
- Accompagner le changement dans le cadre de l'évolution des métiers (ex : mobilisation de l'intelligence collective et démarches participatives, accompagnement des collaborateurs en termes de savoirs et de montée en compétence, réflexion sur les démarches d'innovation sociale afin de corréler l'approche QVT et l'approche RSE, etc.).

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Le plan stratégique 2017-2020 de Bpifrance intègre notamment les axes et objectifs stratégiques suivants :

- consolider et amplifier le soutien aux évolutions sociétales majeures que constituent la transition

[6] Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

écologique et énergétique ainsi que l'industrie du futur ;
- faciliter l'accès des entreprises commerciales de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'offre généraliste de la banque ;
- consolider les démarches RSE déjà engagées en interne comme en externe ;
- poursuivre les travaux de réflexion sur les enjeux énergie/climat, de mise en œuvre des lignes directrices d'intervention dans les secteurs les plus sensibles et de prise en compte des enjeux RSE à l'international.

■ CDC Biodiversité :

L'activité de CDC Biodiversité consiste à agir pour la nature, dans les domaines de l'écologie et des paysages. De manière opérationnelle, celle-ci s'illustre à travers la compensation écologique, les contrats « milieux marins », la biodiversité en ville et le programme Nature 2050.

CDC Biodiversité dirige par ailleurs une mission de recherche, la Mission Economie de la Biodiversité (MEB), financée par la Caisse des Dépôts. Cette mission vise à concevoir des mécanismes économiques utiles au financement pérenne de l'action en faveur de la biodiversité et des méthodes permettant d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les activités économiques.

■ CDC International Capital :

La politique d'investissement responsable de CDC International Capital est déclinée dans une charte dédiée.

■ CNP Assurances :
- Contribuer à une société durable :
  - Lutter contre les inégalités, en évitant l'exclusion financière et grâce à la mutualisation ;
  - Satisfaire au mieux les assurés ;
  - Assurer une bonne éthique des affaires ;
  - Déployer une politique RH responsable ;
  - Développer les actions sociales sur le terrain ;
- Contribuer à un environnement durable :
  - Optimiser l'empreinte environnementale du fonctionnement interne ;
  - Orienter la relation client vers une économie décarbonée via les produits et les investissements ;
- Contribuer à une économie durable :
  - Etre un investisseur responsable ;
  - Etre un acheteur responsable.

■ Compagnie des Alpes
- Agir en entreprise responsable sur l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés à ses activités ;
- Favoriser les initiatives innovantes dans les domaines sociaux et approfondir continuellement le dialogue social ;
- Partager ses valeurs de respect et de protection de l'environnement avec ses collaborateurs et ses partenaires ;
- Diminuer l'impact de ses activités, notamment en matière d'énergie, de gestion de la ressource en eau, de biodiversité ;
- S'impliquer dans le tissu économique et social en faveur de l'emploi, de la solidarité et de la mise en valeur des territoires.

■ Egis :

Egis a défini une feuille de route DD/RSE articulées en quatre axes :
- faire du développement durable un véritable levier de différenciation de son offre, de création de valeur au service de la compétitivité de l'entreprise et de l'attractivité des territoires (focus particulier sur la transition écologique et énergétique – TEE) ;
- développer l'ancrage territorial grâce à une politique soutenue d'implication des parties prenantes ;
- assurer l'essaimage des bonnes pratiques dans ses différents métiers ;
- fiabiliser et consolider son reporting extra-financier et en faire un outil de pilotage intégré au système de management de la performance.

Cette feuille de route a été actualisée et un plan d'action partagé avec les treize filiales de rang 1 du groupe a été mis en place. L'année 2018 sera marquée par l'édition d'une nouvelle feuille de route où la dimension TEE sera renforcée.

- CDC Habitat :

La démarche RSE de CDC Habitat, entièrement revue en 2016, s'organise en six axes et dix-neuf engagements :

- Axe Locataires :
  - Qualité de service
  - Concertation locative
  - Attribution et parcours résidentiel
  - Accompagnement social
  - Qualité du bâti et du cadre de vie
- Axe Social
  - Talents et compétences
  - Santé et sécurité au travail
  - Lutte contre les discriminations et égalité des chances
  - Santé et sécurité au travail
  - Qualité du dialogue social
- Axe Environnement
  - Consommation d'eau du patrimoine
  - Economie circulaire
  - Consommation énergétique du patrimoine et changement climatique
  - Biodiversité
  - Impact environnemental relatif au fonctionnement interne
- Axe Gouvernance
  - Fonctionnement des instances de gouvernance
  - Déontologie
- Axe Sociétal
  - Réponses aux besoins des territoires
- Axe Fournisseurs
  - Relation fournisseurs
  - Achats responsables

- Icade :

La stratégie RSE d'Icade a été entièrement repensée en 2015 autour d'objectifs chiffrés à échéance précise, en lien avec la réflexion stratégique globale de l'entreprise et les grandes orientations RSE du groupe Caisse des Dépôts, son premier actionnaire.

Elle s'articule autour de trois axes et plusieurs enjeux :

1- Développer une offre intégrant les nouveaux usages en partenariat avec les territoires (avec des enjeux d'innovation, d'ancrage territorial, d'accompagnement des utilisateurs, d'achats responsables et d'éthique des affaires) ;

2- Accélérer la transition énergétique et économiser les ressources (stratégie bas-carbone et économie d'énergie, mobilité durable, économie circulaire et biodiversité)

3- Favoriser le développement des compétences des collaborateurs, le bien-être au travail et la diversité (qualité de vie au travail, diversité, gestion des compétences et engagement des collaborateurs).

- Informatique CDC :

- Promouvoir la diversité et l'égalité :
  - Faciliter l'intégration de publics aux parcours, aux âges et aux origines variés ;
  - Appliquer un management équitable de l'humain ;
  - Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap ;
- Associer durablement nos parties prenantes :
  - Maintenir l'ancrage territorial de l'entreprise ;
  - Partager ses expériences avec ses parties prenantes ;

- Garantir une relation de qualité avec ses membres ;
- Permettre à ses membres de réduire leur empreinte environnementale ;

- Faire de la performance environnementale une priorité :
  - Réduire les émissions de GES et ses consommations d'énergies ;
  - Améliorer l'efficience énergétique de ses salles informatiques ;
  - Optimiser la gestion des déchets ;
  - Sensibiliser ses collaborateurs à la préservation de l'environnement ;
  - Intégrer les critères de développement durable dans ses processus.

- SCET :

En 2018, la SCET va renforcer son expertise sur ce qui constitue les nouveaux enjeux des territoires (TEE, développement économique, la stratégie touristique, la revitalisation des centres bourgs et les projets urbains, la rénovation énergétique du patrimoine public).

- Société Forestière :

La Société Forestière est engagée dans une démarche de gestion durable des forêts de ses clients.

- Transdev :

La politique RSE de Transdev (en cours de refonte) est composée de quatre axes et seize engagements :

- Offrir aux clients et passagers des transports attractifs et bénéfiques pour l'environnement :
  - en conseillant, expérimentant et coproduisant les systèmes de mobilités de demain ;
  - en promouvant l'utilisation de transports variés, responsables et innovants, qui répondent à leurs besoins ;
  - en devenant un acteur de l'économie circulaire ;
  - en agissant en faveur de l'environnement ;
- S'impliquer dans la vie des communautés locales ;
  - en sensibilisant les citoyens de demain ;
  - en participant au dynamisme et au développement des territoires ;
  - en nous engageant pour des achats responsables ;
  - en renforçant la cohésion sociale et urbaine et en favorisant l'inclusion sociale ;
- Mobiliser les hommes et les femmes du groupe autour de valeurs partagées :
  - en favorisant le respect de la diversité ;
  - en favorisant la relation sociale et l'accompagnement tout au long de la vie professionnelle de nos collaborateurs ;
  - en conciliant qualité de vie au travail et performance collective de l'entreprise ;
  - en promouvant des projets transverses collaboratifs et mobilisateurs ;
- Intégrer la RSE au sein de notre gouvernance :
  - en faisant de la RSE un levier de performance à tous les niveaux de l'entreprise ;
  - en se reposant sur une éthique forte et partagée ;
  - en dialoguant avec nos parties prenantes ;
  - en communiquant sur nos résultats de manière transparente et ouverte.

Intégration des risques DD/RSE dans la cartographie globale des risques

Les principales entités du Groupe en termes d'effectifs ont intégré les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur cartographie des risques, à des degrés différents en fonction de leur taille et de la nature de leurs activités (pas d'intégration pour Informatique CDC et la SCET). Les entités du Groupe exerçant des activités d'investissement sont essentiellement concernées par les risques relatifs à leur portefeuille d'actifs (Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances – voir le sous-chapitre « Promouvoir l'investissement responsable » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts), à l'exception des structures de grande taille qui sont également exposées à des risques d'ordre opérationnel.

Caisse des Dépôts

La cartographie globale des risques de la Caisse des Dépôts établie par la direction des risques et du contrôle interne intègre partiellement des risques ESG (voir « Identification des domaines d'activité spécifiquement soumis à des analyses de risque »). Des travaux seront menés en 2018 afin de renforcer cette intégration.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Les risques ESG relatifs aux activités en propre de Bpifrance (hors risques propres aux investissements) sont intégrés dans le plan de continuité d'activité et dans le dispositif des risques opérationnels du groupe.

- CDC Habitat :

La cartographie des risques de CDC Habitat prend en compte trois risques explicitement liés aux enjeux ESG : le risque de durcissement de la réglementation technique pour le logement ainsi que les risques de fraude interne et de fraude externe.

- CNP Assurances :

CNP Assurances identifie quatre types de risques majeurs : les risques sociaux structurels et conjoncturels liés à sa gestion des ressources humaines (risques psycho-sociaux notamment), les risques opérationnels (mise en place d'un programme d'assurance et déploiement de plans de continuité d'entreprise), les risques liés à ses relations d'affaire (délégation d'activités aux partenaires et sous-traitance à des prestataires externes – mise en place de dispositifs et procédures dédiés) et les risques environnementaux (ex : mauvaise gestion de son parc forestier ou immobilier, empreinte environnementale de ses actifs financiers, etc.) qui pourraient avoir un impact sur son image.

- Compagnie des Alpes :

L'intégration des risques ESG est pour l'instant partielle ; elle sera prise en compte lors de la mise à jour de la cartographie des risques en 2018.

- Egis :

Dans le cadre du dispositif global de maîtrise des risques d'Egis, quinze risques majeurs sont pilotés à l'échelle du groupe, parmi lesquels figurent, en lien avec des critères ESG, la sécurité des déplacements à l'international ou encore l'éthique des affaires.

- Icade :

Icade considère la RSE comme un levier d'amélioration de la gestion de ses risques et comme source d'opportunités de création de valeur. En 2017, les équipes en charge de la RSE et de la gestion des risques du groupe ont mené ensemble une revue approfondie des risques et opportunités liés aux aspects environnementaux, sociaux et sociétaux afin d'enrichir les analyses de risques RSE menées antérieurement. Cette analyse, qui sera actualisée annuellement, s'est appuyée sur une veille réglementaire, une revue d'études de référence et une analyse comparative sectorielle. Elle s'est également appuyée sur l'analyse de matérialité et l'étude de la contribution d'Icade aux objectifs de développement durable des Nations unies. En 2017, près d'une soixantaine de risques RSE ont ainsi été identifiés (soit 30 % des 200 risques présents dans la cartographie). Les principaux thèmes de risques et opportunités RSE retenus sont l'impact du changement climatique et de la transition énergétique ; la conformité aux réglementations environnementales, de santé et de sécurité ; l'innovation et l'adaptation de l'offre aux besoins des clients ; la relation clients ; la prise en compte des besoins des communautés locales ; les achats responsables ; la politique de ressources humaines (adaptation des compétences, bien-être au travail et diversité) ; l'éthique des affaires ; la protection et la sécurité des données.

- Société Forestière :

Les risques ESG – notamment environnementaux – sont pris en compte lors de la rédaction des plans simples de gestion (voir « Lutte contre le changement climatique »).

- Transdev :

Les risques ESG sont intégrés dans la cartographie globale des risques, mise à jour et suivie semestriellement. Au titre du devoir de vigilance, la cartographie des risques – notamment des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance – est en cours de révision.

Formation des collaborateurs aux enjeux DD/RSE

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de formation aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), sous un angle global ou plus orienté vers leurs activités respectives. Elles sensibilisent également leurs collaborateurs à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multi-supports.

Caisse des Dépôts

L'ensemble des collaborateurs sont visés par les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable menées à travers les différents supports de communication (ex : affiches de sensibilisation aux conséquences d'une fuite d'eau non signalée, etc.). La présentation de la démarche RSE aux comités de directions, aux organisations syndicales et aux collaborateurs des directions régionales s'est poursuivie en 2017. L'accent a été particulièrement mis sur l'élaboration du plan de mobilité d'entreprise. Au total, 4,4 % des collaborateurs ont été formés au cours de l'année 2017.

Filiales et participations stratégiques

- CDC Habitat :

86 collaborateurs de CDC Habitat (hors Adoma) ont été formés aux enjeux DD/RSE (pour un total de 850,5 heures), soit 1,1 % de l'ensemble des stagiaires formés en 2017. Ces formations portent notamment sur la prise en compte des critères de performance énergétique de l'habitat, au cœur des activités de gestion de patrimoine du groupe.

- CDC International Capital :

Voir « Sensibilisation et formation à la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».

- CNP Assurances :

Diverses actions de sensibilisation sont mises en œuvre :

- mise à disposition de rubriques intranet dédiées au développement durable ;
- mise en place, sur le réseau d'entreprise Yammer, d'un groupe de discussion dédié ;
- organisation régulière de manifestations et d'animations dans chaque entité pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable (jeux concours, sondages, conférences, diffusion de guides, sensibilisation à l'éco-conduite, *serious game* interactif sur la transition écologique et énergétique, etc.), notamment dans le cadre de la semaine du développement durable et de celle dédiée à l'investissement responsable ;
- d'autres actions sont par ailleurs menées dans les filiales du groupe.

Des actions de formation spécifiques aux métiers sont également déployées :

- mise à disposition par le groupe Caixa Seguradora de formations en ligne sur la RSE (49 participants en 2017 après une importante première vague de 878 collaborateurs bénéficiaires en 2016) ;
- renouvellement du laboratoire digital « RSE et stratégie digitale », lancé en 2016 par CNP UniCredit Vita en collaboration avec l'Université de Milan (former de jeunes talents sur les thèmes liés à la RSE et au monde de l'assurance, sensibiliser les collaborateurs à l'importance du développement durable dans la stratégie d'entreprise) ;
- formation de l'ensemble du comité de direction de CNP UniCredit Vita à l'investissement socialement responsable et organisation de deux workshops pour les équipes techniques (finance et risques) sur les enjeux-clés de l'engagement des entreprises en faveur des droits de l'homme ainsi que sur la prise en compte des changements climatiques dans les politiques investissements des entreprises.

- Egis :
  - organisation d'une session de sensibilisation au développement durable au sein d'Egis lors des sessions de formation des nouveaux collaborateurs ;
  - mise en place d'un *e-learning* sur la *« safety attitude »* et déploiement à l'ensemble du groupe ;
  - communications régulières relayées par les différents médias internes, notamment via les réseaux sociaux d'entreprise ;
  - mise en place, en 2017, d'une journée dédiée à la valeur « responsable » d'Egis, illustrée par des projets et actions de solidarité des collaborateurs, afin de rappeler les engagements de l'entreprise en termes de développement durable ;
  - accessibilité à distance des conférences COM1ID organisées tous les vendredis sur le site de Montreuil ;
  - animations sur site lors d'événement thématiques (semaine du développement durable, semaine de la mobilité) ;
  - mise à disposition du site « l'empreinte à la trace » (permet aux collaborateurs de 13 sites en France de pouvoirs accéder aux résultats de l'empreinte de leur site et de pouvoir apprécier le résultat des efforts fournis).

- Icade :

23 % des collaborateurs ont suivi le module de sensibilisation à la RSE et/ou le module de sensibilisation au handicap en 2017. De nouvelles formations à la RSE seront proposées en 2018.

- Informatique CDC :

Des actions de sensibilisation/formation aux enjeux globaux du développement durable ont été menées dans le cadre du séminaire des nouveaux arrivants – soit 5 % des collaborateurs formés en 2017.

- SCET :

25 % des consultants et experts travaillant dans ces domaines d'activité pour le compte de clients ont été formés aux enjeux DD/RSE généraux et 20 % d'entre eux ont été formés aux enjeux spécifiques à leurs métiers.

- Société Forestière :

L'ensemble des collaborateurs hors fonctions supports ont été formés aux enjeux DD/RSE propres à leur métier, soit une part des effectifs totaux comprise entre 70 % et 75 %.

- Transdev :

Un programme de sensibilisation/formation à la RSE a été mis en place en France en 2015 pour tous les collaborateurs français. Le dispositif n'est pas déployé massivement. Par ailleurs, l'intégralité des communautés RH et QSE a été formée. Des initiatives de sensibilisation sont menées dans les filiales sur tout ou partie des enjeux RSE mais ne sont pas consolidées au niveau du groupe.

Rôle des instances de gouvernance dans le pilotage de la politique DD/RSE

Caisse des Dépôts

La Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts a pour rôle de veiller sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du fonds d'épargne et la vérification des comptes du groupe Caisse des Dépôts. Elle contrôle ainsi la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe, articulée autour de cinq métiers : l'accompagnement des territoires, le développement des entreprises, la gestion des retraites et de la formation professionnelle, le suivi des filiales et participations stratégiques, et la gestion d'actifs. Ces métiers sont régulièrement abordés au cours des réunions de la Commission de surveillance.

Filiales et participations stratégiques

Pour une partie des filiales et participations stratégiques du Groupe, le conseil d'administration (ou assimilé) est impliqué dans la responsabilité et la surveillance de leur stratégie RSE :

- Bpifrance : Validation par les conseils d'administration de Bpifrance et des filiales (consolidées par intégration globale) de la charte RSE, du plan stratégique (y compris sur la partie RSE) et de leurs objectifs associés (dernière version : 2016) ;
- CNP Assurances :
  - Suivi annuel des plans d'action et des objectifs RSE par le conseil d'administration (et le comité exécutif) ;
  - Présentation du reporting extra-financier réglementaire au conseil d'administration (et au comité exécutif) à travers le rapport de gestion.
- Egis :

Des objectifs DD/RSE sont définis dans la lettre d'orientation adressée par le conseil d'administration, avec un suivi en milieu d'année et un bilan en fin d'année.

- Icade :

La politique RSE est supervisée et orientée par le comité d'audit, des risques et du développement durable – rattaché au conseil d'administration.

Pour les autres filiales et participations stratégiques du Groupe, ce rôle est assumé par les instances de direction exécutives (comités exécutifs, comités de direction, directoires, etc.). Le conseil d'administration peut éventuellement être consulté ou intervenir sur les sujets RSE.

Sensibilisation des membres des instances de gouvernance aux enjeux DD/RSE

Aucune des entités du Groupe n'a mis en œuvre - à destination des membres de leur conseil d'administration (Commission de surveillance pour la Caisse des Dépôts) – d'action de sensibilisation ou de formation spécifique aux enjeux d'un développement durable. Cependant, ces sujets sont régulièrement évoqués dans le cadre des réunions de ces instances de gouvernance (ex : validation et suivi de la mise en œuvre des plans stratégiques, plans à moyen terme, etc., présentation des rapports annuels – dont les chapitres RSE, information sur les évolutions réglementaires, etc.). Au niveau du groupe Caisse des Dépôts, les travaux relatifs à ces thèmes sont notamment communiqués aux commissaires surveillants. Enfin, il est à noter qu'au sein d'Icade, les enjeux RSE de l'entreprise sont présentés deux fois par an aux quatre membres du comité d'audit, des risques et du développement durable du conseil d'administration.

Un groupe à l'écoute de ses parties prenantes

Voir les sous-chapitres « Un groupe à l'écoute de ses parties prenantes » et « Favoriser l'action collective » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts, ainsi que la fiche thématique « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes ».

Satisfaction client

Caisse des Dépôts

Résultats non communiqués.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

En 2017, la satisfaction globale des entreprises clientes est en hausse pour la troisième année consécutive. La grande majorité d'entre elles sont prêtes à recommander Bpifrance aux autres entreprises. La proximité de cette banque, la qualité de ses interlocuteurs et sa capacité d'accompagnement et de conseil ont particulièrement été appréciés et ont grandement contribué à cette satisfaction client. L'enquête 2017 a été menée auprès de plus de 1600 entreprises clientes et 160 partenaires.

- CDC Habitat :

CDC Habitat fait réaliser chaque année un baromètre de satisfaction clients qui est commun à l'ensemble de ses filiales. Les indicateurs principaux sont consolidés au niveau groupe (hors Adoma). Le taux de satisfaction globale 2017 du groupe (hors Adoma) est de 76,5 %. Des enquêtes mensuelles sur les locataires entrants et sortants (sauf Efidis, Osica, et Adoma) sont également menées.

- CNP Assurances :

CNP Assurances a mené, en 2017, six enquêtes de satisfaction auprès de ses clients concernant la qualité de l'accueil téléphonique et des services en ligne, pour un taux de satisfaction qui varie de 79 % à 84 % selon les enquêtes. Des enquêtes ont également été réalisées auprès de plus de 400 collectivités territoriales assurées en prévoyance, pour des notes moyennes de satisfaction – stables – comprises entre 7 et 8/10 selon les collectivités. CNP Partners a mené deux enquêtes de satisfaction, l'une auprès de ses distributeurs et l'autre auprès de ses assurés, pour des taux de satisfaction variant entre 3,9 et 4,2/5.

Anticiper les besoins futurs

En 2017, les études menées par le groupe CNP Assurances afin d'anticiper les besoins résultant des évolutions sociales et démographiques ont notamment porté sur le parcours clients d'assurés de CNP Assurances ainsi que sur l'attente des consommateurs de trois pays d'Europe en termes d'assurance en ligne.

- Compagnie des Alpes :

Information non disponible.

- Icade :

L'indice de satisfaction des clients du pôle Promotion à la livraison est passé de 6,6 à 7/10 entre 2016 et 2017. De nouvelles actions visant à optimiser l'expérience client tout au long de son parcours seront déployées afin d'atteindre un indice de satisfaction de 8,5/10 en 2018 (objectif de +33 % par rapport à 2015).

- Informatique CDC :

Information non disponible.

Satisfaction des parties prenantes (hors clients)

Les questions relatives à la satisfaction client sont traitées dans l'indicateur précédent.

Caisse des Dépôts

La plupart des directions métiers, ainsi que la direction de la communication du Groupe, évaluent la satisfaction de leurs parties prenantes à travers des enquêtes de satisfactions. La convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) comporte par exemple un indicateur de suivi de la satisfaction des administrateurs. Le questionnaire, annuel, est adressé à l'ensemble des administrateurs et porte sur l'organisation et le suivi des instances, la qualité des supports ou des publications adressées, l'outillage de partage d'informations, la formation, etc. En 2017, 93 % des répondants étaient satisfaits de l'accompagnement du conseil d'administration dans la vie sociale du régime CNRACL.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Bpifrance s'attache à effectuer un reporting régulier des conventions de partenariat, auprès des régions et des banques notamment. Le CNO et les CRO permettent par ailleurs aux parties prenantes d'exprimer leur (in)satisfaction.

- Transdev :

En 2017, Transdev a lancé, dans le cadre des procédures ISO 9 001, une enquête de satisfaction à destination des fournisseurs titulaires d'un accord-cadre avec le siège.

Impacts des activités sur l'emploi

Caisse des Dépôts

Les activités de financement de la Caisse des Dépôts contribuent à la création et au maintien d'emplois, notamment locaux.

La Caisse des Dépôts a ainsi contribué à la mise en place et finance le fonds national de revitalisation des territoires (FRNT). Elle poursuit son soutien au développement des structures de l'ESS, à la travers le dispositif NACRE (permettant aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires de minima sociaux de créer leur entreprise), la création de l'Agence France Entrepreneur (AFE - pour développer l'activité économique et la création d'entreprises sur les territoires et notamment dans les quartiers prioritaires) et le soutien aux réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises (ex : BGE, France Active, Initiative France, ADIE et Réseau Entreprendre). En 2017, le nombre d'emplois ainsi créés ou maintenus dans des TPE grâce aux financements octroyés (hors ESS) étaient de 104 000. Au titre de l'ESS (y compris via l'investissement intermédié), ce nombre se portait à 18 900.

Soutenir l'insertion professionnelle

La Caisse des Dépôts a apporté son soutien financier à EBE 58, entreprise à but d'emploi (EBE) créée pour porter l'expérimentation « Territoire Zéro chômeurs de longue durée » dans treize communes de la Nièvre, l'un des dix territoires pilotes en France. L'expérimentation vise à apporter une réponse concrète et nouvelle aux difficultés que rencontrent les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an. Elle favorise ainsi l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, financées par l'État et les collectivités et positionnées sur des activités non concurrentielles. Les 25 premiers contrats en CDI ont été signés en février 2017.

La Caisse des Dépôts a également contribué au développement de Simplon, organisme de formation qui utilise le numérique comme levier au service de l'inclusion et de l'emploi. La *start-up*, créée en 2013, est agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) depuis 2016. Elle repère les besoins du marché, conçoit et déploie des formations et assure l'insertion professionnelle de ses

apprenants. Ses formations sont gratuites, qualifiantes, de courte durée et reconnues par le label « Grande école du numérique ». Elles s'adressent aux personnes éloignées de l'emploi, notamment aux jeunes demandeurs d'emploi des territoires sensibles. Actuellement, le réseau Simplon est composé de 11 fabriques en propre et de 18 franchisées soit un total de 29 sites.

Enfin, l'activité de prêts sur fonds d'épargne en faveur du logement social contribue également à la création d'emplois dans le secteur de la construction.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

L'appréciation des impacts ne pouvant être réalisée qu'avec un recul suffisant, l'analyse réalisée en 2017 a porté sur les résultats de l'activité de l'année 2013. Les constats sont les suivants : hors financement de la trésorerie, on constate une résilience plus importante des entreprises soutenues par Bpifrance, trois ans après le soutien par rapport à une population d'entreprises similaires non soutenues. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires et des effectifs des entreprises soutenues en phase de développement ou en trésorerie par Bpifrance, au cours des 3 années suivant la mise en place du soutien, est plus élevé que celui des entreprises non accompagnées par ailleurs. Sur la période 2013-2015 (couvrant les périodes pré- et post-accompagnement), leur chiffre d'affaires croît de plus de 6 % chaque année pour plus de la moitié d'entre elles, tandis que le quart des sociétés accompagnées les plus dynamiques affiche un taux de croissance annuel de leur chiffre d'affaires supérieur à 20 %. Cette croissance soutenue s'accompagne d'une propension significative à la création d'emplois (croissance annuelle médiane supérieure à 3 %). Les entreprises accompagnées sont fortement tournées vers l'international, la moitié d'entre elles étant exportatrices.

- CDC Biodiversité :

L'activité de CDC Biodiversité génère de la sous-traitance au niveau local : bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels, opérateurs fonciers, entreprises de travaux, etc.

- CDC Habitat :

Le développement de la commercialisation des logements locatifs intermédiaires a eu un impact positif sur l'emploi en 2017. Les antennes de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) au sein des résidences sociales du groupe contribue par ailleurs au retour vers l'emploi de résidents éloignés du marché du travail.

- CNP Assurances :

CNP Assurances participe à l'emploi dans les régions où elle est implantée depuis près d'un siècle : 91 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Ses filiales participent également à l'emploi régional, y compris à l'international, les expatriés ne représentant que 0,6 % des collaborateurs de ses filiales internationales. A fin 2017, 85 % des membres des comités exécutifs ou de direction des filiales à l'international ont été embauchés localement. En matière de mécénat, CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité et soutient l'intégration des jeunes à l'éducation et au service civique. Un partenariat a notamment été mis en place avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents ». Enfin, CNP Assurances a intégré dans quelques produits d'assurances une aide à la recherche d'emploi, comme la garantie perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi « protection active emploi » en France, et le service d'aide à la recherche d'emploi mis en place par le groupe Caixa Seguradora. Avec plus de 300 Md€ de placements, le groupe CNP Assurances joue également un rôle majeur dans le financement de l'économie pour l'essentiel sur le territoire national de ses implantations.

- Compagnie des Alpes :

Le groupe Compagnie des Alpes est un partenaire de premier ordre en tant que premier ou principal employeur dans les écosystèmes locaux. La présence de ses filiales sur le territoire favorise l'emploi direct, dont beaucoup sont saisonniers et locaux. Elle est aussi génératrice d'emplois indirects : com-

merces, transports, agences immobilières, cours de ski, partenariats avec des enseignes locales, culturelles ou commerciales et auprès des entreprises locales (maintenance, entretien, restauration etc.). Les impacts directs et indirects ont été quantifiés avec l'aide d'un cabinet externe pour six domaines skiables et pour le parc du Futuroscope.

- Egis :

Egis emploie près de 14 000 collaborateurs à travers le monde dont plus de 9 000 à l'étranger. Les filiales implantées à l'étranger comptent généralement une faible part d'expatriés (en légère diminution en 2017 avec moins de 200 expatriés français), avec un recours majoritaire à des contrats locaux. La très grande majorité des contrats d'exploitation d'Egis s'appuie sur la main d'œuvre locale (près de 7 000 emplois) avec un parcours d'intégration professionnelle. Il n'existe en effet pas de formation initiale suffisante pour une partie des métiers, qui s'apprennent en situation.

- Icade :

En tant qu'acteur du développement économique et social des territoires, Icade joue un rôle majeur en matière d'emploi et d'insertion. Du fait de son implantation (plus du tiers de ses surfaces sont situées dans ce secteur), le groupe est particulièrement impliqué auprès de Plaine Commune, un établissement public territorial rassemblant neuf agglomérations du nord de Paris. Dès 2005, Icade a ainsi signé, avec Plaine Commune, une charte entreprise-territoire qui prévoit des actions en matière d'emploi et de formation. Par exemple, la construction du bâtiment Pulse à Saint-Denis, dont la livraison est prévue pour 2018, prévoit plusieurs actions et objectifs allant dans ce sens : objectif de 50 000 heures d'insertion sur la durée du chantier, incitation du maître d'œuvre à proposer des prestations à des sous-traitants locaux, mise en place d'un parcours de formation et d'insertion des jeunes éloignés de l'emploi, etc.

Le pôle Promotion soutient également le développement économique des territoires au travers de la signature de chartes d'emploi local et d'insertion. Icade intègre ainsi, depuis 2015, des clauses d'insertion pour tous ses chantiers significatifs (supérieurs à 50 M€ de coûts de travaux). Toutes opérations confondues, 20 d'entre elles comportaient des clauses d'insertion en 2017, représentant 35 % des surfaces construites.

D'autres initiatives, impliquant notamment des collaborateurs d'Icade, contribuent à favoriser l'emploi et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, comme la participation au Club des jeunes talents de Plaine Commune (accompagner les jeunes de Seine Saint-Denis dans leur recherche de formation ou d'emploi) et l'implication auprès de l'association NQT (« Nos quartiers ont des talents »).

- SCET :

La SCET est une entreprise de conseil et d'appui aux territoires, spécialiste de l'économie mixte et du développement territorial. Elle contribue directement à l'emploi local à travers une vingtaine d'implantations géographiques. A travers ses activités, elle contribue à la création, au développement et à la pérennité d'entreprises publiques locales ancrées localement et non délocalisables. Elle met par ailleurs à dispositions des entreprises publiques locales (SEM, SPL, SPLA, etc.), bailleurs sociaux, promoteurs et collectivités la plateforme SCET RH, un outil de recrutement et de gestion des carrières. La SCET contribue également au renforcement des compétences locales via son organisme agréé SCET Formation. En 2017, plus de 3500 stagiaires ont été formés pour le compte de 400 entreprises. Enfin, elle priorise des partenariats et des achats auprès de prestataires locaux, ce qui contribue au développement du tissu économique local.

- Société Forestière :

La Société Forestière contribue au développement de la filière forêt-bois, forte de 440 000 emplois directs et indirects et riche d'une diversité de savoir-faire présents le plus souvent non délocalisables. Ses agences font par ailleurs appel à des sous-traitants locaux.

- Transdev :

De par son activité, Transdev participe au dynamisme des collectivités locales et territoriales en favorisant notamment l'accès à l'emploi pour tous. Il s'agit par ailleurs d'un employeur local majeur – souvent le deuxième ou troisième employeur d'une ville. Transdev soutient par ailleurs le travail d'associations locales œuvrant pour la réinsertion professionnelle comme l'association CRM « Centre de réadaptation de Mulhouse ». Il est par ailleurs signataire d'une convention de partenariat pour favoriser la mobilité dans les quartiers prioritaires en fonction de la politique de la ville.

Impacts des activités sur les populations locales

Caisse des Dépôts

Voir l'indicateur précédent.

Filiales et participations stratégiques

- Compagnie des Alpes :

Les filiales du groupe Compagnie des Alpes sont présentes ou actives au niveau des associations locales, celles liées à l'environnement, mais aussi au niveau des associations de propriétaires ou de voisins. Le voisinage bénéficie notamment de conditions tarifaires avantageuses permanentes ou ponctuelles. Une attention particulière est donnée à l'étude et à la diminution des nuisances sonores pouvant être engendrées par l'activité des sites. Les sites concernés du groupe effectuent régulièrement des mesures de bruit et des actions spécifiques sont menées : adaptation du plan de damage (au niveau des horaires et du tracé) à proximité des habitations, canons à neige et garniture de galet plus silencieux à proximité des logements, enfouissement de machinerie, adaptation du volume sonore des spectacles en fonction du vent, mesures adaptées aux évènements (festivals), couverture des zones à spectacles, aménagement des attractions, information du voisinage sur les évènements, participation à des comités de concertation, etc.

- Egis :

Dans de le cadre de nombreux projets de ses clients, Egis met à disposition ses compétences en matière de concertation pour améliorer la performance socio-économiques et environnementale des projets que l'entreprise conçoit (organisation de réunions de sensibilisation, d'information et de concertation des populations riveraines, animation des réunions de débat public). Les équipes de conseil spécialisées dans l'aide publique au développement (APD) interviennent régulièrement dans des programmes et projets sur les thèmes des relations avec la population, du développement et de la maîtrise des services à la population, ou encore de l'organisation de la démocratie locale. Egis accompagne par exemple les territoires dans l'analyse de l'impact des projets sur les flux migratoires. Les principes de furtivité des chantiers incluent par ailleurs des mesures de réduction des nuisances aux riverains, commerces et usagers des emprises concernées. En matière d'exploitation, les riverains sont identifiés dans les parties prenantes dont les besoins et demandes doivent être considérés.

- Icade :

Les principaux impacts socio-économiques et environnementaux d'Icade sur les populations riveraines concernent la mixité, l'engagement solidaire en faveur des communautés locales, le désenclavement des territoires et les nuisances liées aux chantiers.

En tant qu'acteur du développement économique et social des territoires, Icade s'engage à promouvoir la mixité intergénérationnelle, sociale et fonctionnelle dans ses programmes immobiliers. En 2017, 19 % des 85 opérations en cours du Pôle Promotion mettaient en œuvre des mesures de mixité sociale, 10 % d'entre elles appliquaient des mesures de mixité fonctionnelle et 6 % d'entre elles favorisaient la mixité intergénérationnelle. Icade a également développé une nouvelle offre, appelée Mix'Cité, qui a pour objectif de développer des projets comportant plusieurs typologies de produits complémentaires : logements sociaux, logements en accession, résidences seniors, étudiantes, etc. Après une première opération à Montaigu en 2015, d'autres projets ont été développés comme le projet d'ensemble qui comprend la réhabilitation d'un EHPAD[7], la reconstruction d'une résidence-autonomie et des logements en accession à Créteil. Les acquéreurs de logements d'Icade présentent ainsi des profils sociaux diversifiés : 36,8 % d'investisseurs personnes physiques, 25,9 % de bailleurs sociaux, 22,6 % d'accédants, 21,9 % de bailleurs sociaux et 14,7 % d'institutionnels.

Icade contribue positivement au désenclavement de territoires en mettant en place des solutions de mobilité durable. Pour desservir ses parcs d'affaires, l'entreprise met en effet à disposition de ses utilisateurs des navettes fluviales et terrestres, des lignes de bus en connexion avec les transports en

[7] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

commun ainsi que des bornes Autolib' et Vélib'. De plus, en 2017, 81 % des opérations développées par le pôle Promotion étaient situées à moins de 5 min à pied d'un réseau de transports en commun. Ces solutions sont également à disposition des populations riveraines. En ce qui concerne les impacts environnementaux, les principaux impacts sur les populations riveraines ou locales sont les nuisances potentielles liées aux chantiers de construction. Ces nuisances sont maîtrisées dans le cadre des certifications HQE[8], avec une cible visée « très performante » sur les chantiers à faible nuisance.

Enfin, Icade veille à maitriser ses impacts environnementaux, tels que les nuisances liées aux chantiers (nuisances sonores, impacts sur la qualité de l'air, pollutions de l'eau et du sol). Les chartes « chantiers à faible nuisance » fixent par exemple des plafonds de décibels durant la phase de construction pour les bâtiments certifiés HQE et H&E[9]. Le guide déployé dans le cadre de ces certifications stipule par exemple que les engins de chantier doivent être « réglés » de façon à réduire les émissions de CO_2, que l'organisation du chantier doit faire en sorte de fluidifier les flux pour éviter toute immobilisation sur le chantier pouvant générer des émanations polluantes, que les entreprises doivent indiquer les moyens pour cantonner la poussière et réduire les nuisances ainsi qu'informer les riverains des principales nuisances et de leur durée estimée (trafic, bruits, poussières, etc.).

- Données indisponibles pour CDC Habitat, Informatique CDC et Transdev.

Santé et sécurité des clients et consommateurs

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est indirectement concernée par les sujets de santé et de sécurité des clients et consommateurs.

En ce qui concerne la gestion de régimes de retraite, depuis 1992, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, se mobilise pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agents territoriaux et hospitaliers. C'est dans cette optique qu'est né en 2001 le Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles, dont les missions sont d'établir et d'analyser les statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé, de participer au financement, sous la forme de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements, d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques. Depuis sa création, le FNP a soutenu financièrement 5 200 employeurs dans la mise en œuvre de leur politique de prévention des risques professionnels pour un montant de 70 M€.

En ce qui concerne les prêts sur fonds d'épargne, en 2017, les signatures de prêts pour la réhabilitation anti-amiante ont atteint 57 M€ (contre 40 M€ en 2016), permettant ainsi la réhabilitation de plus de 15 000 logements).

Filiales et participations stratégiques

- CNP Assurances :

Le groupe a été précurseur en intégrant, dès 2003, des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie/épargne et dépendance. Sa filiale Filassistance International propose un accompagnement multidimensionnel : une équipe médico-psycho-sociale composée de psychologues, d'assistants de service social, de médecins, d'un ergothérapeute, d'une conseillère en économie sociale et familiale est réunie sur un seul et même plateau afin d'apporter l'aide la plus complète à l'adhérent qui fait appel à ses services. Cette dernière propose des programmes de prévention sur la

[8] Haute qualité environnementale.
[9] Habitat & Environnement.

perte d'autonomie et les risques cardiovasculaires. Elle offre aussi des services d'écoute et d'accompagnement des aidants, des personnes souffrant d'affectation de longue durée et spécifiquement des femmes atteintes du cancer, tant sur le plan médical que social. Lyfe, la plateforme de services de santé lancée par CNP Assurances il y a plus de deux ans, propose dix services autour de la santé, du bien-être et du bien-vieillir, comme le « télé-conseil santé 24h/24 », qui permet de questionner un médecin, ou encore « Allo Expert Dépendance », le service de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées. Son nouveau partenariat avec MonDocteur.fr permet à Lyfe de proposer la prise de rendez- vous en ligne pour une consultation sur l'ensemble du territoire français. En 2017, Lyfe a signé un partenariat avec l'entreprise innovante Concilio. Elle propose à ses utilisateurs d'accéder facilement et rapidement aux spécialistes de leurs pathologies et leur apporte des informations mises à jour sur celles-ci. Elle lutte ainsi contre les inégalités en matière de santé, dont une des principales causes réside dans la difficulté d'accès à l'information. CNP Assurances réalise par ailleurs de nombreuses actions de prévention et santé au travail auprès des collectivités locales clientes. Enfin, les filiales du groupe situées à l'étranger mettent également en œuvre des mesures de prévention. La filiale de Caixa Seguradora dédiée à l'odontologie réalise ainsi un programme de prévention des caries chez les enfants en bas-âge. En Argentine, CNP Seguros de Vida utilise les réseaux sociaux pour poster des informations de prévention.

- Compagnie des Alpes :

Pour le groupe Compagnie des Alpes, la sécurité et l'intégrité de ses clients sont considérés comme des priorités. Avant le début de chaque saison, des sessions d'accueil et de formation sont dispensées aux employés. Il s'agit notamment de leur présenter ces priorités et de leur enseigner les procédures d'exploitation et de prévention sécurité (gestes et postures, travail en hauteur, utilisation des produits chimiques etc.) ainsi que les conduites à tenir en cas d'incident. 28 308 heures de formations relatives à la sécurité au travail ont été réalisées en 2017. Les filiales du groupe Compagnie des Alpes sont particulièrement attentives au bon fonctionnement des installations, remontées mécaniques et attractions (contrôles périodiques et systématiques), au respect des règles de sécurité, au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration, à la qualité de l'eau utilisée pour l'exploitation, à la santé de ses animaux et à l'information des clients (affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques, etc.). Au-delà de toutes ces pratiques, les sites du groupe s'engagent dans des actions de préventions spécifiques comme le développement de zones de ski tranquille ou familial, des actions de sécurisation de l'embarquement sur télésiège, la sensibilisation aux risques d'avalanches et à l'utilisation de matériel d'aide à la recherche de victimes, la mise en place de pictogrammes et de rappels des consignes et comportements sur les attractions, la surveillance accrue des opérateurs, etc.

- Egis :

Egis met son expertise en matière de santé, de sécurité et d'environnement au service de ses clients en appliquant sa propre politique en la matière dans la mise en œuvre de leurs projets. Egis développe par ailleurs de nouveaux services à la mobilité en direction des consommateurs. Le maintien de leur sécurité fait notamment partie du cahier des charges fonctionnel de ces services. Egis dispose par ailleurs d'entités spécialisées dans la recherche de performances environnementales des bâtiments et des infrastructures, dans le confort des utilisateurs et dans l'ergonomie des interfaces homme-machine. Ainsi, en 2016, l'une de ses exploitations autoroutières en Irlande a été certifiée ISO 55 000 (norme sur la gestion d'actifs industriels). Il s'agit de la première autoroute au monde à recevoir cette certification.

- CDC Habitat :

CDC Habitat a de son côté mis en place une politique relative au retrait de l'amiante dans le parc résidentiel. Une politique relative à la santé des résidents est également déployée dans certaines filiales. Enfin, diverses actions participent à prévenir les risques en matière de santé et sécurité pour les locataires (ex : dispositions concernant l'entretien et l'exploitation des installations d'eau chaude sanitaire collective pour prévenir tout risque de développement de légionnelles).

- Icade :

Sur les sujets essentiels que sont la santé et la sécurité des occupants, Icade renforce ses exigences et déploie une stratégie concrète à travers des mesures de performance systématiques, des programmes d'amélioration et l'expérimentation de nouvelles solutions.

Le pôle Promotion d'Icade a intégré des mesures spécifiques à la réduction des nuisances sonores et

à l'amélioration de la qualité de l'air. En matière de prévention contre le bruit, Icade impose ainsi une puissance sonore deux fois inférieure à celle fixée par la réglementation dans ses bâtiments certifiés NF Habitat et signe des chartes « chantier à faibles nuisances », fixant des plafonds de décibels en phase de construction des bâtiments certifiés HQE et H&E. L'ensemble de ses opérations n'utilise que des matériaux dont l'impact sur la qualité de l'air est maîtrisé (classe A ou A+) et les opérations certifiées NF, HQE ou H&E font l'objet d'un contrôle in situ, avec vérification de l'efficacité des systèmes de ventilation et suivi de leur mise en œuvre. Concernant le pôle Foncière Tertiaire, la qualité de l'air fait l'objet de contrôles systématiques dans le cadre de la certification HQE (soit 45 % du patrimoine en 2017). De nouvelles solutions en faveur de la qualité de l'air ont été développées en 2017 (voir « Prévention des nuisances et rejets »).

En matière de santé et de bien-être, le programme *Coach Your Growth* prévoit des services comme un espace de sport et de bien-être ou encore la communauté sportive du Parc de Rungis. Une cabine médicale H4D innovante en téléconsultation sera déployée sur plusieurs parcs en 2018. Enfin, les certifications ISO 14 0001 et HQE Exploitation, qui couvrent 86 % des actifs dont Icade possède le contrôle de l'exploitation, couvre des sujets complémentaires tels que la pollution, les incidents d'exploitation, le confort, la gestion des situations d'urgence et l'accessibilité.

Enfin, Icade a créé en 2013 une direction de la sécurité et de la sûreté dédiée aux actifs du pôle Foncière Tertiaire avec un dispositif de gardiennage, des systèmes de sécurité incendie et d'assistance, des mesures de sécurité renforcées sur les actifs à risque (contrôles d'accès et agents supplémentaires) dans le cas d'événements spécifiques ainsi que des dispositifs de vidéosurveillance.

- Transdev :

Transdev considère la sécurité de ses collaborateurs et clients comme une priorité. A fin 2017, les systèmes de management de la sécurité étaient déployés dans le groupe à 66 %, soit plus de 250 entités (objectif 2018 : 100 %).

Mécénat

Budget dédié aux actions de mécénat (en €)	2017	2016	Evolution 2016/2017
Caisse des Dépôts	4 236 952,0	4 720 000,0	-10,2 %
- dont mécénat Groupe	2 800 000,0	3 000 000,0	-6,7 %
- dont mécénat DR	1 436 952,0	1 720 000,0	-16,5 %
Bpifrance	164 200,0	125 000,0	31,4 %
CDC Habitat	205 000,0	100 000,0	105,0 %
CNP Assurances	3 400 000,0	5 500 000,0	-38,2 %
Compagnie des Alpes	-	-	-
Egis	136 000,0	250 000,0	-45,6 %
Icade	980 225,0	1 276 652,0	-23,2 %
Transdev	370 500,0	222 058,0	66,8 %
Groupe	**9 492 877,0**	**12 193 710,0**	**-22,1 %**

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Bpifrance : La hausse constatée entre 2016 et 2017 est notamment due à un décalage de facturation d'un exercice à l'autre.*
- *CDC Habitat : La hausse constatée entre 2016 et 2017 est liée au renforcement du soutien apporté aux structures soutenues.*
- *CNP Assurances : La baisse constatée entre 2016 et 2017 est due à l'arrêt de certains programmes de mécénat au Brésil.*
- *Egis : La baisse constatée entre 2016 et 2017 est due à la démarche de recentrage des cibles de mécénat mise en œuvre dans certaines filiales du groupe.*
- *Icade :*
  - *La baisse constatée entre 2016 et 2017 est due au financement, en 2016, d'une opération de mécénat majeure (rénovation de la flèche de la basilique de Saint-Denis) qui s'est prolongée en 2017 mais qui n'a pas donné lieu à de nouvel engagement au cours de cet exercice.*
  - *Les données 2017 et 2016 portent à la fois sur des actions de mécénat et sur des actions de sponsoring.*
- *Transdev : La hausse constatée entre 2016 et 2017 est due à l'augmentation du nombre de projets soutenus sur cette même période (36 projets en 2017 contre 22 en 2016).*

Caisse des Dépôts

Bien qu'il n'existe pas de fondation d'entreprise au niveau du Groupe, la Caisse des Dépôts dispose d'un programme de mécénat qui soutient les jeunes et nouveaux talents professionnels dans les domaines de l'architecture et du paysage, de la musique classique et de la danse.

Les directions régionales mènent également des actions de mécénat en propre, portant sur l'aménagement de l'espace public (architecture et paysagisme), la culture (musique et danse) ou répondant à des besoins territoriaux spécifiques - en lien avec les diagnostics territoriaux. En 2017, elles ont soutenu les initiatives suivantes : projet de l'association *Get Up* dans le cadre de l'événement Bordeaux Paysages 2017 (Nouvelle-Aquitaine), organisation de la 7ème édition des Talents des outre-mer (Outre-mer), Rendez-vous de la Place Stanislas 2017 à Nancy (Grand Est), rénovation de la cour du Musée de la cour d'or à Metz (Grand Est), 26ème édition du Festival « Rencontres d'ici et d'ailleurs » de Garges-lès-Gonesse (Ile-de-France), 7ème académie de musique ancienne de Vannes (Bretagne), rénovation de la galerie Philibert Delorme à Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes), édition 2017 du Festival « Jazz in Marciac » (Occitanie), projet « L'Arbre à Hérons » de l'Ile de Nantes (Pays de la Loire).

Mesurer l'impact des politiques de mécénat

Le pôle Mécénat de la Caisse des Dépôts suit les indicateurs suivants : nombre de bénéficiaires d'un programme, étude de la conformité entre le programme prévisionnel et le programme réalisé (nombre de concerts, de représentations, de manifestations), nombre de territoires couverts, typologie des acteurs et des parties prenantes, retombées presse, nombre de concerts ou de spectacles donnés par les ensembles ou compagnies soutenus.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Bpifrance n'a pas de politique de mécénat formalisée mais elle soutient DEMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.

- CDC Habitat :

CDC Habitat mène des actions de mécénat mais ne dispose pas de politique formalisée en la matière.

- CNP Assurances :

CNP Assurances mène ses opérations de mécénat en partenariat avec des associations, sélectionnées à la suite d'appels à projets, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur. Les filiales sont également investies dans de nombreux programmes de mécénat social, généralement en lien avec leurs activités. L'institut Caixa Seguradora, qui gère les actions de mécénat du groupe brésilien, a notamment des accords de coopération avec l'UNODC et l'Unesco, ou encore un contrat de prestation de service avec l'ONG Iniciativa Verde. Les collaborateurs ont la possibilité de s'impliquer dans les actions respectives de CNP Assurances et de ses filiales. CNP Assurances mène par ailleurs des actions de mécénat spécifiques, en faveur de la formation et de la recherche (financement de centres de formation et de CFA, soutien à des chaires ou à des projets de recherche, etc.), de la réinsertion (accueil de jeunes en formation, soutien à l'association NQT (ex « Nos quartiers ont des talents », etc.) et de l'entrepreneuriat (membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité, engagement dans le fonds d'investissement Business Angels des Cités Partenaires 2 dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles). En 2017, CNP Assurances s'est également engagée de manière significative en faveur de la santé publique à travers sa fondation d'entreprise. Celle-ci dispose d'un programme d'actions pluriannuel de 2,4 M€, consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient, selon deux axes d'intervention :

- une fondation qui contribue à réduire les inégalités sociales de santé ;
- une fondation engagée dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

La Fondation CNP Assurances lance également un appel à projets à destination de ses collaborateurs pour tous projets dans lesquels ils sont personnellement impliqués.

- Compagnie des Alpes :

Bien que le groupe Compagnie des Alpes n'ait pas de politique de mécénat, ses filiales contribuent à des nombreuses initiatives locales, notamment dans le domaine du sport (soutien aux athlètes locaux, skis clubs et comité régionaux ou fédéraux, courses à pied, compétitions d'escalade, équipes sportives locales, etc.). Elles sont aussi partenaires d'actions humanitaires ou caritatives en faveur des enfants malades (Petits Princes et Téléthon) ou issus de milieux défavorises (association Arc-en-ciel par exemple).

- Egis :

Egis a établi une procédure fixant les axes privilégiés du mécénat : la solidarité, notamment les actions pouvant impliquer les collaborateurs (projets humanitaires, projets initiés par les collaborateurs, etc.), les actions innovantes contribuant à la transition écologique et énergétique, ainsi que la culture et le sport. Il existe une fondation d'entreprise Egis, dont l'objet est de promouvoir l'innovation et la créativité de l'ingénierie, en particulier dans les domaines du développement durable, ainsi que de soutenir les recherches, les formations et les actions sociales et éducatives en faveur d'étudiants français ou étrangers. Par ailleurs, plusieurs sociétés d'Egis ont leurs propres actions de mécénat.

- Icade :

La politique de sponsoring et mécénat d'Icade constitue un élément important d'ancrage et de développement territorial. L'entreprise soutient principalement des actions sportives, culturelles ou solidaires comme l'association l'Etoile de Martin, en faveur de la recherche contre le cancer pédiatrique, plusieurs clubs de sports locaux ou le financement de l'exposition de l'artiste Joseph Aragon. Icade est par ailleurs membre fondateur de la fondation Palladio, dédiée à la prise en compte de l'intérêt général dans la construction de la ville de demain.

En 2017, Icade a renforcé son engagement par de nouvelles actions, contribuant notamment au développement culturel de ses territoires d'implantation. Elle a par exemple créé sa première résidence d'artistes nomades dans l'IcadeStore de Paris-Aubervilliers, offrant ainsi, à quatre artistes de renommée internationale, la possibilité de bénéficier d'un environnement propice à la création sur des thématiques urbanistiques et environnementales. L'expérience sera renouvelée en 2018 et Icade ambitionne d'utiliser ces œuvres pour décorer plusieurs programmes de logements en Ile-de-France. Le mécénat d'Icade s'oriente également vers des actions associatives impliquant les collaborateurs.

- Transdev :

La Fondation Transdev œuvre au quotidien, aux côtés de porteurs de projets, pour un développement plus responsable et plus solidaire de la mobilité. Les financements qu'elle accorde sont orientés vers des projets favorisant la mobilité sociale au cœur des territoires en difficultés (urbains, périurbains, ruraux) desservis par le réseau Transdev. Cette notion de mobilité sociale s'articule autour de six grands enjeux : l'emploi, l'éducation, l'accès au sport, la culture, la santé, la médiation sociale. Début 2018, 27 projets étaient en cours et 33 projets avaient été finalisés. La Fondation Transdev soutient en moyenne 30 projets par an depuis 2014 (plus d'informations sur www.fondation.transdev.com).

Mesurer l'impact des politiques de mécénat

La fondation Transdev conduit régulièrement des études d'impacts auprès des associations qu'elle soutient par l'utilisation d'une fiche d'évaluation qu'elles doivent remplir entre six mois et un an suivant la réalisation du projet. Cette fiche apporte des informations très précises permettant la conduite d'indicateurs (impact sur le territoire ou sur l'association ; respect du calendrier, du budget et de l'objectif présenté ; résultat obtenu par rapport au résultat attendu ; contraintes subies ; nombre de bénéficiaires, etc.). Par ailleurs, une étude d'impact a été conduite en 2017. Enfin, un formulaire est adressé entre six mois et un an après le versement de la subvention aux associations afin qu'elles transmettent un bilan de leur action.

Nos métiers

Contribuer à l'accélération de la transition écologique et énergétique

Dans l'exercice de chacun de ses cinq métiers, la Caisse des Dépôts s'est donné un objectif transversal : contribuer à l'accélération de la transition écologique et énergétique (TEE). Cet objectif est partagé par l'ensemble de ses filiales et participations stratégiques.

En amont de la Conférence de Paris sur le climat (COP21), qui s'est tenue fin 2015, le groupe Caisse des Dépôts s'était ainsi engagé à mobiliser 15 Md€ de financements directs en faveur de la TEE sur la période 2014-2017. Un objectif dépassé puisque 18 Md€ de prêts et d'investissements ont été engagés à fin 2017. Cette performance tient notamment au succès des gammes de prêts dédiées du fonds d'épargne ainsi qu'au dynamisme des activités de financement de la Caisse des Dépôts, de Bpifrance et de CNP Assurances. En 2017, le Groupe a prolongé son engagement à hauteur de 5 Md€ supplémentaires par an d'ici à 2020.

Interventions du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la TEE

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Bailleur, promoteur, financeur, le Groupe se mobilise pour réduire l'impact environnemental du secteur du bâtiment à travers, notamment, l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier résidentiel et tertiaire, public et privé.

Soutenir l'économie verte et le développement des énergies renouvelables

Afin d'accélérer la TEE, le Groupe mobilise, par l'intermédiaire de son réseau de directions régionales et de ses filiales, ses capacités de financements et ses expertises en faveur de l'économie verte, des producteurs d'énergies renouvelables (EnR) ainsi que de la transformation des réseaux.

Promouvoir une mobilité durable

Le Groupe accompagne les collectivités locales dans la mise en oeuvre de politiques de mobilité durable, du conseil en ingénierie à la distribution, en passant par le financement et l'exploitation des infrastructures.

Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

Le plan d'action « biodiversité » du Groupe poursuit deux ambitions : contribuer à la transition écologique des entreprises et des territoires et intégrer la biodiversité dans les activités du Groupe, en ciblant une trajectoire à biodiversité positive*. Ces actions sont complétées par les pratiques de gestion d'actifs forestiers responsable mise en oeuvre par la Société Forestière.

Accompagner les territoires

Le Groupe joue un rôle de conseil auprès des collectivités locales. Il leur apporte notamment son expertise sur les questions énergétiques pour leur permettre de retenir des options utiles au développement de leur territoire et contribuant aux objectifs nationaux en matière d'énergie et de climat. Il intervient également dans le financement – sur fonds d'épargne ou en fonds propres – de leurs projets d'infrastructures et d'équipements.

Adapter les activités d'exploitation

L'ensemble des filiales du Groupe exploitant un patrimoine immobilier ou des infrastructures intègrent les conséquences du changement climatique dans leurs activités. Cela passe par l'analyse des risques auxquels sont exposées leurs activités, par l'intégration des meilleurs standards environnementaux en matière de construction et d'exploitation ou encore par l'amélioration de la résilience des bâtiments et infrastructures.

** Contribuant au développement de la biodiversité au-delà de sa simple préservation et restauration.*

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts contribue à l'accélération de la TEE en investissant dans des sociétés porteuses de projets de production d'énergies renouvelables sans mobilisation de matières premières (éolien terrestre et *offshore*, géothermie, photovoltaïque, hydraulique), dans des filières en développement (ex : hydrolien et énergie thermique des mers) ainsi que dans la production d'énergie thermique et de gaz à partir de matières renouvelables (ex : biomasse). Outre ses investissements dans les filières de production d'énergies renouvelables, la Caisse des Dépôts intervient sur l'efficacité énergétique, dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire public et du logement, en développant notamment l'*intracting*, le co-financement de travaux générateurs d'économie d'énergie financés par les économies réalisées.

Son action en faveur de la TEE passe également par ses activités de prêt. En janvier 2016, à l'occasion du Bicentenaire de la Caisse des Dépôts, le Président de la République a annoncé la création d'un prêt « croissance verte » (PCV) à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics. Une nouvelle enveloppe a été mise en place en avril 2016, et ce jusqu'à fin 2017. Les emprunteurs éligibles (collectivités territoriales, hôpitaux, universités et opérateurs privés sous conditions) devaient réaliser des opérations de rénovation des bâtiments publics respectant la règlementation thermique. Fin 2017, 804 contrats de prêt PCV 0 % ont été signés pour un montant total de 1 380 M€. Cette offre s'est révélée être un succès pour de multiples raisons. En premier lieu, l'ensemble des territoires a pu bénéficier de ce financement avec une dispersion plus forte que leur contribution au PIB. L'essentiel de ces prêts a été souscrit par des communes, intercommunalités et leurs satellites. De plus, les projets financés ont été répartis sur différents axes accompagnant la vie des territoires avec, en valeur, 45 % d'établissements scolaires ou encore 36 % de bâtiments techniques et administratifs.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Bpifrance mobilise ses financements en faveur de la TEE. Au-delà d'un soutien renforcé aux producteurs d'énergies renouvelables, elle vise à promouvoir les industriels innovants en matière de TEE ainsi qu'à accompagner les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les petites et moyennes entreprises (PME) dans leur transition énergétique, quel que soit leur secteur d'activité.

Montant des nouveaux financements directs contractualisés dédiés à la TEE par Bpifrance (en M€)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Prêts de développement	183,0	186,0	113,0	-1,6 %
Cofinancements	1 083,0	846,0	857,0	28,0 %
Aides et prêts de soutien à l'innovation	66,0	71,0	90,0	-7,0 %
Capital-investissement	205,0	205,0	200,0	0,0 %
Total	**1 537,0**	**1 308,0**	**1 260,0**	**17,5 %**

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Les données 2017 relatives aux prêts de développement, aux cofinancements et aux aides à l'innovation ont été partiellement estimées ; les données portant sur le dernier trimestre ont été évaluées au prorata de l'activité du premier.*
- *Les données 2016 ont été corrigées (remplacement des prévisions d'atterrissage par les montants réalisés).*
- *Les données 2016 relatives aux investissements ont fait l'objet d'une correction supplémentaire par souci de cohérence avec le périmètre des données 2017 :*
  - *les montants investis dans les « sous-jacents » (entreprises investies par les fonds dans lesquels Bpifrance a investi) sont réintégrés pour l'année entière, le second semestre ayant été estimé au prorata du premier ;*
  - *les montants investis en direct prennent en compte, pour le dernier trimestre, une estimation sur la base du premier.*

- CDC Biodiversité :

Le cœur de métier de CDC Biodiversité étant de préserver ou de développer la biodiversité par des activités opérationnelles ou de recherche, cette entreprise a des impacts directs positifs sur la biodiversité.

Le premier métier de CDC Biodiversité est d'assister les maîtres d'ouvrage dans leurs actions de compensation, notamment en prenant en charge l'ensemble de leurs obligations. A fin 2017, CDC Biodiversité intervenait en tant qu'opérateur d'actions de compensation sur une surface d'environ 2 200 hectares (contre 2 100 hectares en 2016). L'année 2017 a également été marquée par la montée en puissance des projets territoriaux de biodiversité (projets en Ile-de-France, Lyon et Bordeaux), du programme Nature 2050 et du Club B4B+ (Business for Biodiversity +). Dans le cadre du Club B4B+,

CDC Biodiversité a par ailleurs développé un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des entreprises (*Global Biodiversity Score* – voir la sous-partie « Soutenir l'innovation et la recherche » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts).

Nature 2050

Lancé par CDC Biodiversité en 2016, Nature 2050 est le premier programme européen d'adaptation au changement climatique des territoires agricoles, naturels et forestiers par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Conduit en partenariat avec des associations environnementales (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Ligue pour la protection des oiseaux) et des scientifiques (Muséum National d'Histoire Naturelle), il repose sur l'engagement volontaire des acteurs économiques publics ou privés à agir au-delà de leurs obligations réglementaires, permettant ainsi de mobiliser des financements complémentaires dans les territoires où ils interviennent en appui des politiques publiques. CDC Biodiversité s'engage ainsi à adapter au changement climatique, à restaurer puis à préserver jusqu'en 2050 une surface d'1 m² pour chaque versement volontaire de 5 €. Près d'une trentaine de partenaires se sont d'ores et déjà mobilisés, parmi lesquels la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales (Bpifrance, CDC Habitat, la Compagnie des Alpes, Icade et Transdev).

1,4 M€ ENGAGÉS EN FAVEUR
DE LA RECHERCHE ET DES INVESTISSEMENTS EN 2017

- Egis :

L'un des axes stratégiques du projet d'entreprise du groupe Egis est notamment tourné vers la transition écologique et énergétique (TEE). Celle-ci constitue un élément important de dynamisation et de différenciation de ses offres dans ses cœurs de métier (transport, bâtiment, urbain, etc.). Grâce à la variété de ses métiers et le pilotage d'environ 10 Md€ d'investissements par an, Egis constitue ainsi un acteur international de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. L'entreprise accompagne ses clients et les territoires sur les sujets d'atténuation, d'adaptation et même de sobriété énergétique. Quelques exemples de solutions ou de projets d'atténuation : Cycle up (voir le sous-chapitre « Les filiales et participations stratégiques » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des dépôts), Variways (éco comparateur de variantes routières qui affiche pour chaque variante les émissions de GES), le vétiver pour stabiliser les sols (six fois moins de CO_2 émis, six fois moins cher qu'une méthode classique), le « Tram autrement » adapté à la taille des villes (réduction des émissions par passager transporté), les réseaux de chaleur et de froid (exemple de Saclay qui prévoit un impact carbone trois fois inférieur à un chauffage classique au gaz), le péage positif (à Rotterdam le trafic a été réduit de 8 % aux heures de pointe et représente 4 100 trajets évités et 27 % de temps en moins perdu dans les embouteillages), les énergies renouvelables (ex : Wind-it qui prévoit un gain annuel de 70 teqCO_2 économisés.). Egis réalise également des études stratégiques pour accompagner les territoires (ex : étude stratégique Paris Bas carbone – voir ci-dessous). Sur le volet de l'adaptation, Egis dispose d'expertises en matière de prévention des inondations, d'identification des vulnérabilités climatiques d'une région, d'une ville, d'une section routière ou d'un ouvrage (ex : Alger), ainsi que de prévision, de suivi et d'alerte contre les crues éclair grâce à un système dédié. L'entreprise a également conçu la démarche ROSAU, dédiée à l'amélioration de la résilience urbaine, c'est-à-dire la capacité d'un système urbain à recouvrer ses fonctions suite à une catastrophe naturelle.

« Paris change d'ère : vers la neutralité carbone en 2050 »

En prévision de la révision de son Plan Climat, la Ville de Paris a mené une étude stratégique pour

la réalisation d'une vision décarbonée de Paris d'ici 2050. Le groupement Elioth, entité d'Egis spécialisée en R&D et en maîtrise d'œuvre d'innovation bas carbone (mandataire), associant Quattrolibri, les équipes Conseil d'Egis, et Mana l'a assisté dans cette réflexion, permettant ainsi à la Ville de Paris de disposer d'une vision extérieure, indépendante et impartiale des problématiques à prendre en considération. Les mesures proposées par le groupement, présentées début 2017, doivent permettre d'ouvrir le débat pour une transition vers une ville bas carbone et donner une vision partagée par l'ensemble de ses habitants.

paris2050.elioth.com

- SCET :

La SCET développe son activité en accompagnant stratégiquement et opérationnellement les collectivités, et plus largement l'ensemble des acteurs concernés par la TEE (bailleurs sociaux, entreprises publiques locales, syndicats d'énergie, universités, opérateurs, etc.) à travers différents dispositifs. Elle propose ainsi aux collectivités les offres et services suivants :

- Rénovation énergétique du patrimoine public : analyse des caractéristiques techniques, des usages des bâtiments et des scénarios de travaux, définition de programmes pluriannuels de travaux et d'une modélisation financière des coûts d'investissement et de fonctionnement, analyse comparative des montages les plus adaptés, mise en œuvre de schémas directeurs et de feuilles de route opérationnelles, négociation de la documentation contractuelle, sécurisation des paramètres financiers des offres ;
- Rénovation énergétique de l'habitat privé : définition de dispositifs en faveur de la massification de la rénovation des maisons individuelles et des copropriétés, définition du modèle économique et juridique du tiers financement direct et indirect, organisation des acteurs et mise en œuvre du système numérique, définition et mise en œuvre d'instruments financiers ;
- Réseaux de chaleur : définition des modèles juridiques et financiers, accompagnement de la négociation contractuelle et montage de structures de projets, mise en œuvre de tours de table et recherche de financements, définition du modèle économique.

Accompagner le développement des énergies renouvelables

La SCET réalise pour ses clients des missions liées à des projets dédiés aux énergies renouvelables :

- Accompagnement technique et financier des collectivités pour la rénovation énergétique des copropriétés (Rennes Métropoles) ;
- Structuration de fonds d'investissement dans les énergies renouvelables (conseil régional de Nouvelle Aquitaine) ;
- Accompagnement de projets éoliens en Bourgogne (EDF Energies nouvelles) ;
- Accompagnement à la mise en place de réseaux de chaleur (SEMAG à Gardanne) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique du patrimoine public ;
- Appui à l'animation du Réseau national des aménageurs (RNA) et étude sur l'optimisation économique des opérations d'aménagement durable (ministère du Logement et de l'habitat durable) ;
- Création d'une SEM[10] de tiers financement avec pour objectif la rénovation de 12 500 logements (Conseil régional des Hauts de France).

[10] Société d'économie mixte.

La SCET accompagne par ailleurs, sur les plans stratégique et opérationnel, les projets de biodiversité de ses clients opérateurs publics et privés ou maitres d'ouvrage (sociétés d'autoroutes, RFF, etc.). En matière de conseil et d'expertise en maîtrise foncière, ses prestations sont déclinées en trois axes : réalisation de prestations d'expertise (définition de la stratégie foncière, etc.), réalisation de missions opérationnelles (négociation avec les propriétaires et occupants en vue de sécuriser les sols éligibles aux mesures de compensation environnementale – en partenariat avec CDC Biodiversité), assistance à maitrise d'ouvrage pour la préparation et la gestion de projets complexes ou innovants.

- Autres filiales et participations stratégiques : voir « Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des activités ».

Nos engagements

Promouvoir l'investissement responsable

Voir le sous-chapitre du même nom dans le rapport d'activité et de développement durable 2017 ainsi que le bilan « Investissement responsable » 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

Mener une politique de ressources humaines socialement responsable

Effectifs

Répartition par entité (France et Monde au 31/12/2017)

Répartition des effectifs (en nombre de personnes)	France	Etranger	Total
Caisse des Dépôts*	6 539	0	6 539
Bpifrance	2 862	0	2 862
CDC Arkhinéo	13	0	13
CDC Biodiversité	31	0	31
CDC Habitat	7 415	0	7 415
CDC International Capital	20	0	20
CNP Assurances et filiales	2 999	2 190	5 189
Compagnie des Alpes	2 837	2 052	4 889
Egis et filiales**	3 888	4 425	8 313
Entités rattachées à l'Etablissement public	437	0	437
France Brevets	18	0	18
Icade et filiales	1 129	0	1 129
Informatique CDC et CNP-TI	1 192	0	1 192
Novethic	14	0	14
SCET et filiales	410	0	410
Société Forestière et filiales	182	0	182
Transdev	34 333	47 190	81 523
Groupe	**64 319**	**55 857**	**120 176**

** Effectif total géré hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances.*
*** Hors effectifs des sociétés d'exploitation en France et à l'international.*

Répartition par activité (France au 31/12/2017)

Voir le sous-chapitre « Une présence locale et internationale » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

Répartition par genre et par catégorie (France au 31/12/2017)

Répartition des effectifs (en %)	Cadres		Non cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts*	47 %	53 %	28 %	72 %	38 %	62 %
Bpifrance	42 %	58 %	23 %	77 %	39 %	61 %
CDC Arkhinéo	91 %	9 %	-	100 %	77 %	23 %
CDC Biodiversité	56 %	44 %	20 %	75 %	53 %	48 %
CDC Habitat	44 %	56 %	38 %	62 %	39 %	61 %
CDC International Capital	70 %	30 %	-	-	70 %	30 %
CNP Assurances et filiales	48 %	52 %	34 %	75 %	39 %	61 %
Compagnie des Alpes	57 %	43 %	58 %	42 %	58 %	42 %
Egis et filiales**	69 %	31 %	43 %	57 %	64 %	36 %
Entités rattachées à l'Etablissement public	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
France Brevets	59 %	41 %	-	100 %	56 %	44 %
Icade et filiales	59 %	41 %	26 %	74 %	47 %	53 %
Informatique CDC et CNP-TI	70 %	30 %	81 %	19 %	70 %	30 %
Novethic	46 %	54 %	-	100 %	43 %	57 %
SCET et filiales	53 %	47 %	15 %	85 %	46 %	54 %
Société forestière et filiales	80 %	20 %	61 %	39 %	71 %	29 %
Transdev	64 %	36 %	76 %	24 %	75 %	25 %
Groupe	**55 %**	**45 %**	**64 %**	**36 %**	**63 %**	**38 %**

** Effectif total géré hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances.*
*** Hors effectifs des sociétés d'exploitation en France et à l'international.*

Répartition par âge (France au 31/12/2017)

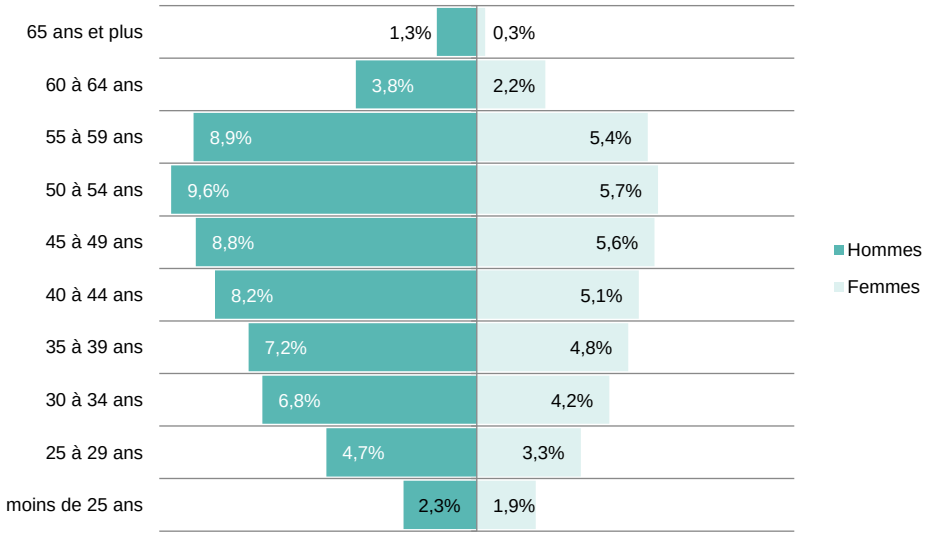

Flux et mobilités

Répartition des entrées et sorties – mobilités comprises (Monde au 31/12/2017)

	Répartition des entrées et sorties (en nombre de mouvements)		- dont licenciements (tous types confondus)		Turnover (tous motifs – en %)
	Entrées	Sorties	(en nombre)	(en %)	
Caisse des Dépôts	778	715	5	1 %	11 %
Bpifrance	382	272	17	6 %	10 %
CDC Arkhinéo	4	4	0	0 %	31 %
CDC Biodiversité	8	3	0	0 %	10 %
CDC Habitat	2 055	1 659	88	5 %	23 %
CDC International Capital	2	2	0	0 %	11 %
CNP Assurances et filiales	528	534	123	23 %	10 %
Compagnie des Alpes*	29	24	3	13 %	20 %
Egis et filiales	2 025	2 049	799	39 %	25 %
Entités rattachées à l'Etablissement public	88	90	8	9 %	18 %
France Brevets	4	3	0	0 %	17 %
Icade et filiales	219	194	25	13 %	17 %
Informatique CDC et CNP-TI	125	100	3	3 %	8 %
Novethic	5	6	1	17 %	43 %
SCET et filiales	57	76	13	17 %	18 %
Société Forestière et filiales	32	24	1	4 %	14 %
Transdev	23 166	23 078	3 781	16 %	28 %
Groupe**	**29 507**	**28 833**	**4 867**	**17 %**	**25 %**

Entrées : recrutements CDI et CDD (y compris contrats d'aide à l'insertion), mobilités Groupe, hors gains de marchés.
Sorties : démissions, licenciements, fins de CDD, ruptures conventionnelles, retraites et préretraites, décès, ruptures période d'essai, mobilités Groupe, hors cessions/pertes de marchés.
Taux turnover : nombre total de sorties (hors cessions) / effectif moyen mensuel.
** Holding du groupe.*
*** Ne prend pas en compte l'intégralité des mouvements du groupe Compagnie des Alpes, uniquement ceux de la holding.*

Répartition des mobilités intra-groupe

Répartition des mobilités (en nombre de mouvements)	
Mobilités intra-pôle*	192
Mobilités intra-entité**	812
Entrées en provenance d'un autre pôle	29
Sorties à destination d'un autre pôle	30

** Mouvement au sein d'un pôle (exemple : Mobilité d'Egis Eau vers Egis Rail).*
*** Changement de direction/service au sein de la même structure (exemple : mobilité d'un salarié d'Egis dans la direction marketing vers la direction des finances).*

Accords collectifs

Répartition par thème (Monde – signés au cours de l'exercice 2017)

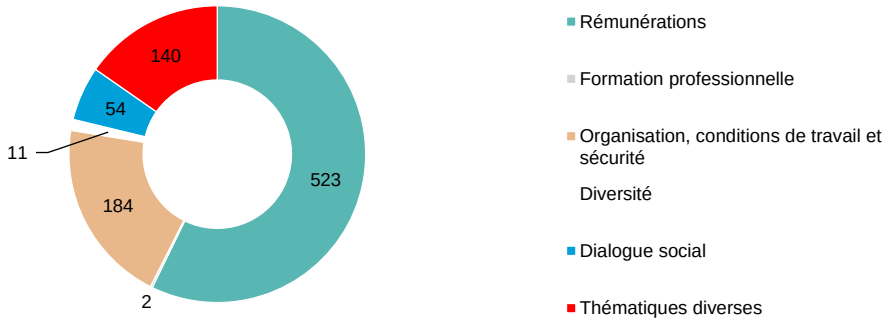

Rémunérations

France au 31/12/2017

Rémunérations moyennes annuelles brutes (en €)	2017	2016	Evolution 2017/2016
Caisse des Dépôts et entités rattachées*	61 095 €	60 891 €	0 %
Bpifrance	66 918 €	66 293 €	1 %
CDC Habitat	35 048 €	34 470 €	2 %
CNP Assurances et filiales	64 285 €	58 487 €	10 %
Compagnie des Alpes**	45 223 €	-	-
Egis et filiales	55 068 €	53 315 €	3 %
Icade et filiales	68 370 €	65 264 €	5 %
Informatique CDC & CNP-TI	68 982 €	68 093 €	1 %
Transdev***	32 129 €	31 809 €	1 %

Effectifs en contrat à durée indéterminée (CDI) présents toute l'année à temps plein.
** Hors SAF Environnement, SARL Publication d'architecture et d'urbanisme, CDC Entreprises Valeurs moyennes, CDC International Capital, CDC Placement, SAS Paris Dock en Seine, CDC GPI, CDC Arkhinéo. SCDC, CDC Biodiversité, COSOG.*
*** Les données 2016 sur le périmètre du groupe Compagnie des Alpes ne sont pas disponibles.*
**** Y compris contrats à durée déterminée (CDD) et contrats à temps partiel.*

Formation

Monde au 31/12/2017

	(en heures)	(en jours)
Nombre de stagiaires	138 365	138 365
Nombre de jours	2 588 548	369 793
Durée moyenne des formations	18,71	2,67

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires).

88 M€ CONSACRÉS À LA FORMATION CONTINUE

Organisation du temps de travail

France au 31/12/2017

	Temps partiel (en%)	Salariés au forfait (en %)	Télétravail (en nombre de personnes)
Caisse des dépôts et entités rattachées à l'Etablissement public	12,1 %	22,7 %	473
CNP Assurances et filiales	20,7 %	37,2 %	193
Informatique CDC et CNP-TI	11,8 %	0,0 %	207
CDC Habitat	6,6 %	19,9 %	126
Icade et filiales	6,5 %	54,9 %	303
Egis et filiales	8,6 %	68,3 %	192
Compagnie des Alpes*	3,3 %	96,7 %	4
Bpifrance	14,7 %	70,7 %	30
Transdev	18,8 %	3,3 %	97

**Holding du groupe*

11,5 % DE COLLABORATEURS EN TEMPS PARTIEL (EN MOYENNE)

17 % DE L'EFFECTIF TOTAL FRANCE AU FORFAIT

1 625 COLLABORATEURS EN TÉLÉTRAVAIL

Collaborateurs en situation de handicap

Monde au 31/12/2017

(en nombre de personnes)	
Caisse des Dépôts	348
Bpifrance	58
CDC Habitat	410
CNP Assurances et filiales	176
Compagnie des Alpes *	1
Egis et filiales	77
Entités rattachées à l'Etablissement public	12
Icade et filiales	61
Informatique CDC et CNP-TI	39
SCET et filiales	2
Société forestière et filiales	1
Transdev	2 053
Groupe	**3 238**

** Holding du groupe.*

Accidents de travail

Répartition par type (Monde au 31/12/2017)

	(en nombre d'accidents)	(en %)
Accidents du travail avec arrêt	3 929	90,1 %
Accidents de trajet avec arrêt	430	9,9 %
Accidents mortels	3	0,1 %
Total	**4 362**	**100,0 %**

Taux de fréquence et de gravité (Monde au 31/12/2017)

	Taux de gravité*	Taux de fréquence**
Caisse des Dépôts	0,18 jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées	-
Groupe	-	44,5 accidents de travail pour 1 000 000 heures travaillées

** (Nombre de jours perdus accident travail et trajet / nombre d'heures travaillées) x 1 000.*
*** (Nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajet) / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.*
Nombre d'heures travaillées = 7h x nombre de jours théoriques travaillés x effectif moyen mensuel.

Maladies professionnelles

France au 31/12/2017

Répartition des cas (en nombre de cas)			
Maladies professionnelles recommandations 194 OIT	causées par l'exposition à des agents	chimiques	0
		physiques	0
		biologiques & maladies infectieuses ou parasitaires	0
	affectant des fonctions et organes cibles	maladies de l'appareil respiratoire	1
		maladies de la peau	0
		troubles musculosquelettiques	32
		troubles mentaux et du comportement	0
	cancer professionnel	causé par des agents chimiques ou biologiques	0
	autres maladies	autres maladies	92
	Total		**125**

Absentéisme

France au 31/12/2017

Répartition par motif	Maladie (en %)	CLM/CLD Invalidité (en %)	Accidents du travail et du trajet (en %)	Congés maternité ou d'adoption (en %)	Absences diverses (1) (en %)	Total (en %)
Caisse des Dépôts	54 %	21 %	3 %	13 %	10 %	100 %
Bpifrance	30 %	16 %	1 %	43 %	13 %	100 %
CNP Assurances et filiales	64 %	20 %	1 %	8 %	6 %	100 %
Compagnie des Alpes*	58 %	0 %	0 %	26 %	16 %	100 %
Egis et filiales	43 %	26 %	4 %	19 %	10 %	100 %
Entités rattachées à l'Etablissement public	59 %	13 %	9 %	13 %	6 %	100 %
Icade et filiales	58 %	0 %	6 %	13 %	25 %	100 %
Informatique CDC et CNP-TI	45 %	40 %	1 %	6 %	8 %	100 %
CDC Habitat	67 %	0 %	13 %	13 %	9 %	100 %
Transdev	73 %	0 %	18 %	4 %	6 %	100 %

Répartition par motif	Maladie (en %)	CLM/CLD Invalidité (en %)	Accidents du travail et du trajet (en %)	Congés maternité ou d'adoption (en %)	Absences diverses (1) (en %)	Total (en %)
Groupe	**66 %**	**5 %**	**14 %**	**8 %**	**7 %**	**100 %**

** Holding du groupe*
CLM : Congés de longue maladie.
CLD : Congés de longue durée.

Veiller à la loyauté et à la transparence des pratiques

Sensibilisation et formation à la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Des dirigeants

Caisse des Dépôts

La direction des risques et du contrôle interne (DRCI) du Groupe a animé, en 2017, plusieurs formations à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) à l'attention des membres des comités de direction de neuf des directions métiers et support de l'Etablissement public ainsi que de la SCET.

Filiales et participations stratégiques

Pour plusieurs filiales du Groupe, l'intégralité des membres des instances de gouvernance a été informée des procédures en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent : Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC International Capital, CNP Assurances (comité exécutif), Compagnie des Alpes, Egis, Icade, Informatique CDC, la SCET et Transdev.

En matière de formation plus particulièrement, cette part est de 100 % pour CDC Biodiversité et Informatique CDC, et de 50 % pour la Société Forestière. Dans le cas de CDC International Capital, 100 % des dirigeants exécutifs ont été formés en même temps que l'ensemble des collaborateurs en 2017. Par ailleurs, 100 % des membres du comité exécutif de CNP Assurances ont suivi une formation sur la révision des procédures LCB-FT fin 2017. De même, 100 % des membres du comité de direction de la SCET ont suivi une formation sur le droit de la concurrence et la lutte contre la corruption en 2017. Concernant Icade, la charte d'éthique de l'entreprise était à l'ordre du jour du comité d'audit, des risques et du développement durable de février 2017 et une action de sensibilisation relative aux exigences de la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption a été menée auprès du comité de coordination qui réunit l'ensemble du *top management* d'Icade.

Bpifrance ne propose pas de formation dédiée pour les membres des instances de direction, ceux-ci n'ayant pas vocation à mettre en œuvre ces politiques. Aucun dispositif n'a été mis en place pour CDC Habitat.

Des collaborateurs

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est directement assujettie aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier. A ce titre, elle a une obligation d'information, de sensibilisation et de formation auprès des collaborateurs exposés à la LCB-FT, qui inclut implicitement la corruption. Le dispositif a été refondu et renforcé en 2016 avec, notamment, la mise en place de nouvelles formations. Des actions de formation et de sensibilisation ont par ailleurs été spécifiquement mises en place à destination des membres du Codir de chaque direction de la Caisse des Dépôts. En 2017, environ 1 400 collaborateurs ont suivi une formation sur la LCB-FT.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales du Groupe les plus exposées à ces risques ont également procédé à la formation des collaborateurs occupant des fonctions sensibles : voir le sous-chapitre « Veiller à la loyauté et à la transparence des pratiques » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

- Bpifrance :

A fin 2017, l'ensemble des collaborateurs présents sur les 5 dernières années a été formé. Un nouveau module de formation a par ailleurs été déployé, et plus de 1 700 modules ont été proposés en formation à la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption.

- CDC Habitat :

Les collaborateurs du GIE Ventes étant les plus exposés au risque de blanchiment, ils ont été sensibilisés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une formation en e-*learning* sera déployée en 2018, notamment pour les collaborateurs du GIE Ventes et les équipes de la gestion locative.

- CDC International Capital :

L'ensemble des collaborateurs ont été formés aux sujets de lutte contre la corruption en 2017. Une formation en *e-learning* sur la LCB-FT a par ailleurs été mise en place et sera suivie par les équipes au premier trimestre 2018.

- CNP Assurances :

Les nouveaux arrivants de CNP Assurances, ainsi que les collaborateurs ayant changé de profil suite à une mobilité, sont systématiquement formés à l'aide d'un *e-learning* mis au point avec la Fédération française de l'assurance et plusieurs grands assureurs. La quasi-totalité des collaborateurs ont ainsi reçu une formation LCB-FT. En outre, en 2017, tous les collaborateurs exposés au risque LCB-FT ont suivi une formation de révision, soit 2 000 personnes. Les formations sur le blanchiment d'argent se généralisent depuis quelques années dans les filiales. A titre d'exemple, la filiale chypriote forme annuellement les collaborateurs concernés et le réseau d'agences sur les procédures de connaissance du client (KYC).

- Compagnie des Alpes :

Les acteurs des activités immobilières du groupe, concernés par la LCB-FT, sont formés par l'Ecole supérieure de l'immobilier. La mesure du déploiement des formations et actions de sensibilisation à la lutte contre la corruption sera définie et mise en œuvre dans le cadre du projet de mise en conformité avec la loi Sapin 2.

- Egis :

Le recensement des collaborateurs directement exposés à ces risques (profils commerciaux et opérationnels) et devant assister à la formation en présentiel est mis à jour régulièrement. A fin 2017, 80 % des collaborateurs recensés (478 sur 596) avaient été formés. Pour le *e-learning*, 61 % de la population générale (pour un objectif initial de 50 %) et 78 % de la cible prioritaire (pour un objectif initial de 80 %) ont suivi le parcours complet. Le *e-learning* est désormais accessible en libre-service dans le catalogue Egis pour les collaborateurs français (nouveaux arrivants et rattrapage pour les collaborateurs qui ne l'ont pas fait lors des campagnes de 2017).

- Icade :

Après une formation à la lutte contre la corruption en 2016, 100 % des collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions sensibles (soit 91 collaborateurs) ont été formés à la lutte anti-blanchiment en 2017. À partir de 2018, un module de formation en ligne sera proposé à tous les collaborateurs et des formations présentielles obligatoires seront dispensées à l'ensemble des collaborateurs exerçant des fonctions sensibles. Icade s'est fixé un objectif de 100 % de collaborateurs exerçant des fonctions sensibles formés à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et à la corruption d'ici à fin 2019.

- Informatique CDC :

L'intégralité des collaborateurs a reçu une formation en matière de lutte contre la corruption et la fraude ainsi que de LCB-FT.

- SCET :

L'intégralité du comité de direction de la SCET, 100 % de ses chefs de service et 85 % des consultants exposés ont été formés à la LCB-FT, ce qui représente environ 90 % de la population globale exposée de la SCET.

- Société Forestière :

Les collaborateurs n'ont pas reçu de formation formelle en la matière. Il existe en revanche une procédure, disponible sur l'intranet de l'entreprise, qui s'inscrit dans le cadre des dispositifs LAB et LCB-FT afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour identifier et connaître son interlocuteur dans le cadre des activités opérationnelles.

- Transdev :

Une formation spécifiquement destinée aux cadres dirigeants a été conçue en 2017 ; elle se déroulera en 2018.

Communiquer les politiques et procédures

Aux collaborateurs

Les procédures sont en accès-libre sur les espaces intranet ou partagés de l'ensemble des entités du Groupe concernées par les sujets de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et disposant de telles plateformes. Seule exception, la SCET développe actuellement, sur son intranet, un espace dédié à la gestion des risques où seront disponibles l'ensemble des procédures en la matière à partir du 2nd trimestre 2017. Certaines filiales, comme CDC Habitat et Icade remettent par ailleurs ces procédures aux nouveaux arrivants, tandis que Bpifrance forme ces derniers dès leur entrée en fonction. Enfin, dans certaines entités du Groupe comme la Caisse des Dépôts, Egis et Icade, la mise à jour de ces procédures fait l'objet d'une communication interne spécifique via les outils numériques ou par la diffusion de supports papier.

Aux partenaires commerciaux

Certaines filiales et participations stratégiques ont mis en place des chartes et codes d'éthique spécifiquement destinés à leurs partenaires commerciaux.

Egis s'est ainsi doté d'un code d'intégrité « partenaires » qui constitue l'un des documents de référence des contrats passés avec ses fournisseurs et sous-traitants. L'engagement de chaque partenaire est formalisé à travers la signature d'un engagement « Ethique » en phase d'offre et de la clause « Ethique » en phase de réalisation du contrat.

La Charte éthique d'Icade sera diffusée en 2018 sur son site internet, devenant ainsi accessible à tous ses partenaires. Par ailleurs, les titulaires de tous les nouveaux contrats de prestation de services du pôle Foncière Tertiaire, ainsi que ceux des nouveaux chantiers du pôle Promotion (en dehors des opérations de co-promotion dont la gestion administrative n'est pas contrôlée par Icade), doivent signer la Charte d'achats responsables d'Icade. Tout manquement grave et délibéré d'une entreprise aux principes exposés dans cette charte constitue un manquement à ses obligations contractuelles.

Enfin, la charte « fournisseur » mise en place par Transdev rappelle les engagements du groupe en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – ces engagements devant être repris par le fournisseur. Cette charte doit être signée pour tout contrat excédant 150 000 €.

D'autres entités transmettent leurs procédures aux partenaires qui en font la demande, comme CDC International Capital. L'entreprise est également vigilante quant à la sensibilisation de ses partenaires aux questions LCB-FT et sur l'existence de procédures en la matière. Enfin, Informatique CDC a intégré dans ses contrats de partenariat ou de prestation des clauses contractuelles spécifiques aux sujets de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Identification des domaines d'activité spécifiquement soumis à des analyses de risque

Les activités principalement exposées aux risques de corruption et de blanchiment d'argent au sein des entités du Groupe sont les activités d'investissement, les activités de gestion d'actifs financiers non cotés ainsi que les achats/le recours à la sous-traitance. Les filiales les plus exposées sont celles opérant dans des pays où les risques de corruption sont élevés et/ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a établi des cartographies de ses risques, permettant notamment d'apprécier les risques de fraude, de déontologie et de LCB-FT. Une cartographie spécifique à la corruption a été établie pour la première fois en 2017, en lien avec les correspondants déontologie de la Caisse des Dépôts. La direction des risques et du contrôle interne (DRCI) a ainsi établi, en 2016, une classification de son exposition au risque LCB-FT (incluant le risque de corruption) par direction et par activité. Cette classification permet de mesurer le degré d'exposition à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT de la Caisse des Dépôts. Cette classification a vocation à être actualisée chaque année sur la base des opérations réalisées sur l'année n-1. Enfin, la DRCI actualise chaque année la cartographie des risques de la Caisse des Dépôts ainsi que celle du Groupe afin d'identifier, d'évaluer et d'effectuer un suivi de tous les risques, incidents et carences du dispositif de prévention et de maîtrise des risques.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Toutes les opérations de Bpifrance relèvent des dispositifs réglementaires de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption.

- CDC Habitat :

Les activités de CDC Habitat exposées au risque de corruption et de blanchiment d'argent sont la vente de logements (impacts financiers et réputationnels), la gestion locative (impact réputationnel) et les acquisitions de logements (impacts financiers et réputationnels), et les achats (impacts financiers et réputationnels).

- CNP Assurances :

En tant qu'acteur financier, le groupe CNP Assurances est fortement concerné par les sujets de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la fraude. De par le modèle d'affaires déployé, un grand nombre d'opérations est en effet effectué par les partenaires. Cette vigilance déontologique s'applique également à ses activités de gestion d'actifs financiers (tout particulièrement pour les obligations d'État) et au domaine des achats.

- Compagnie des Alpes :

Les activités du groupe Compagnie des Alpes les plus exposées au risque de blanchiment et de financement du terrorisme sont les activités immobilières (agences et concessions d'aménagement) ainsi que les opérations de fusion et d'acquisition. Une analyse des risques de corruption a également été réalisée au regard de la loi Sapin 2. Enfin, le risque de fraude est analysé dans les principaux processus (achats, vente, paie, systèmes d'information, etc.).

- Egis :

Les principaux risques auxquels Egis est exposée en matière de corruption portent sur les sujets suivants : le recours à des agents commerciaux lors de la démarche commerciale (procédure spécifique dans l'Egis Book), la collaboration avec des cotraitants et le recours à la sous-traitance pour la réalisation des contrats (procédures KYC et « clause éthique dans les contrats », code d'intégrité pour les partenaires), l'offre et la réception de cadeaux et d'invitations (existence d'une procédure spécifique), les actions de sponsoring et de mécénat, les joint-ventures enregistrées et consortiums (procédure en cours d'élaboration), les opérations d'acquisition de sociétés. Ces deux derniers sujets font d'ores et déjà l'objet de la réalisation de diligences préalables. Toutes ces procédures couvrent les activités

d'ingénierie et de montage de projet d'Egis.

- Icade :

Les activités stratégiques à risque d'Icade concernent les acquisitions et ventes de biens immobiliers pour compte propre et pour compte de tiers (y compris les programmes immobiliers avec ou sans co-promotion) ainsi que l'activité de location. Les risques substantiels en matière de corruption sont les risques de corruption passive entre un fournisseur/prestataire et un collaborateur d'Icade. Ce risque concerne les trois pôles d'Icade et ses fonctions support, soit 100 % du périmètre d'Icade couvert par l'analyse des risques. Les risques identifiés sont d'ordre réglementaires, réputationnels et financiers.

- Informatique CDC :

Les activités d'Informatique CDC concernées sont celles associées à la direction financière (achats, juridique, comptabilité, contrôle de gestion).

- SCET :

La SCET a réalisé, en 2016, une cartographie de ses risques, notamment dans le cadre de sa croissance externe. L'entreprise est par ailleurs exposée aux risques de fraude (faux fournisseur, fraude au Président, demande d'informations fiscales, fraudes par logiciel malveillant, etc.) ainsi qu'aux cyber-risques et aux risques de vol d'information.

- Société Forestière :

Les principales mesures et points de contrôle anti-blanchiment de la Société Forestière concernent les activités de vente et d'acquisition de biens immobiliers, les activités de commercialisation de parts de produits financiers, les activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers ainsi que les activités liées à l'exploitation des massifs (ventes de produits forestiers, locations de chasse) et à la sécurisation foncière (conventionnement en faveur de la biodiversité ou de toute autre valorisation). Ces activités représentent environ 80 % du chiffre d'affaires de la Société Forestière.

- Transdev :

Transdev identifie l'exposition au risque de corruption en assurant un suivi législatif sur l'ensemble des pays d'implantation du groupe. Si le risque pénal est très fort, du fait de sa présence au Royaume-Uni et aux USA (compétence extraterritoriale), le risque d'image est également très élevé. Les critères pris en compte pour évaluer ce risque sont la nature du pays (niveau de transparence et de corruption en utilisant l'analyse de la Caisse des Dépôts et de *Transparency International*) et la nature du contrat (probité des intermédiaires commerciaux par exemple).

Alertes éthiques/professionnelles

Répartition par motif (en nombre d'alertes)	Domaines financiers, comptables, bancaires	Lutte contre la corruption	Pratiques anticoncurrentielles	Lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail	Santé, hygiène et sécurité au travail	Protection de l'environnement	Autres	Pas de dispositif
Caisse des Dépôts	-	0	-	-	-	-	-	
Bpifrance	-	-	-	-	-	-	*(donnée non communiquée)*	
CDC Habitat	-	-	-	-	-	-	-	X
CDC International Capital	-	-	-	-	-	-	0	
CNP Assurances	-	0	-	-	-	-	-	
Compagnie des Alpes	-	-	-	-	-	-	-	
Egis	0	1	2	-	-	-	3	

Répartition par motif (en nombre d'alertes)	Domaines financiers, comptables, bancaires	Lutte contre la corruption	Pratiques anticoncurrentielles	Lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail	Santé, hygiène et sécurité au travail	Protection de l'environnement	Autres	Pas de dispositif
Icade	0	1	0	0	0	0	0	
Informatique CDC	-	-	-	-	-	-	0	
SCET	-	-	-	-	-	-	0	
Société Forestière	0	0	0	-	-	-	-	
Transdev	0	0	0	2	0	0	0	
Groupe	**0**	**2**	**2**	**2**	**0**	**0**	**3**	

- : Absence de dispositif d'alerte couvrant ces sujets.

Caisse des Dépôts

Le Code de déontologie de la Caisse des dépôts définit, dans le respect des obligations légales, les règles s'imposant aux collaborateurs en matière de remontée des dysfonctionnements notamment. Il prévoit ainsi un dispositif d'alerte confidentiel permettant aux collaborateurs de remonter à la DRCI tout dysfonctionnement constaté. Une adresse email générique est également disponible sur l'intranet. Tout au long de l'année 2017, des travaux de refonte du dispositif de déontologie ont été menés pour doter la Caisse des Dépôts - et le Groupe plus généralement - d'un(e) nouveau/nouvelle code/charte intégrant les évolutions légales et réglementaires ainsi que les meilleures pratiques de place. Ce dispositif, qui entrera en vigueur en 2018, permettra notamment le renforcement du dispositif d'alerte au regard de la loi Sapin 2.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Les canaux internes de remontée des dysfonctionnements (déclaration des incidents, voie hiérarchique, contrôles, etc.) sont définis dans les procédures internes de chaque entité opérationnelle. La procédure relative au droit d'alerte complète ce dispositif ; elle permet à chaque collaborateur de signaler, en toute confidentialité, et dans tous les domaines – hors ceux couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client – tout fait ou manquement constaté par lui-même. Toute partie prenante externe peut contacter, par téléphone ou en ligne, le site en région qui la concerne, ou le siège par voie postale. Dans ce cas, le courrier est analysé puis traité selon le dispositif prévu.

- CDC Habitat :

Une démarche est en cours.

- CDC International Capital :

Ce dispositif est porté par le code de déontologie ainsi que la procédure de gestion des incidents, validée en 2016. Les collaborateurs peuvent également contacter le secrétaire général si besoin, par email ou par téléphone.

- CNP Assurances :

Le code de bonne conduite prévoit que les collaborateurs doivent contacter le déontologue. L'année 2017 a été mise à profit pour préparer l'outil d'alerte à destination de l'ensemble des collaborateurs (entrée en vigueur pour 2018), en application des exigences formulées dans la loi Sapin 2.

- Compagnie des Alpes :

Le dispositif est en cours de déploiement.

- Egis :

Le déclenchement d'une éventuelle alerte se fait par l'intermédiaire de la hiérarchie ou du directeur éthique, selon les principes affirmés dans le Code d'intégrité. Une réflexion est en cours depuis plusieurs mois afin d'établir une procédure de recueil des signalements et de mettre en place un dispositif d'alerte interne (plateforme intranet, n° de téléphone et/ou adresse mail dédiés) garantissant la confidentialité et accessible depuis toutes les implantations d'Egis dans le monde. La mise en service d'un tel dispositif, qui requiert la consultation des instances de représentation du personnel en France, devrait intervenir fin 2018. Ce dispositif assurera la conformité d'Egis à la loi Sapin 2 et à celle relative au devoir de vigilance.

- Icade :

Icade prévoit un système d'alerte qui permet à l'ensemble de ses collaborateurs constatant un manquement aux règles d'éthique de le signaler au déontologue. Ce dernier intervient pour traiter le problème de façon confidentielle, en veillant à protéger le salarié concerné. L'évaluation réalisée peut déboucher sur un audit interne et/ou externe ainsi que sur des sanctions le cas échéant. Dès 2018, les lanceurs d'alertes, au-delà du recours au déontologue interne, pourront s'adresser à un référent externe de manière confidentielle via une plateforme en ligne sécurisée.

- SCET :

Une adresse électronique, « alerte_ethique@scet.fr », a été mise à la disposition des parties prenantes internes et externes au second semestre 2017. Elle n'est consultable que par la directrice du développement externe et des risques.

- Société Forestière :

Ce dispositif est encadré par la charte de déontologie.

- Transdev :

Une adresse mail, utilisée en interne uniquement, est mise à disposition des entités et de leurs collaborateurs pour faire remonter les questions sur des sujets déontologiques ainsi que tout incident significatif.

Contributions versées aux partis politiques, personnes politiques et institutions connexes

Aucune entité du Groupe ne pratique les contributions et les dons aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions connexes en France.

Politiques relatives aux activités bancaires *offshore* et à la conformité fiscale

Caisse des Dépôts

Le statut fiscal de la Caisse des Dépôts prévoit que « (la) Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un établissement public à caractère spécial ». A ce titre, elle verse une Contribution Représentative de l'Impôt sur les Sociétés (CRIS) conformément aux dispositions de l'article L 518-16 du code monétaire et financier. Cette CRIS est strictement calculée selon les règles de droit commun propres à l'impôt sur les sociétés, en particulier les règles relatives au secteur bancaire. Par ailleurs, elle est assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun.

La Caisse des Dépôts transfère par ailleurs une partie de ses résultats à l'Etat. Les règles de ces versements ont été progressivement fixées. En 1998, il a été convenu qu'elle verserait à l'État un tiers de ses résultats, assis sur les résultats consolidés du Groupe. Afin de limiter le risque d'une décapitalisation

de la Caisse des Dépôts, une nouvelle règle a été établie en collaboration avec l'État en 2010 : sur les résultats du Groupe, elle verse à l'État 50 % de son résultat consolidé, plafonné à 75 % de son résultat net social.

La Caisse des Dépôts n'a pas d'activité bancaire *offshore* (voir précédemment). S'agissant des opérations d'investissement, le groupe Caisse des Dépôts a adopté une Charte investissement responsable.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets.

- CNP Assurances :

Le groupe CNP Assurances est principalement constitué de sociétés d'assurance, d'entreprises de services à la personne et de véhicules d'investissements financiers. La liste des implantations à l'étranger figure dans les comptes sociaux du groupe et dans son document de référence. L'entreprise a formalisé fin 2014 sa politique d'exclusion des centres financiers *offshore*. Elle a défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités, qui concerne non seulement les pays écartés au titre de la LCB-FT, du non-respect des droits de l'homme et de la non-coopération en matière fiscale, mais également les pays identifiés comme paradis fiscaux sur la base des indices du *Tax Justice Network*. Les opérations dans ces pays sont exclues et toute acquisition est interdite sur l'ensemble des segments d'actif.

- Compagnie des Alpes :

En matière de responsabilité fiscale, le groupe Compagnie des Alpes calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

- Egis :

Le groupe Egis a défini une liste de pays « cible » dans lesquels il développe des implantations locales pérennes. Amené à réaliser des projets dans d'autres pays par l'intermédiaire de structures temporaires, il veille au respect des règles fiscales en conformité avec les obligations locales. La direction fiscale exerce un rôle d'assistance et de conseil sur les aspects fiscaux associés. Les projets d'aide publique au développement sont par ailleurs régulièrement audités par les bailleurs de fonds.

- Transdev :

Les opérations fiscales de Transdev sont réalisées en conformité avec les lois fiscales françaises, locales (pour les pays dans lesquels Transdev est implanté) et internationales (OCDE). Le groupe n'est pas concerné par les activités bancaires *offshore*. Le groupe paie les différents impôts (impôt sur les sociétés, contributions sociales, TVA, taxes sur les produits pétroliers, etc.) conformément aux lois en vigueur dans les différents pays dans lesquels sont réalisées ses activités commerciales.

Protection des données et de la vie privée

Caisse des Dépôts

Voir fiche thématique « Loyauté et transparence des pratiques ».

Protéger les données des clientèles bancaires

La politique de la Caisse des Dépôts en matière de sécurité des systèmes informatiques (SSI) est appliquée de manière renforcée par la direction des clientèles bancaires (ex : renforcement de l'équipe par le recrutement d'un responsable SSI fin 2016). Ses collaborateurs sont sensibilisés au respect des bonnes pratiques d'utilisation du système d'information par la diffusion de la charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information de l'Etablissement public ainsi que par une formation obligatoire pour les nouveaux arrivants. Une analyse de la sécurité est menée et des dispositifs de sécurité adaptés sont déployés sur l'ensemble des applicatifs, en particulier ceux

ouverts sur internet (ex : authentification forte pour CDC_net ou authentification par identification/mot de passe avec une *program management certification* restrictive associée pour Ciclade). Des audits de sécurité sont menés sur ces différents sites (ex : audits de code, tests d'intrusion). Des études sont par ailleurs en cours sur l'implémentation de nouvelles solutions de sécurité : lutte contre les logiciels malveillants dans le domaine bancaire, nouvelles solutions d'authentification, etc. Enfin, une démarche de mise en conformité au nouveau règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD – entrée en application en mai 2018) est en cours, avec la mise en place d'une formation *e-learning* destinée aux collaborateurs.

- CDC Habitat :

En 2017, CDC Habitat a poursuivi les actions de sécurisation et de protection des données personnelles, engagées depuis plusieurs années et renforcées depuis la publication, par la Cnil en 2014, du pack de conformité « Logement social » (politiques restrictives en matière d'habilitations pour limiter les accès non nécessaires aux données personnelles, contrôle des mentions, tests sur des procédures d'apurement et d'anonymisation, procédures de sécurité en cas de violations de données, etc.). Afin de renforcer la sécurité des données et la gestion des droits d'accès, il a été décidé de nommer un délégué à la protection des données, qui est en charge de la mise en œuvre du RGPD. Son travail consiste à sensibiliser les directions métiers à la protection des données à toutes les étapes des processus, et cela dès la conception des applications. Il réalise également une mission de contrôle interne pour s'assurer que l'ensemble des processus qui manipulent des données personnelles sont bien en conformité avec le RGPD. Enfin, en attendant son enrichissement en 2018, un registre permet d'identifier les traitements de données personnelles dans les différentes parties du système d'information (concernant les clients comme les collaborateurs), d'enregistrer les déclarations de certains fichiers auprès de la Cnil (autorisations uniques) et de produire annuellement un rapport auprès des différents responsables de traitement du groupe.

- CNP Assurances :

Consciente de l'importance de la protection du patrimoine informationnel de ses assurés et de ses collaborateurs, CNP Assurances a nommé un correspondant « Informatique et libertés » (CIL) dès 2006. Les actions menées durant ces dernières années ont permis de mettre en place une gouvernance de la donnée, de créer et de formaliser les processus associés, de répondre avec diligence à l'exercice des droits des assurés, et de sensibiliser les acteurs internes à la protection des données personnelles. S'agissant de la gouvernance de la donnée, le CIL participe à de nombreuses instances relatives aux risques ou aux traitements. Il est ainsi membre du comité de sécurité des systèmes d'information piloté par le responsable SSI et évalue les mesures de protection des nouveaux traitements au regard des risques identifiés. Le CIL a collaboré avec le responsable SSI à l'actualisation de la charte d'utilisation des systèmes d'Information qui fixe le code de bonne conduite des collaborateurs en la matière. Le CIL participe également au comité d'engagement de sous-traitance pour évaluer préalablement le niveau de conformité des entreprises auxquelles CNP Assurances délègue parfois la gestion de ses contrats.

Concernant les processus de conformité de la donnée au sein du groupe, tous les nouveaux documents collectant des données personnelles s'intègrent dans un processus de validation préalable par le CIL qui examine la proportionnalité et la nature des données collectées ainsi que l'affichage en clair des droits des assurés sur les documents ou les écrans de souscription en ligne. Il en est de même avec les conditions générales des contrats qui intègrent depuis longtemps les clauses « Informatiques et libertés » dans une logique de transparence. Par ailleurs, tout nouveau traitement fait l'objet d'une analyse de risque validée par le CIL et d'un contrôle de conformité au regard de la loi pour être ensuite référencé comme l'exige la loi, au sein du registre des traitements. D'autre part, une démarche de *« privacy by design »*, consistant à intégrer les exigences de la protection dès la conception des nouvelles offres et services, est en place, notamment sur des projets innovants digitaux, en collaboration avec le *Chief Digital Officer*. Cette démarche a vocation à se généraliser rapidement au sein du groupe en 2018. De même, un processus de validation des enquêtes de satisfaction internes et externes a été mis en œuvre ; il impose systématiquement de proposer le droit d'opposition au prospect ou au client démarché. Une politique particulière de protection des données médicales est par ailleurs en place depuis

2008 afin de faire face à toute tentative de vol de données par un hacker. Enfin, le processus de conformité intègre également les traitements concernant les données personnelles des collaborateurs.

Au sujet de l'exercice des droits des assurés, CNP Assurances répond à toutes les demandes d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition dans le délai légal en centralisant les demandes et en coordonnant les acteurs internes de l'entreprise qui gèrent les données personnelles. Ces demandes sont facilitées, depuis 2008, par la possibilité de saisir le CIL via le portail institutionnel du groupe et par mail (cil@cnp.fr). Enfin, une vidéo réalisée par la Fédération française des assureurs a été postée sur le site cnp.fr afin d'expliquer la finalité de la collecte des données personnelles pour tout assureur. Cette vidéo rappelle à l'assuré l'existence de son droit d'accès sur ses propres données et les modalités d'exercice de ce droit. Des actions de sensibilisation à la protection des données ont par ailleurs été menées auprès des collaborateurs, en lien avec le RGPD notamment. Un site intranet, dédié à ces sujets, permet par ailleurs d'acquérir les fondamentaux et de connaître la déclinaison pratique de la loi « Informatique et libertés » au niveau des métiers. Dans le cadre de l'entrée en vigueur en mai 2018 du RGPD, une partie de l'intéressement 2017 des collaborateurs a porté sur le suivi d'un module de formation en *e-learning* sur la protection des données personnelles. Enfin, pour préparer l'entrée en vigueur du RGPD, un chantier transverse à l'entreprise a mobilisé 90 personnes. Toutes les exigences de ce nouveau règlement ont été analysées afin de définir et de mettre en place les actions de mise en conformité nécessaires.

- Compagnie des Alpes :

Dans le cadre du nouveau règlement européen, la Compagnie des Alpes a mis en place, dès 2016, un groupe de travail ayant eu pour objectif de rendre les filiales conformes aux nouvelles obligations. Un kit de sensibilisation et de mise en conformité a été déployé dans chacune des filiales.

- Icade :

Icade s'engage à respecter les données personnelles de l'ensemble de ses parties prenantes, notamment celles de ses collaborateurs et de ses partenaires. Le groupe ne collecte et ne conserve ainsi que les seules données nécessaires à ses activités. La protection et la sécurité des données et des systèmes d'information est un thème intégré à la cartographie de ses risques. La politique de sécurité des systèmes d'information d'Icade, garantie par la mise en œuvre de procédures dédiées, veille à maitriser ce type de risque et à assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

Dans le cadre du développement de services utilisant des données au sein des bâtiments *« smart »* et connectés, Icade s'engage à veiller à la sécurisation des informations et à la protection des données personnelles. En 2017, le groupe a adhéré à la charte d'engagement volontaire « bâtiments connectés, bâtiments solidaires et humains », élaborée par les associations SBA[11] et HQE et soutenue par le ministre du logement, Julien Denormandie. Faisant référence au bâtiment connecté, elle stipule : « Il doit par ailleurs se développer de manière à assurer la sécurité, la confidentialité, la protection et l'interopérabilité des données en même temps qu'il permet et assure la pleine sensibilisation des occupants sur les données produites et leurs droits vis-à-vis d'elles. Il doit enfin intégrer ces technologies en garantissant la résilience des systèmes et du fonctionnement du bâtiment dans le temps. ».

Par ailleurs, les données personnelles des collaborateurs sont uniquement stockées dans un outil de gestion des ressources humaines, géré par un prestataire externe qui en garantit contractuellement la protection et la sécurité. Seuls les gestionnaires de ressources humaines peuvent accéder à ces données.

- Informatique CDC :

Une déclaration est faite auprès de la Cnil pour tous les processus concernés.

---

[11] *Smart Building Association*.

■ Transdev :

La politique de Transdev en matière de protection des données et de la vie privée était en cours d'élaboration en 2017 ; elle sera opérationnelle en mai 2018. De plus, les différentes consignes de la Cnil sont respectées et, à l'international, tout équivalent est appliqué.

Actions en justice, griefs et amendes

Actions intentées / griefs déposés (en nombre)		Détails	Périmètre
Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques	1	Par décision en date du 6 décembre 2016, l'Autorité de la concurrence a condamné la Caisse des Dépôts (en tant qu'entité mère), avec sa filiale la SCET, à 560 000 € d'amende pour des faits d'entente horizontale avec la société SETIS lors de la passation du marché de l'assistance foncière de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). La Caisse des Dépôts et la SCET ont déposé un recours en annulation de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. La Cour d'appel de Paris a confirmé cette décision par arrêt du 26 octobre 2017. Un pourvoi est en cours.	- Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CDC Habitat - CDC International Capital - CNP Assurances (donnée indisponible) - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Egis - Icade - Informatique CDC - SCET - Société Forestière - Transdev
Griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, la société et l'environnement	1	**Droits de l'homme :** La Caisse des Dépôts a été assignée en 2013 par le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) au motif que cette dernière aurait participé au processus de décolonisation d'Haïti. Cette procédure n'a toutefois pas abouti (assignation non placée). En 2014, la Caisse des Dépôts a été assignée par le CRAN une seconde fois pour les mêmes motifs, cette procédure est en cours. L'Agent Judiciaire de l'Etat a également été assigné par le CRAN.	- Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CDC Habitat*** - CDC International Capital** *** - CNP Assurances * ** - Compagnie des Alpes* ** *** - Egis - Icade - Informatique CDC - Société Forestière - Transdev ** Donnée indisponible pour les griefs relatifs aux droits de l'homme* *** Donnée indisponible pour les griefs sociétaux* **** Donnée indisponible pour les griefs environnementaux*
Sanctions pour non-respect de la réglementation environnementale	0	-	- Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CDC Habitat (donnée indisponible) - CNP Assurances - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Egis - Icade - Informatique CDC - Société Forestière - Transdev
Nombre d'incidents de non-respect des réglementations concernant l'information sur les produits et services	0	-	- CDC Habitat (donnée indisponible – pas d'incident majeur) - CNP Assurances (donnée indisponible) - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Icade
Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services	0	-	- Caisse des Dépôts - Bpifrance - CDC Habitat (donnée indisponible) - CNP Assurances - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Icade - Transdev
Nombre de plaintes pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	0		- Caisse des Dépôts (donnée indisponible) - CDC Habitat - CNP Assurances - Compagnie des Alpes - Icade - Informatique CDC - Transdev

Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des activités

Démarches de certifications de gestion durable

	Normalisation
Caisse des Dépôts	Management de la qualité (ISO 9 001) : - Direction des retraites et de la solidarité : plusieurs entités ont réussi leurs audits de suivi en 2017 (Ircantec, Fonpel, FIPHFP, FSPOEIE - gestion des actifs, service des pensions PPMP de Bordeaux - incluant les processus de paiement et de réversion après liquidation de la CNRACL et du RAFP) ; - Direction des clientèles bancaires : réalisation d'un audit de surveillance en 2017 suite à la réorganisation de la direction ; - Direction du réseau : sur le périmètre de la relation client. Management environnemental (ISO 14 001) : - Direction des retraites et de la solidarité : renouvellement de la certification de l'établissement de Bordeaux en 2017 (obtenue en 2003) ; - Direction du réseau : extension en 2017 de la démarche entreprise l'année précédente auprès de trois directions régionales pilotes à l'ensemble des sites situés en province.
Bpifrance	La certification HQE « bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, a été renouvelée en 2017 au niveau « Excellent ». Cette même certification du site de Drouot à Paris, majoritairement occupé par Bpifrance, sera menée sur 2018.
CDC Habitat	-
CNP Assurances	Les principaux processus de l'activité de CNP Assurances et de plusieurs de ses filiales sont à ce jour certifiés ISO 9 001. Les certifications acquises sont régulièrement renouvelées.
Compagnie des Alpes	L'ensemble des domaines skiables sont engagés dans une démarche QSE visant à mettre en place un système de management intégré (SMI) basé sur les référentiels Qualité ISO 9 001, Sécurité OHSAS 18 001 et Environnement ISO 14 001. En 2014, la Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) a ainsi obtenu la certification ISO 50 001, une première pour un domaine skiable. Forts d'une grande maturité des systèmes de management relatifs à l'environnement, après une décennie de certification, ils se tournent désormais vers des programmes complémentaires. En 2015, la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) est devenue le premier opérateur de remontées mécaniques au monde certifié Green Globe. En 2016, la Société des Téléphériques de Val-d'Isère (STVI) a entrepris cette même démarche, faisant de Tignes-Val-d'Isère le premier domaine relié certifié Green Globe. Depuis l'automne 2016, Grand Massif Domaine Skiable, qui relie 5 stations de ski (Morillon, Samoëns, Flaine, Les Carroz et Sixt-Fer-à-Cheval) est devenu le premier domaine skiable certifié Green Globe non seulement pour l'ensemble de ses remontées mécaniques, mais aussi pour ses pistes et leurs services associés. Enfin, en 2017, la société Serre Chevalier Valley s'est à son tour engagée dans cette démarche d'entreprise. En ce qui concerne les destinations de loisirs, certains sites s'engagent dans des démarches ISO 50 001 de management de l'énergie (Parc Astérix, Parc du Futuroscope) ou d'obtention de l'Ecolabel hébergement touristique. Le Parc Astérix est également certifié ISO 9 001.
Egis	- Dispositif de certification QSE commun pour la majorité des sociétés françaises ; - Triple certification (ISO 9 001/ISO 14 001/OHSAS 18 001) reconduite en 2017 ; - Autres démarches : diffusion progressive de la démarche *« safety attitude »*, certification d'une exploitation routière en Croatie pour le management de l'énergie.
Icade	Le pôle Foncière Tertiaire s'est engagé dans un processus de certification environnementale ISO 14 001. 100 % des surfaces des parcs d'affaires du pôle Foncière Tertiaire sont ainsi certifiées ISO 14 001 depuis 2016. L'ancien et le nouveau siège d'Icade sont par ailleurs certifiés ISO 50 001. Au-delà de cette démarche de management environnemental, Icade acquiert et détient des actifs et développe de nouvelles opérations avec des certifications et labels environnementaux (HQE, BREEAM[12], H&E, Well, E+C-, BiodiverCity, etc.).
Informatique CDC	-
Société Forestière	Le manuel de gestion durable de la Société Forestière est certifié ISO 9 001 (version 2008).
Transdev	Plusieurs certifications avec un périmètre variable : - ISO 9 001 (15 % des réseaux dans 9 des 19 pays d'activité ainsi que le siège du groupe sur 15 processus) ; - ISO 14 001 (15 % des réseaux dans 11 des 19 pays d'activité) ; - OHSAS 18 001 (1 réseau situé en France) ; - audit ISO 26 000 (1 réseau situé en France). Label interne : - FACE Qualité (83 % des réseaux situés en France contre 81 % en 2016) ; - FACE Sécurité (97 % des réseaux situés en France contre 95 % en 2016) ; - FACE Environnement (60 % des réseaux situés en France contre 53 % en 2016).

[12] *Building Research Establishment Environmental Assessment Method*.

Préservation de la biodiversité

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts travaille actuellement à la mise en place d'un nouvel outil de cotation qui vise à intégrer les paramètres permettant de mieux évaluer l'impact environnemental de ses investissements dans les territoires. Pour les infrastructures, notamment de transport, des indicateurs spécifiques seront intégrés pour mesurer les impacts sur la biodiversité (ex : empreinte physique et empiètement sur les espaces naturels) et mieux valoriser les mesures d'atténuation mises en œuvre (ex : revégétalisation). Par ailleurs, la Caisse des Dépôts contribue volontairement – pour tout projet d'investissement en infrastructure nouvelle et à hauteur d'1/1000 de son investissement – aux actions de CDC Biodiversité dans le cadre du programme Nature 2050. Cette règle sera notamment appliquée au projet CDG Express (liaison ferrée directe entre le terminal 2 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et la gare de l'Est à Paris), engagé en 2017.

Parallèlement aux actions directement menées par la Caisse des Dépôts, certaines de ses participations – portant des actifs de type infrastructure – mettent en œuvre des mesures de préservation de la biodiversité. Dans le cadre du chantier Calais Port 2015 par exemple, la société de projet a mis en place un plan d'actions et de suivi de la biodiversité conforme aux engagements formulés devant le Conseil national de la protection de la nature. Elle réalise notamment un suivi trimestriel des mammifères marins et un suivi ornithologique sur le périmètre du chantier et à proximité. Les résultats de ces suivis sont soumis à un comité scientifique. Par ailleurs, des Biohuts® ont été installées pour favoriser le maintien de la petite faune et de la flore marines, malgré les perturbations induites par le chantier sur leurs habitats naturels. Cette action s'accompagne d'un inventaire des espèces, réalisé par ECOCEAN, avant et après la mise en place des Biohuts®, dont les premiers résultats sont variables mais encourageants.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Les impacts des activités de Bpifrance sont non significatifs.

- CDC Habitat :

Les principaux impacts de CDC Habitat sur la biodiversité sont la consommation de foncier, la consommation d'eau et la gestion des espaces extérieurs.

En 2016, CDC Habitat a signé un marché de quatre ans avec un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en biodiversité pour parfaire ses pratiques touchant à la préservation de la faune et de la flore de son patrimoine. L'idée est de construire une véritable culture de l'impact des actions du groupe sur la biodiversité à travers grands trois principes : « éviter », « réduire » et « atténuer ». CDC Habitat a d'ores et déjà entrepris d'éviter les effets de son développement sur l'environnement et de réduire ceux qui ne peuvent être évités, notamment dans la conception et l'exploitation des espaces extérieurs de ses résidences (ex : réduction des produits phytosanitaires et alignement de l'entretien sur les cycles naturels).

- Compagnie des Alpes :

La principale mission des filiales du groupe Compagnie des Alpes étant d'aménager et de gérer des espaces naturels afin d'offrir des loisirs, l'environnement constitue l'un des actifs immatériels du groupe – notamment pour les domaines skiables. La préservation de la biodiversité constitue ainsi l'un des trois enjeux majeurs du groupe en matière d'impact environnemental. Au total, 32 zones protégées sont recensées dans les sites opérés par le groupe. Ces zones, de type Natura 2000, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ou parcs naturels, concernent l'ensemble des domaines skiables ainsi que trois parcs de loisirs. En raison du milieu naturel dans lequel ils évoluent, chacun des domaines skiables du groupe est par ailleurs concerné par la présence d'espèces menacées ou protégées.

Un ensemble de démarches et d'actions locales visant à une cohabitation des activités et à la protection de la biodiversité a été initié de part et d'autre dans le groupe. Le groupe poursuit notamment le développement des Observatoires naturels sur chacun de ses domaines skiables. Ces derniers permettent de suivre les impacts des activités d'exploitation et de développement sur toutes les composantes de l'environnement : faune, flore, paysages, eau et biotopes particuliers. Ils constituent aujourd'hui de véritables outils pour la préservation de la biodiversité. Lors d'un projet d'aménagement par exemple,

l'Observatoire permet de disposer de données concernant le territoire pour une meilleure prise en compte de l'environnement dès l'avant-projet. Il contribue au suivi des mesures de réparation et de compensation engagées lors de projets d'aménagement, mais aussi à optimiser les travaux en fonction des zones d'habitat ou des périodes de reproduction. Les Observatoires constituent également des plateformes de dialogue et de collaboration avec de nombreuses parties prenantes. Les domaines skiables participent aussi à la protection des zones de biodiversité par l'affichage des zones protégées sur le plan des pistes, la création de corridors hors-piste canalisant les skieurs hors des zones d'habitats et de jeunes pousses, et de nombreuses autres initiatives. Enfin, les domaines skiables sensibilisent leur clientèle à la protection de la biodiversité. Les parcs ont aussi des partenariats concernant l'exploitation de leurs sols ou la protection de la biodiversité, avec des agriculteurs ou des conservatoires naturels par exemple. Le Parc Astérix travaille par exemple en collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie (CENP) pour la préservation de la faune et de la flore par le biais de campagnes d'observation et de recensement, d'actions d'entretien visant à limiter la prolifération de la fougère Aigle au profit de la bruyère, d'actions de débardage à cheval ou de tailles réalisées par le personnel du CENP ou des écoles agricoles, de réalisation de corridors visant à faciliter le transfert des espèces végétales et animales d'une zone à une autre, etc. Certaines destinations de loisirs sensibilisent également leurs visiteurs par des parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité. Enfin, les parcs animaliers participent à la sauvegarde d'espèces protégées et à des travaux de recherche.

- Egis :

Les activités de conseil et d'ingénierie ont un impact direct très limité sur la biodiversité.

A travers ses produits et services, l'entreprise peut exercer un effet de levier positif en proposant à ses clients des projets respectueux de la biodiversité ou contribuant à la protéger ou à la restaurer. Son offre d'ingénierie intègre en effet des objectifs et des moyens pour éviter, réduire et compenser les impacts des projets sur la biodiversité. Lors de la conception des projets, de nombreuses solutions d'éco-conception inspirées du biomimétisme sont notamment intégrées, à l'image de Seaboost, éco-récifs permettant de restaurer l'environnement marin des projets. De nouveaux modules sont actuellement testés par la ville d'Agde (Occitanie) ; ils serviront d'habitat aux poissons juvéniles tout en permettant à la commune de limiter ses coûts de fonctionnement. Egis est également monté en compétence afin de proposer à ses clients la labellisation BiodiverCity® de leurs projets urbains. En matière d'exploitation, des méthodes sont développées pour favoriser la biodiversité le long des autoroutes exploitées en y intégrant la notion de services écosystémiques. Egis a également mis en place, pour deux projets routiers pilotes (en France et en Autriche), une gestion différenciée des abords de l'autoroute et des dépendances vertes.

- Icade :

Dans le contexte urbain dans lequel Icade évolue, la place laissée aux milieux naturels reste réduite et l'environnement est peu propice à la constitution de corridors écologiques qui permettent de relier différents habitats pour les espèces. Les activités d'Icade ayant un impact sur la biodiversité sont la sélection et l'achat de terrains, la conception et la construction de bâtiments, l'exploitation des bâtiments et la gestion des espaces verts. Les principaux obstacles et nuisances potentiels causés par les activités d'Icade sur la faune et la flore sont les suivants : la pollution lumineuse et sonore, la fragmentation des habitats, l'imperméabilisation des surfaces, l'introduction d'espèces invasives et la pollution des sols. Ils peuvent avoir des impacts sur la diversité des milieux, la mobilité et le brassage génétique des populations, l'apport de nouvelles populations, la réduction des tailles ou le changement de structure de populations, l'expansion d'espèces nuisibles et la perturbation des cycles naturels des espèces.

Dans le cadre du contrat de performance biodiversité (CPB) signé en 2016 avec CDC Biodiversité pour une durée de 3 ans, Icade cherche à évaluer ses impacts négatifs et positifs sur la biodiversité grâce à des indicateurs de performance mesurables (faune, flore, diminution d'intrants chimiques etc.). De premiers résultats ont pu être observés en 2017 : sur 33 % des parcs couverts par le CPB, un indicateur a été évolué positivement, six indicateurs sont stables (dont deux au niveau optimal) et aucun indicateur ne s'est dégradé. 11 autres indicateurs seront disponibles en 2018. La mise en œuvre d'un mode gestion des espaces verts moins interventionniste a par exemple favorisé l'expansion et la diversification des espèces végétales : près de 30 % des espèces sont en expansion, près de 60 % d'entre elles sont stables et seulement 10 % des espèces sont en régression. Cela a également permis d'observer le fait que très peu d'espèces présentes sont des espèces menacées et qu'aucune des espèces invasives

identifiées ne semble perturber les milieux étudiés.

En plus de mesurer ses impacts de son patrimoine sur la biodiversité, Icade met en place des actions correctives afin de les éviter, de les réduire et de les compenser – tout au long du cycle de vie d'un bâtiment. Le premier levier de protection de la biodiversité consiste à réduire et éviter les impacts en phase de conception/construction. Pour cela, Icade a recours à des diagnostics « biodiversité », réalisés avant le lancement de chaque nouvelle opération, et au label BiodiverCity sur plusieurs projets emblématiques. À partir de 2018, les développeurs bénéficieront d'une formation sur la biodiversité afin de répondre aux attentes croissantes des collectivités locales. Au sein du Pôle Foncière tertiaire, plusieurs outils sont déployés pour aller vers une biodiversité positive. Icade s'engage ainsi à ce que 25 % de son patrimoine soit en biodiversité positive d'ici à 2020.

Les principaux outils utilisés sont :

- le CPB, qui s'appuie sur un plan d'action précis et pour lequel Icade s'est fixé des objectifs précis (progression de 100 % des indicateurs de moyens et de 50 % des indicateurs de résultats évalués) ;

- la contribution au club B4B+ piloté par CDC Biodiversité ;

- le déploiement de l'agriculture urbaine (ex : ferme urbaine sur le parc des Portes de Paris) ;

- la gestion écologique des espaces verts – récompensée par le label EcoJardin ;

- le Partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) qui réalise, sur plusieurs actifs, des études d'amélioration et formule des préconisations pour réintroduire les oiseaux ;

- les projets menés avec CDC Biodiversité sur les toitures végétalisées innovantes (ex : projet « Dessus Dessous » - bientôt expérimenté sur un actif d'Icade - qui vise à associer toitures végétalisées et panneaux solaires) ;

- contribution au programme Nature 2050.

Dans le cadre de cette dernière initiative, Icade s'est engagé à financer – jusqu'en 2050 – la restauration et l'entretien d'1 m² d'espace naturel pour 1 m² de foncier développé par Icade Promotion pour le compte du pôle Foncière Tertiaire et pour les opérations du pôle Foncière Santé dont la surface est supérieure à 10 000 m². 4,7 hectares ont ainsi été restaurés depuis 2016.

■ Société Forestière :

La gestion forestière a des impacts positifs (bois morts en forêt, préservation des zones humides, etc.) comme négatifs (passage d'engins lourds en forêt, fragmentation des habitats liés à la construction de routes forestières, etc.).

Parce qu'elle intervient dans le domaine naturel, la Société Forestière intègre la biodiversité – à plus ou moins grande échelle – à chacune de ses interventions. Bien que l'exploitation des bois impacte ponctuellement les habitats, des précautions particulières sont prises dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion durable. La gestion forestière mise en œuvre par la Société Forestière est en effet une gestion forestière durable, certifiée ISO 9 001. Les propriétaires institutionnels (dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances) adhèrent par ailleurs à la certification PEFC, ce qui garantit la durabilité de la gestion, notamment en matière de biodiversité. Parmi les actions réalisées dans le cadre de la gestion forestière durable pratiquée figurent le maintien d'arbres vieillissants et d'arbres morts – permettant la préservation, voire le développement, de certaines espèces qui peuvent être d'intérêt patrimonial –, le comptage ornithologique et la mise en place de nichoirs pour des rapaces protégés (ex : forêt de Gaudinière), ou encore la gestion spécifique des ripisylves forestières (formations végétales qui se développent le long d'un cours ou d'un plan d'eau) et des milieux particulièrement sensibles pour maintenir la faune et la flore autochtones.

■ Transdev :

11,4 % des sites de Transdev sont situés dans ou près de zones géographiques sensibles.

Les questions de biodiversité intéressant de plus en plus de collectivités, les actions de préservation constituent un facteur valorisant dans les offres de mobilités. 4,1 % des réseaux de Transdev ont ainsi signé des contrats comportant une clause sur la protection ou la restauration de la biodiversité, pour un total de 31 contrats. Enfin, sa filiale TRANSAMO agit en conseil en appliquant la réglementation pour la

biodiversité dans le cadre de la construction d'infrastructures de tramways.

Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

Caisse des Dépôts

Les interventions de la Caisse des Dépôts en faveur de l'intérêt général s'inscrivent dans une démarche de limitation de l'étalement urbain. Elle a ainsi investi dans le fonds Ginkgo 2, destiné à l'acquisition et à la dépollution de sites urbains pollués pour permettre leur développement. L'engagement, réalisé en novembre 2015, s'est élevé à 17,5 M€.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs en train de se doter d'un nouvel outil de cotation des investissements qui prendra en compte l'impact environnemental des projets, y compris en matière d'étalement urbain et d'artificialisation des sols.

Filiales et participations stratégiques

- Compagnie des Alpes :

Les domaines skiables utilisent une faible surface du domaine concédé. En effet, la surface des pistes représente en moyenne 9 % de la totalité de la surface pour 6 des 9 domaines skiables du groupe, le reste étant laissé à l'état naturel ou exploité hors saison d'hiver (pour l'essentiel des surfaces pâturées). Les sites des destinations de loisirs bénéficient également d'un environnement naturel qu'ils mettent en valeur pour leurs visiteurs : en moyenne, plus d'un tiers d'entre eux sont conservés à l'état naturel, avec des milieux de types forêt ou marais. La surface bétonnée ne représente ainsi que 33 % de la surface totale des sites (sur la base de 5 sites sur 7).

- Egis :

Egis dispose d'une offre étendue en ingénierie et en urbanisme, notamment en matière de mutation urbaine (reconversion de friches, patrimoine ferroviaire, etc.), de traitement des sols pollués et d'optimisation des emprises des ouvrages.

Parmi la palette d'indicateurs suivis dans le cadre des projets de ses clients, Egis évalue l'évolution des zones artificialisées (en hectares ou en pourcentage), la destination de l'urbanisation, la forme de l'étalement, la part des zones artificialisées qui étaient arables ou cultivées, etc.

- CDC Habitat :

L'indicateur d'étalement urbain permet de mesurer l'impact du groupe en la matière et de mesurer l'imperméabilisation des sols. Cet outil prend en compte la localisation du projet, sa proximité des transports en commun et des services, la nature du sol avant-projet (agricole, anciens bâtiments, espace naturel, etc.), les caractéristiques de sa zone de construction (renouvellement urbain, éco-quartier, etc.) et sa densité. Il est actuellement utilisé pour toutes les acquisitions foncières et achat en VEFA (vente en état futur d'achèvement) sur les projets neufs de CDC Habitat.

En 2016, le groupe a imposé des critères plus restrictifs et pénalisants sur la notion d'étalement urbain. D'après l'indicateur dont il dispose, il en ressort qu'en 2017, 66 % des projets étaient en absence d'étalement urbain et 24 % en étalement urbain faible. La part de projets en absence d'étalement urbain ou en étalement urbain faible a progressé en passant à 90 % (contre 88 % en 2016). La part des projets dont l'étalement urbain est qualifié d'important a diminué de 4 points en passant de 5 % en 2016 à 1 % en 2017.

- Icade :

L'artificialisation des sols constituant l'impact territorial le plus visible de l'immobilier, la réduction de l'emprise au sol est intégrée à la réflexion de tous les pôles d'activité d'Icade. Pour ses propres bureaux et dans ses activités de promotion, l'entreprise privilégie une densité raisonnée ainsi que la qualité des opérations (logements collectifs de trois à cinq niveaux, logements individuels groupés, immeubles de bureaux compacts), sans participer à l'étalement urbain concrétisé par les lotissements des périphéries urbaines. Son engagement en faveur de la restauration, voire même du développement, de la biodiversité en milieu urbain participe également à réduire l'artificialisation des sols. Dans le cadre du développement de ses parcs d'affaires, Icade se projette à moyen et long terme en étudiant divers scénarios

de développement de ces territoires. L'idée est de planifier les surfaces construites en réduisant l'emprise au sol grâce à une densification et des immeubles plus élevés.

Afin de contrôler son emprise au sol, Icade suit un certain nombre d'indicateurs : part de son patrimoine et de ses constructions considérées en biodiversité positive (objectif de 25 % en 2020) – l'imperméabilisation des sols figurant parmi les critères, distance du patrimoine et des nouvelles constructions par rapport aux transports en commun, part des parcs couverts par des services de proximité. Avec CDC Biodiversité, elle a par ailleurs mis en place un groupe de travail sur la création d'un indicateur de suivi d'occupation des sols de la foncière.

Lutte contre le changement climatique

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts investit notamment dans des infrastructures qui sont, par nature, exposées aux risques liés au changement climatique sur le très long terme. Dans le cas de projets, il est nécessaire de dimensionner en amont la résilience de l'infrastructure aux changements climatiques. Dans le cas d'infrastructures matures, des dépenses peuvent être engagées pour les adapter aux changements climatiques ou à l'évolution des normes.

Filiales et participations stratégiques

- CDC Habitat :

Les risques physiques liés au changement climatique sont des températures plus accentuées, l'été notamment, une raréfaction de la ressource en eau, qui entraîne une augmentation du coût pour les locataires, ainsi qu'une l'augmentation des risques naturels (submersion marine, inondation, etc.). Ces situations de risque sont cartographiées.

Afin de permettre à son patrimoine de mieux supporter les conséquences du changement climatique et de rester attractif, CDC Habitat agit sur la performance des nouveaux logements, réalise des travaux sur les bâtiments existants, installe des systèmes hydro-économes et de récupération d'eau de pluie. Il assure par ailleurs le pilotage du groupe de travail sur la résilience et l'adaptation au changement climatique de l'alliance HQE-France GBC.

- Compagnie des Alpes :

Les conséquences du changement climatique ont d'ores déjà des impacts sur les activités du groupe Compagnie des Alpes, notamment dans les domaines skiables : réduction de la période d'exploitation du ski sur glacier (été, automne), baisse de l'enneigement naturel sur les trois dernières saisons, incertitudes sur et un raccourcissement des créneaux de températures permettant d'assurer la production de neige de culture.

Une première étude est en cours pour évaluer les risques de transition (sur la base de scénarios) et les risques physiques (sur la base d'une revue de littérature scientifique sur le sujet) liés au changement climatique et applicables aux sites du groupe. Les principaux risques physiques à long terme pourraient être liés à un resserrement de la période d'exploitation sur le cœur de saison du fait de la hausse des températures moyennes en hiver, selon les trajectoires des différents modèles du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Ces modèles prévoient par ailleurs peu de changement du régime des précipitations hivernales à moyen terme. De la fiabilité de ces prévisions dépend la pression sur la disponibilité de la ressource en eau pour la production neige de culture. Alors que les surcoûts directs liés aux risques de transition sont modérés à moyen terme pour les sites du groupe (surcoût énergétique, fiscalité, etc.), les évolutions des motorisations des véhicules sur des cycles courts seront déterminantes pour pouvoir réduire les consommations de carburants fossiles, notamment pour le damage – premier poste d'émission du groupe. Enfin, l'évolution de la demande d'une activité de loisirs, par nature dispensable, est difficilement prévisible. C'est pourquoi le groupe travaille à une réduction des externalités négatives liées aux activités. Les destinations de loisirs sont moins soumises au risque physique climatique. Leur fréquentation est relativement corrélée à la météo et à la température, avec parfois une augmentation de la fréquentation lors de belles arrière-saisons. Toutefois, des journées trop chaudes (vagues de chaleur) pourraient devenir un inconvénient pour se rendre dans un site non adapté. Aussi, les sites devront répondre à moyen terme aux demandes réglementaires de

rénovation des bâtiments tertiaires. Enfin, les visiteurs se rendent dans les diverses destinations en utilisant très majoritairement la voiture. En lien avec la lutte contre le changement climatique, la TEE est susceptible d'engendrer des conséquences sur l'accessibilité des sites en voitures individuelles (renchérissement, changement de rapport à la voiture individuelle).

Malgré des débuts de saison difficiles, les domaines de la Compagnie des Alpes sont pour le moment résilients du fait de leur positionnement sur des stations de haute altitude, ou donnant accès à des espaces skiables d'altitude élevée. Une solution alternative pourrait ainsi consister à utiliser le premier tronçon de remontées mécaniques comme ascenseur et à mieux répartir les flux de clients afin d'offrir un accès au domaine skiable, même dans des conditions difficiles sur des pistes de basse altitude.

Les domaines skiables doivent adapter leurs processus d'exploitation afin de sécuriser les débuts et fins de saison par la production de neige de culture. Les réseaux de production sont donc adaptés au niveau capacitaire, avec un niveau d'investissement dans ce domaine en augmentation. Des travaux d'optimisation permettent également d'améliorer les rendements tout en limitant la hausse des coûts d'exploitation. Les techniques de damage évoluent aussi afin d'optimiser la qualité de la neige et d'augmenter sa durée de vie. L'orientation des pistes, les travaux qui y sont menés et leur revégétalisation permettent également de diminuer les volumes de neige nécessaires à la skiabilité. Par ailleurs, les domaines skiables développent leurs activités d'été (VTT, tourisme vert, randonnée glaciaire, etc.) ainsi que des activités ludiques hors ski, notamment dans le cadre d'offres groupées en lien avec des partenaires.

Pour faire face à l'impact environnemental des déplacements des visiteurs, les sites de la Compagnie des Alpes expérimentent des initiatives favorisant les déplacements collectifs : campagnes de communication sur la possibilité de se rendre sur les sites en transports en commun ferré, mise en place de navettes gratuites entre les stations ou les différentes infrastructures, mise en place de navettes depuis et vers les plateformes multimodales (ex : gares et aéroports), incitations au covoiturage (intégration d'encarts dédiés sur les sites internet pour faciliter les recherches, création d'aires et d'arrêts de covoiturage créées dans les vallées), etc. Ces expérimentations et d'autres innovations seront généralisées pour fournir des alternatives simples, flexibles et confortables pour rejoindre les différents sites.

- Icade :

Les principaux risques et opportunités d'Icade en lien avec le changement climatique sont de différents ordres : réglementaire, financier, opérationnel et physique. Les principaux risques liés au changement climatique recensés sont l'obsolescence des actifs, la variation du prix de l'énergie, l'interruption opérationnelle des opérations et les dommages sur un actif. Les principales opportunités sont quant à elles l'attractivité et la valeur des actifs, la maîtrise de l'exploitation ainsi que l'optimisation du taux d'occupation. Ces risques et opportunités sont notamment liés au degré d'alignement de la stratégie d'Icade avec une trajectoire 2°, au respect des engagements RSE d'Icade en matière de changement climatique, à la transition vers une économie bas-carbone, à l'impact du changement climatique sur les actifs et leur exploitation (vagues de chaleur, sécheresses, augmentation des températures moyennes, inondation) et à la raréfaction des ressources et la hausse des prix de l'énergie.

Icade s'est doté de mesures visant à maîtriser ces risques dans les activités de la Foncière Tertiaire (plan d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables de 60 M€ entre 2017 et 2019, réalisation d'une étude sur les risques liés aux impacts physiques du changement climatique sur les actifs en vue d'adapter graduellement le patrimoine), dans celles de la Promotion (développement des constructions bois et des constructions RT 2012-10 %) et dans celles de la Foncière Santé (cartographie énergie/carbone et déploiement d'ombrières photovoltaïques).

Adapter l'offre de produits et services

Icade innove et adapte ses produits et services en intégrant de nouvelles technologies et solutions plus respectueuses de l'environnement : bâtiments à énergie positive, immeubles réversibles, solutions de mobilité durable, solutions de gestion optimisée de la consommation en énergie, etc.

En matière de mobilité notamment, Icade programme ses opérations au plus près des réseaux de

transports en commun (100 % du patrimoine d'Icade est à moins de 400 m d'un réseau de transport en commun) et propose des navettes fluviales et terrestres électriques ainsi que des services de partage de véhicules. 81 % de ses parcs et bureaux sont à ce jour équipés de bornes de charge électrique (objectif de 100 % en 2018).

De plus, Icade intègre les principes de l'économie circulaire et innove pour la construction durable (matériaux bio-sourcés, constructions bois, analyse du cycle de vie, biodiversité, etc.). Des expérimentations sont par ailleurs menées en partenariat avec la Caisse des dépôts et ses filiales, des universités, des *start-up* et des industriels pour développer de nouvelles solutions pour ses clients (programme de recherche sur les toitures végétalisées nouvelle génération avec l'Université Pierre et Marie Curie, plateforme digitale de réemploi des matériaux Cycle up avec Egis (voir le sous-chapitre « Les filiales et participations stratégiques » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des dépôts), solution de centre de tri local et optimisé avec Semardel).

En outre, Icade adhère au programme Nature 2050 pour l'adaptation des territoires au changement climatique. L'entreprise a d'ores et déjà fait évoluer certaines pratiques, comme la gestion de ses espaces verts : en lien avec CDC Biodiversité, elle a sélectionné, pour les parcs du Nord de Paris, les plantes les plus adaptées à l'évolution anticipée du climat et capables de rafraîchir l'environnement en cas de pics de chaleur.

Enfin, Icade affirme son engagement dans la lutte contre le changement climatique auprès des territoires en participant par exemple à l'élaboration du Plan Climat et du programme de résilience de la Ville de Paris.

- Société Forestière :

La Société Forestière a mis en place des plans simples de gestion (PSG), outils de pilotage de la gestion pratiquée en forêt qui intègrent les questions liées au changement climatique et qui permettent d'identifier les actions prioritaires : hiérarchisation de la sensibilité des essences et des types de peuplement pour sélectionner des espèces résistantes à des températures plus importantes, mise en place d'itinéraires sylvicoles adaptés, etc. Une veille est réalisée sur l'évolution du changement climatique et ses impacts sur la forêt. Tous les quatre ans, de nouvelles directives techniques tenant compte du changement climatique sont ensuite rédigées et déployées dans les agences. Enfin, des indicateurs de sensibilité des patrimoines forestiers peuvent être produits à l'attention des propriétaires intéressés : répartition géographique des patrimoines, diversité des essences, etc. Le principe de précaution pousse la Société Forestière à agir en contexte incertain. Son action doit être pragmatique et rechercher la réduction statistique des risques : faire ce qui est urgent en attendant plus de connaissances ou de références.

- Transdev :

L'augmentation de la fréquence et de l'importance des phénomènes atmosphériques peut créer un risque de plus en plus important de gêne, voire d'interruption, de l'activité de transporteur dans certaines régions sensibles (ex : zones intertropicales et zones côtières). Selon les situations, les risques sont couverts à travers la législation locale relative aux « cas de force majeure » (ex : catastrophes naturelles). Dans le cadre de l'exploitation de ses réseaux, Transdev prend des dispositions en fonction des risques locaux (tempêtes, inondations, etc.). A la Nouvelle Orléans par exemple, le réseau fait partie d'un dispositif d'évacuation du public, avec un système d'alerte et d'information adapté.

Consommations d'énergie

Activités immobilières

Données quantitatives

	Consommation énergétique annuelle moyenne rapportée à la surface (en kWh ep/m²/an)				Consommation énergétique annuelle moyenne par occupant (en kWh ep/occupant/an)			
	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
CDC Habitat*	167,0	171,0	175,0	-2,3 %	3 746,0	3 899,0	4 058,0	-3,9 %
Icade**	448,0	447,0	484,0	0,2 %	6 717,0	6 713,0	6 727,0	0,1 %

** Sur les usages du diagnostic de performance énergétique pour le patrimoine possédé (hors Adoma).*
*** Donnée corrigée des variations climatiques.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Icade : L'intensité énergétique du patrimoine est stable par rapport à 2016 en valeur absolue mais elle baisse de 11 % à périmètre constant, reflétant les investissements en matière d'efficacité énergétique déployés sur le patrimoine.*

Les deux filiales immobilières du Groupe ont mis en place des plans d'action visant à réduire la consommation d'énergie liée à la construction et à l'exploitation de leurs opérations, ainsi qu'une stratégie de rénovation énergétique de leur patrimoine existant.

Amélioration de l'efficacité énergétique en phase de construction

- CDC Habitat :

Les nouvelles opérations de CDC Habitat ont systématiquement un niveau de performance conforme à la RT 2012 (sauf dérogation). Le groupe vise à réduire l'énergie grise (énergie consommée dans le cadre de la construction d'un bâtiment, notamment pour la fabrication des matériaux de construction) en la mesurant grâce à un outil dédié, en formant à ces enjeux les responsables opérationnels et en mettant à disposition des maîtres d'œuvre un référentiel technique ainsi que des guides de conception. Le gain correspondant n'est pas consolidé.

- Icade :

Être à la fois promoteur et exploitant permet à Icade d'avoir une stratégie à long terme dans le choix des solutions de construction, de matériaux et d'équipements. Pour cela, l'entreprise a mis en place, dès la phase de conception, de nouvelles pratiques qui permettent d'améliorer les performances environnementales des nouvelles opérations. En particulier, ces opérations font systématiquement l'objet d'un bilan carbone complet afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre lors de la phase de construction (transports, matériaux, déchets) notamment. Icade a pris l'engagement de réduire les émissions de CO_2 liées à l'énergie grise des nouvelles constructions de 13 % entre fin 2015 et 2020 en faisant évoluer les matériaux utilisés. Celles-ci ont de nouveau augmenté de 1 % entre 2016 et 2017 après une augmentation de 3,5 % entre 2015 et 2016.

Afin de renverser cette tendance, Icade a récemment renforcé ses compétences en recrutant un responsable des matériaux bio-sourcés qui aura pour mission de déployer plus largement les matériaux bas-carbone dans les constructions d'Icade. Si le béton reste majoritaire (utilisé dans 60 % des opérations en 2017, contre 70 % en 2014), la brique, dotée d'un meilleur bilan environnemental, ne cesse de se développer (utilisée dans 25 % des constructions en 2017 contre 14 % en 2014). En 2017, neuf opérations bois ont été livrées ou sont en cours de développement et 71 % des nouvelles opérations de taille significative ont fait l'objet d'une analyse du cycle de vie (ACV). C'est le cas de plusieurs opérations tertiaires emblématiques telles que le bâtiment Pulse, situé à Saint-Denis (Ile-de-France). L'ACV réalisée sur ce bâtiment a permis de favoriser le choix de matériaux bas-carbone.

100 % DES OPÉRATIONS DE BUREAUX DU PÔLE FONCIÈRE TERTIAIRE CERTIFIÉES HQE/BREEAM *(contre 60 % en 2016)*

18 % DES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS MISES EN CHANTIER PAR LE PÔLE PROMOTION EN 2017 CERTIFIÉES H&E ET/OU HQE

Amélioration de l'efficacité énergétique en phase d'exploitation

- CDC Habitat :

Des réhabilitations sont menées sur la base d'audits énergétiques. Le groupe met par ailleurs en place des contrats de suivi des installations techniques, un suivi des charges et la formation des gestionnaires. L'entreprise a par ailleurs mis des guides à disposition des locataires. Le gain correspondant n'est pas consolidé. Des travaux sont par ailleurs en cours sur les sujets de précarité énergétique.

Rénover le patrimoine existant

La consommation d'énergie de CDC Habitat est très majoritairement issue des consommations du parc de logements. Le groupe s'est doté d'un plan stratégique énergétique (PSE) visant à atteindre une consommation moyenne en énergie primaire de 150 kWh ep/m²/an (mesurée par le biais des diagnostics de performance énergétique – DPE) à l'horizon 2020. Dans le cadre de ce PSE, décliné au sein du plan stratégique patrimonial de chaque entité, les rénovations énergétiques sont décidées sur la base : d'audits énergétiques, d'études de faisabilité énergétique, de minimas techniques communs à tout le groupe et de l'optimisation des éco-financements. Pour illustration, sur le périmètre des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) du groupe, les prêts éco-conditionnés de la Banque européenne d'investissement (BEI) vont permettre de financer la réhabilitation de 20 000 logements de fin 2016 à 2021 avec une attention toute particulière sur l'énergie et l'environnement. Les résidences concernées ont fait l'objet d'un audit énergétique. L'objectif est de réaliser 40 % d'économies d'énergie et 60 % des logements concernés visent un niveau BBC[13] Rénovation. Enfin, une évaluation environnementale, basée sur trois critères (énergie, eau et Santé), est réalisée systématiquement pour tous les projets.

- Icade :

La cartographie environnementale des immeubles et les audits énergétiques réguliers permettent à Icade de piloter au plus près les consommations énergétiques et les émissions de carbone des actifs en exploitation. Pour atteindre ses objectifs de réduction de 30 % de son intensité énergétique et de 40 % des émissions de GES entre 2011 et 2020, Icade a mis en place un plan d'action volontariste, doté d'un budget de 60 M€ sur 3 ans (2017-2019). Pour Icade, le premier levier d'amélioration de l'efficacité énergétique est le remplacement des équipements les moins performants.

[13] Bâtiment basse consommation.

Rénover le patrimoine existant

Pour Icade, le premier levier d'amélioration de l'efficacité énergétique est le remplacement des équipements les moins performants (installation de chaudières et de systèmes d'air conditionné à haut rendement, généralisation de l'éclairage par LED[14], systèmes de ventilation performants). Icade prévoit notamment d'équiper de LED les parties communes de plus de 75 % de son patrimoine d'ici fin 2019. Ces travaux interviennent dans le cadre d'un plan d'action volontariste, doté de 60 M€ pour la période 2017-2019. Au-delà du strict financement des travaux dans les parties communes, Icade sensibilise ses locataires aux bénéfices de ce système d'éclairage pour les parties privatives et leur propose des solutions premium sur-mesure permettant de réaliser jusqu'à 60 % d'économie par bureau.

En sus des projets de rénovation, d'autres mesures sont mises en place pour réduire la consommation énergétique du patrimoine. Le deuxième levier est le déploiement des contrats de performance énergétique (CPE) qui fixent, pour les gestionnaires d'exploitation, un objectif de performance énergétique (-3 % par an en moyenne) assorti d'incitations financières. Fin 2017, 90 % des surfaces faisaient l'objet d'un CPE. Pour agir sur les parties privatives, zones non maitrisées par Icade, des comités « bail vert » sont organisés afin de sensibiliser les locataires aux économies qu'ils peuvent réaliser et de mettre en place un plan d'action complet en matière de réduction d'énergie, d'eau, de carbone et de déchets, avec des objectifs chiffrés. En 2017, 89 % des locataires soumis à la réglementation sur l'annexe environnementale (annexe au bail commercial signé avec le locataire qui comprend l'ensemble des données en matière de performance énergétique des équipements, de consommation d'énergie, de déchets générés et de consommation d'eau) bénéficiaient d'échanges formalisés dans le cadre de tels comités. Enfin, Icade développe des solutions innovantes avec des partenaires comme Philips qui propose le système d'éclairage connecté *Power Over Ethernet* (POE). Ce dernier permet de piloter au plus juste et en temps réel l'éclairage grâce à des capteurs de données extérieures.

Recourir aux énergies renouvelables

En deux ans, Icade a plus que doublé sa part d'énergies renouvelables : 17 % en 2017 contre 8 % en 2015. Ces résultats sont en phase avec l'objectif qu'elle s'est fixé : atteindre un mix énergétique composé de 20 % d'énergies renouvelables à horizon 2020. À cette fin, Icade a recours à trois formes d'énergies renouvelables : l'achat de certificats verts (49 151 MWh, soit 22 % de la consommation d'électricité en 2017) ; le raccordement des immeubles aux réseaux de chaleur, dont la consommation provient pour 15 % d'énergies renouvelables, et la production en propre (géothermie et panneaux photovoltaïques). Icade va accélérer sa démarche par l'achat de certificats verts ainsi que par des investissements accrus dans la production d'énergie renouvelable comme l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. Plusieurs installations « totémiques », éventail solaire *« smart flower »* et éolienne « arbre à vent », permettent en outre de sensibiliser les locataires des parcs d'affaires à la démarche.

[14] *Light emitting diode*, lampe à diode électroluminescente.

Activités de transport

Transdev

En valeur absolue et par source

Consommation d'énergie (en MWh ef)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont électri-cité	- dont gaz	- dont fioul/gazole	- dont autres
Bâtiments et infrastructures* **	649 045,6	735 998,2	791 722,0	-11,8 %	175 573,1	154 919,5	318 553,1	

** Les données fournies couvrent à la fois l'énergie consommée pour le fonctionnement interne de l'entreprise (non significative) et celle consommée par les processus d'exploitation (principal poste de consommation d'énergie).*
*** Les données 2016 ont été corrigées.*

Consommation d'énergie (en MWh ef)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont électri-cité	- dont GNV et biogaz	- dont diesel	- dont autres
Flotte*	6 207 396,9	6 590 651,8	-	-5,8 %	507 983,4	494 727,8	4 828 238,8	376 536,9

** Les données 2016 ont été corrigées.*

Rapportées à la surface des bâtiments occupés par les collaborateurs et aux effectifs

	Consommation d'énergie par m² (en KWh ef/m²)				Consommation d'énergie par collaborateur (en KWh ef/collaborateur)			
	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Consommation des bâtiments et infrastructures * **	50,1	52,5	56,5	- 4,5 %	7 961,5	8 888,9	9 534,0	-10,4 %

** Les données fournies couvrent à la fois l'énergie consommée pour le fonctionnement interne de l'entreprise (non significative) et celle consommée par les processus d'exploitation (principal poste de consommation d'énergie).*
*** Les données 2016 ont été corrigées.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Les facteurs de conversion utilisés pour :*
  - *la consommation d'énergie des bâtiments et infrastructures sont de 10,108 kWh/litre pour le fuel et de 11,209 KWh ef/m³ pour le gaz ;*
  - *la consommation d'énergie de la flotte ne sont pas disponibles.*
- *La baisse de la consommation observée entre 2016 et 2017 – en valeur absolue comme rapportée aux effectifs – est due à la perte de certains marchés aux Pays-Bas et en France, à l'exclusion des activités situées en Finlande du périmètre du reporting environnemental ainsi qu'à l'absence de reporting de certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde).*
- *Les consommations 2017 appréciées au regard de la surface occupée ont été calculées d'après une surface totale - intérieure et extérieure - de 12 943 656,61 m² (contre 14 019 491,21 en 2016).*

Les différents réseaux locaux du groupe mettent en œuvre divers types de mesure d'efficacité énergétique des processus d'exploitation en fonction des situations locales (état des bâtiments, possibilités d'investissement, volonté du client). Le groupe conduit des développements pilotes sur certains de ses dépôts. En 2017, un réseau situé en Corée du Sud a notamment remporté une distinction ministérielle d'efficacité énergétique. Chaque pays et chaque réseau mettent par ailleurs en place des stratégies adaptées, comme la démarche « Best Management Practices » aux Etats-Unis ou des démarches ISO 14 001 et ISO 26 000. Enfin, des formations d'éco-conduite sont déployées en France et un document d'information est diffusé afin de faire connaître les bonnes pratiques innovantes en la matière.

Egis :

En phase d'exploitation, Egis met en place une « task-force » regroupant les différents départements afin d'améliorer l'efficacité énergétique en mode projet. Pour les infrastructures routières, cela peut se traduire par un effort de pilotage des équipements (ventilation des tunnels, zones de bureaux) ou des renforts d'isolation (cabines de barrières de péage). Le déploiement de technologies sans contact (badge Easytrip par exemple) limite les arrêts des utilisateurs en barrière de péage. Des mesures d'exploitation spécifiques sont également prises pour limiter l'attente en barrière de péage les jours de forte affluence. Pour les infrastructures aéroportuaires, cela se traduit aussi bien par le management de l'énergie des bâtiments (ex : certification « bas-carbone » des aéroports africains) et des équipements

que par la mise au point de procédures d'exploitation visant à optimiser la capacité de l'aéroport (et donc réduire les temps d'attente des aéronefs au sol ou en vol). Egis s'est fortement impliqué dans le programme SESAR, volet technologique du Ciel Unique européen, qui vise explicitement à réduire l'impact sur l'environnement de l'activité aérienne. En ce qui concerne les projets de ses clients, Egis propose une large gamme de prestations, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments (ex : pilotage des performances énergétiques – neuf et rénovation), de l'énergie en ville (ex : réseaux de chaleur et de froid), etc.

Activités de tourisme et de loisirs

- Compagnie des Alpes

En valeur absolue

Consommation d'énergie (en KWh)		2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Compagnie des Alpes	Remontées mécaniques	162 018 311	156 708 430	145 337 028	3,4 %
	Parcs de loisirs*	92 194 629	93 505 266	89 344 843	-1,4 %

Rapportées aux effectifs

Consommation d'énergie par collaborateur (en KWh ef/collaborateur)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Compagnie des Alpes	54 234,4	53 722,9	49 982,9	1,0 %

- *Le site de Fort-Fun a été cédé au cours de l'exercice 2017 ; à périmètre constant, la baisse constatée entre 2016 et 2017 est de 1,3 %.*
- *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 4 696 ETP*[15] *(contre 4 668 en 2016 et 4 705 en 2015).*

L'électricité est le principal enjeu énergétique du groupe Compagnie des Alpes, représentant près de 2/3 des consommations - essentiellement liées aux remontées mécaniques et aux attractions. 67 % de la consommation totale d'électricité du groupe (166 GWh en 2016/2017) est en effet attribuée aux domaines skiables. Sur les 6 domaines skiables qui intègrent et distinguent la production de neige dans leurs activités, les remontées mécaniques représentent 80 % de la consommation totale d'électricité. Cette dernière est dépendante de plusieurs facteurs : conditions météorologiques, ouverture/fermeture de certains secteurs et fréquentation des domaines. Les parcs de loisirs consomment quant à eux environ 31 % de cette électricité, principalement en été.

Afin de diminuer sa consommation d'électricité, le groupe Compagnie des Alpes a lancé sur ses sites de nombreuses actions, adaptées aux spécificités de chaque activité :

- regroupement des bureaux de Paris et de Chambéry sur des surfaces plus optimisées (les vitres du nouveau bâtiment de Chambéry sont par ailleurs traitées avec un revêtement adapté pour réduire le réchauffement en période estivale et économiser les charges de climatisation) ;
- généralisation des LED, installation de détecteurs de présence, baisse des températures ou coupures d'appareils la nuit, achat d'appareillage à faible consommation, mise en place de capteurs sur certaines portes d'atelier pour arrêt du chauffage en cas d'ouverture ;
- rationalisation du parc de remontées mécaniques en couvrant le même espace skiable avec moins d'appareils ;
- mise en place de récupération de chaleur dans la machinerie et dans le transformateur pour chauffer les locaux industriels ;
- régulation de la vitesse des remontées mécaniques en fonction du trafic avec, dans certains cas, une adaptation automatique de la vitesse de l'appareil par scrutation de la file d'attente ;
- installation de variateurs de fréquence pour la production de neige ;
- réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments et rénovation des cabanes sur les domaines ;

[15] Equivalent temps plein.

- coupure temporaire des transformateurs électriques des domaines skiables l'été lorsque cela est possible ;
- remplacement d'appareils (remontées mécaniques, enneigeurs, pompes, etc.), par des appareils plus performants.

Recourir aux énergies renouvelables

L'électricité d'origine renouvelable représente 63 % de l'électricité consommée par le groupe Compagnie des Alpes. Dans les domaines skiables, le contrat de fourniture d'électricité prévoit la « compensation » des consommations d'énergie par la production d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. En 2016/2017, 100 % de l'électricité consommée par les domaines skiables du groupe était ainsi d'origine renouvelable (hormis la Société des Téléphériques de la Grande Motte qui dispose d'un approvisionnement différent). Cette part est d'1 % pour les destinations de loisirs (-3 points par rapport à 2016 en raison de la cession du site de Fort Fun en cours d'exercice). Concernant les sites tertiaires, le Musée Grévin de Prague a par exemple passé des contrats avec des fournisseurs locaux afin que 100 % de sa consommation électrique soit d'origine renouvelable.

Émissions de gaz à effet de serre

Voir le sous-chapitre « Maîtriser les impacts des activités et des processus internes » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

Ces données ne sont pas consolidables au niveau du Groupe du fait de la disparité des méthodologies utilisées par les différentes entités.

Activités immobilières

Intensité carbone (en kgCO_2/m²/an)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
CDC Habitat*	31,0	32,0	33,4	-3,1 %
Icade**	20,0	20,0	23,0	0,0 %

** Sur les usages du diagnostic de performance énergétique pour le patrimoine possédé (hors Adoma).*
*** Donnée corrigée des variations climatiques.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Icade :*
  - *Le périmètre des données correspond à la surface cartographiée qui est de 89 % du total des actifs tertiaires détenus ; les données reportées incluent les certificats verts ;*
  - *Entre 2016 et 2017, la performance est stable à périmètre total mais est significativement meilleure à périmètre constant (- 13 %).*

Activités de transport

Emissions de gaz à effet de serre (en teqCO_2)	2017	2016	2015	Évolution 2016/2017
Transdev*	1 772 759,8	1 780 871,0	1 848 936,0	-0,5 %

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Les données sont consolidées par intégration globale selon la méthode comptable de Transdev (contrôle financier, i.e. > 50 % capital - SEM exclues) avec ajout d'un critère de contrôle opérationnel si Transdev est responsable de la maitrise des impacts environnementaux de l'activité concernée.*
- *Les données portent sur les émissions générées par les infrastructures ainsi que celles générées par la flotte.*
- *Les autres émissions de GES indirectes (scope 3) ne sont pas consolidées à l'échelle du groupe.*
- *Les activités situées en Finlande sont exclues du périmètre des données environnementales tandis que certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde) n'ont pas reporté leurs données.*

Activités de tourisme et de loisirs

		2017	2016	2015	Évolution 2016/2017	- dont *scope 1*	- dont *scope 2*	- dont *scope 3*
Compagnie des Alpes	Emissions globales (en teqCO_2)	34 841,5	33 693,5	32 339,0	3,4 %	26 717,8	8 123,8	-
	Empreinte carbone des domaines skiables (en kgeqCO_2 par journée skieur/visiteur)	1,22	1,15	-	6,1 %	-	-	-
	Empreinte carbone des destinations loisirs (en kgeqCO_2 par journée skieur/visiteur)	2,26	2,31	-	-2,3 %	-	-	-

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Les données sont consolidées par intégration globale sur le périmètre de contrôle opérationnel (entités regroupées en trois secteurs opérationnels : domaines skiables, destinations de loisirs, développement international + un dernier segment qui regroupe les « Holdings et Supports »).*
- *La hausse de l'empreinte carbone moyenne d'un client de l'un des domaines skiables constatée entre 2016 et 2017 est liée à l'augmentation de la consommation d'énergies fossiles par les véhicules (pour le damage notamment) et les bâtiments (pour le chauffage notamment). Cette augmentation est fortement liée aux conditions d'enneigement observées sur l'exercice écoulé.*

À fin 2017, ramenée à une journée de ski en hiver ou de visite en été, l'empreinte carbone moyenne d'un client de l'un des domaines skiables du groupe Compagnie des Alpes était de 1,22 keqCO_2 par personne (l'équivalent d'un trajet de 9 km en voiture), en hausse de 6,1 % par rapport à 2016. Celle d'un client d'un des parcs de loisirs du groupe était en moyenne de 2,26 keqCO_2 par personne (l'équivalent d'un trajet de 17 km en voiture), en baisse de 2,3 % par rapport à 2016.

Prévention des nuisances et rejets

Dans l'air

Activités immobilières

- CDC Habitat :

Les impacts les plus importants concernent la phase de construction ; ils portent notamment sur les émissions de SO2 et de CO_2 générées de manière indirecte. Celles-ci sont suivies grâce à l'outil SNI Environnement. Les émissions de NOx (oxyde d'azote) et de SOx (oxyde de soufre) ne sont pas calculées à ce jour.

- Icade :

Les rejets dans l'air (principalement des poussières et autres polluants) générés par les chantiers représentent un enjeu de santé publique et d'environnement. Ces rejets prennent principalement la forme d'émissions de CO_2 (transports et utilisation de matériaux, consommation d'énergie, production de déchets). Particulièrement concerné durant cette phase, le pôle Promotion veille à maîtriser ses impacts dans le cadre des chartes de chantiers propres. Les opérations certifiées NF, HQE ou H&E du Pôle Promotion visent un niveau très performant pour la cible « chantier à faibles nuisances ». Un guide dédié, mis en place par Icade, stipule par exemple que :

- les engins de chantier doivent être « réglés » de façon à réduire les émissions de CO_2 ;
- l'organisation du chantier doit faire en sorte de fluidifier les flux pour éviter toute immobilisation sur le chantier, préjudiciable au déroulement des opérations et pouvant générer des émanations polluantes ;
- les entreprises (notamment de démolition) doivent indiquer les moyens pour cantonner la poussière et réduire les nuisances (arrosage, par exemple) ;
- les riverains doivent être informés des principales nuisances et leur durée estimée (trafic, bruits, poussières, etc.).

L'ensemble des opérations n'utilise que des matériaux dont l'impact sur la qualité de l'air est maîtrisé (classe A ou A+). Les opérations certifiées NF Habitat font l'objet d'un contrôle in situ, avec vérification de l'efficacité des systèmes de ventilation et suivi de leur mise en œuvre.

En phase d'exploitation, les impacts (hors émissions de GES) sont peu significatifs pour Icade qui exploite des bureaux et des parcs d'affaires. La seule exception concerne les équipements de chauffage

et de refroidissement des bâtiments. Ceux-ci sont contrôlés périodiquement dans le cadre des contrats de maintenance. 100 % des parcs où sont présents ces équipements sont par ailleurs certifiés ISO 14 001, ce qui garantit leur bonne gestion. En outre, le pôle Foncière Tertiaire vérifie annuellement la qualité de l'air intérieur de tous les immeubles certifiés HQE Exploitation afin d'évaluer la performance des systèmes de ventilation et le niveau des polluants intérieurs. De son côté, le pôle Promotion sensibilise systématiquement les propriétaires à l'impact que peuvent avoir les matériaux (peinture, vernis, etc.) sur la qualité de cet air grâce au « guide utilisateur ».

Plusieurs expérimentations en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été menées en 2017 :

- participation à l'initiative Airlab (accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air) et expérimentation, avec Veolia, d'une nouvelle génération de capteurs visant à améliorer l'air intérieur des bureaux ;
- installation d'« arbres urbains » agissant comme un filtre naturel qui purifie l'air, en partenariat avec la *start-up* Green City Solution.

Activités de transport

- Egis :

Le transit d'éléments mobiles émettant chaque année des millions de tonnes de polluants, les activités d'exploitation routière et aéroportuaire d'Egis sont particulièrement concernées par les enjeux de rejets dans l'air. Ainsi, chacun des projets d'infrastructure qu'Egis exploite fait l'objet, en phase de conception, d'une étude permettant de choisir la solution d'aménagement la moins pénalisante en termes de rejets.

L'autorisation d'exploiter des aéroports étant liée à des niveaux de performance environnementale, surtout en matière d'émissions, le secteur aérien est fortement mobilisé sur ce sujet. C'est aussi le cas d'Egis qui agit dans le but de limiter les pollutions atmosphériques générées par les aéroports exploités. Sur trois aéroports situés en Afrique, une démarche vertueuse au regard de l'environnement a été engagée. Cette démarche a été récompensée par le label « bas-carbone ».

Pour les exploitations routières également, l'acceptabilité du projet passe par les niveaux de performance environnementale. Si les cahiers des charges couvrent indirectement le sujet (ex : exigences en matière de maîtrise des congestions), Egis propose par ailleurs une large gamme de solutions pour optimiser la capacité de ces infrastructures et le ratio impacts/passagers (ex : « le péage inversé », qui consiste à récompenser les usagers de la route qui acceptent de différer leurs déplacements).

- Transdev :

Le groupe travaille à diminuer ses rejets dans l'air à travers des programmes de réduction des consommations adaptés à chaque pays, en agissant sur le matériel, la conduite, le management des activités, les stratégies d'exploitation, etc. Diverses actions sont menées au niveau du groupe, comme le programme de suivi de l'efficacité énergétique de la flotte, qui permet de réduire les consommations de carburant et l'énergie de traction (principal impact énergétique l'activité), ou encore les initiatives *« Ecodrive »* et *« Smart Driving »*.

Activités de tourisme et loisirs

- Compagnie des Alpes

Les impacts significatifs sur la qualité de l'air des activités du groupe Compagnie des Alpes concernent les émissions de gaz à effet de serre. Ils sont traités dans le cadre des actions d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables du groupe. Les rejets de liquides frigorigènes ne concernent que le système de refroidissement de quelques salles informatiques, ainsi que les chambres froides des Destinations de loisirs. Ces circuits sont contrôlés, tous les ans, par des prestataires habilités et certains font l'objet de rechargement.

Activités d'ingénierie

- Egis :

Les projets routiers et aéroportuaires sont, en phase d'exploitation, à l'origine de polluants atmosphériques de type NOx et SOx. En matière de conception de projets, Egis dispose d'entités spécialisées dans la mesure, l'éviction, la réduction et la compensation des impacts environnementaux, notamment en matière de rejets dans l'air (y compris odeurs et poussières). Il s'agit d'une activité de spécialité sur laquelle Egis est reconnu et apporte des solutions pour que les projets soient le plus respectueux possible des normes en vigueur et de la santé des riverains. Le groupe propose ainsi différents outils qui permettent de comparer plusieurs solutions de conception afin que les clients puissent choisir les meilleurs projets possibles (ex : outil Variways qui permet de quantifier les impacts d'un futur trafic routier). Enfin, l'un des savoir-faire d'Egis concerne les chantiers furtifs, dont l'acceptabilité par les habitants et usagers des villes a été améliorée, notamment par une meilleure préparation des chantiers en amont ainsi que par l'amélioration des solutions techniques et des méthodes constructives.

Activités de gestion forestière

- Société Forestière :

Les forêts gérées par la Société Forestière s'inscrivent dans le cadre du cycle de captage du CO_2. Par ailleurs, l'activité de commercialisation du bois permet d'alimenter l'industrie en bois « bûche », qui se substitue à l'énergie fossile. Les 200 000 stères fournis permettent ainsi d'éviter environ 30 000 tonnes de CO_2 équivalent pétrole. Ce bois, qui servira de bois d'œuvre et de bois d'industrie, stocke ensuite du CO_2 pendant toute la durée de vie des objets manufacturés. Les opérations forestières s'inscrivent dans le cadre des engagements de gestion durable développés par la Société Forestière (certifiés ISO 9 001 version 2008) et dans le cadre de la certification PEFC. Ces engagements prévoient une stricte limitation de l'utilisation d'intrants en forêt. Des mesures sont par ailleurs mises en œuvre afin de limiter les émissions de GES liées aux déplacements dans le cadre des opérations forestières.

Dans l'eau et le sol

Activités immobilières

En phase de conception et de construction, les filiales immobilières du Groupe, CDC Habitat et Icade, sont peu exposées aux risques de pollution de l'eau et du sol. Des pollutions locales peuvent être générées par les chantiers mais les risques sont considérés comme étant limités. Les deux entreprises se sont dotées d'une charte de chantier à faibles nuisances permettant, notamment, de limiter les consommations et les risques de pollution du sol et de l'eau. En phase d'exploitation, les impacts sont également limités, le principal risque de pollution du sol et de l'eau venant de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

- CDC Habitat :

CDC Habitat a réalisé un contrat type d'entretien des espaces verts interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce contrat est progressivement déployé. Le contrat type d'entretien des installations de chauffage prévoit quant à lui le contrôle et la vérification des cuves de fioul conformément à la réglementaire en la matière.

- Icade :

Le patrimoine d'Icade est constitué de bâtiments de bureaux et d'activités dont l'exploitation courante n'est pas de nature à affecter gravement l'environnement. Le risque de pollution accidentelle des eaux et des sols est cependant pris en compte dans la cartographie des risques du groupe et fait l'objet de mesures de maîtrise.

La phase de construction comporte en effet un tel risque lié, par exemple, au nettoyage des façades, aux déchets présents sur le chantier ainsi qu'aux ruissellements dans les zones de stockage des produits et matériaux du chantier. Outre la charte de chantier à faibles nuisances, ces risques sont maitrisés par une politique de certifications environnementales exigeantes (HQE, H&E). Ces référentiels portent une attention particulière sur la maîtrise des nuisances liées au chantier, notamment en termes de limi-

tation des consommations et des pollutions de l'eau, de gestion des eaux pluviales ainsi que de réduction et d'élimination des déchets.

En matière d'exploitation également, une politique de certifications environnementales exigeante (HQE, BREEAM) est mise en œuvre. Celle-ci prend notamment en compte des aspects liés à la pollution de l'eau ainsi qu'à la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. La gestion environnementale des parcs d'Icade, qui suit le référentiel ISO 14 001 (100 % des parcs certifiés en 2017), permet de maîtriser ces risques. Le groupe encourage par ailleurs la mise place de bonnes pratiques : gestion responsable des espaces verts sur les parcs (100 % des parcs d'Icade disposant d'espaces verts étaient couverts par le label EcoJardin en 2017) ; installation de bassins de rétention sur certains parcs pour limiter la pollution de l'eau et la saturation des stations d'épuration en cas de fortes pluies ; expérimentation de toitures végétalisées (afin d'analyser leur intérêt dans la limitation du ruissellement des eaux de pluie notamment).

Activités de transport

- Egis :

Concernant l'exploitation routière et aéroportuaire, la pollution chronique est une source de contamination des eaux et des sols. Les accidents peuvent aussi occasionner des écoulements de fluides et de matières dangereuses dans le sol et dans l'eau. Les personnels d'exploitation reçoivent ainsi des formations en sécurité, et des conventions sont passées avec des moyens de secours. Les infrastructures elles-mêmes peuvent comporter des équipements pouvant bloquer ou ralentir les rejets (bassins anti-pollution). Egis a également mis au point un concept de « bassin sec », destiné aux pays tropicaux, qui permet à la fois de traiter les aspects pollutions et les aspects sanitaires (en limitant la reproduction de moustiques par exemple).

- Transdev :

Pour Transdev, la maîtrise de ces risques consiste prioritairement en l'application de la réglementation. Le groupe met en œuvre différents systèmes de management dans les différents pays où il exerce ses activités, en intégrant un suivi réglementaire (ex : certification ISO 14 001 de l'intégralité des activités dans deux pays, mise en œuvre du programme « Face » en France, etc.). Si besoin, et en fonction des investissements consentis par les collectivités clientes, des mesures de prévention ou de mise en conformité supplémentaires peuvent être prises (ex : construction d'un nouveau dépôt de bus, protection du sol par revêtement, modification d'éléments d'infrastructure, etc.).

Activités de tourisme et loisirs

- Compagnie des Alpes :

Dans les parcs de loisirs, l'eau est principalement utilisée pour les attractions (bassins et arrosage), les bassins pour animaux ainsi que les consommations liées aux restaurants et toilettes destinés aux visiteurs. Dans les domaines skiables, son usage concerne la production de la neige de culture, qui représente 77 % de l'eau utilisée dans le groupe.

Lorsque cela est pertinent, les sites du groupe mettent en place des analyses de l'eau, soit en amont de son utilisation afin de vérifier son niveau de potabilité, soit au moment du rejet afin de vérifier son niveau de pollution (4 domaines skiables sur 9 et 6 parcs de loisirs sur 7). Le parc de Bellewearde détient par ailleurs une station de traitement de l'eau provenant des bassins animaliers ou des attractions. Une fois retraitées, les eaux usées – vérifiées au regard des règles environnementales locales par des contrôles internes et d'autres externes indépendants – sont d'une composition proche de celle des rejets domestiques et sont évacuées par les réseaux privés. Ce parc retraite ainsi 69 % de l'eau qu'il consomme.

Concernant les domaines skiables, la neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau captée localement (à près de 95 %) et transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est utilisé. L'eau prélevée dans la nature pour cet usage est restituée lors de la fonte. La principale cause possible de pollution des sols est la fuite causée par la casse accidentelle d'un flexible hydraulique sur un engin de damage, qui reste très localisée. Les domaines skiables pratiquent tous la maintenance préventive sur ces flexibles. Ils travaillent en collaboration avec les fournisseurs afin de les fiabiliser et disposent d'une procédure d'urgence comprenant le traitement de la neige souillée et la dépollution du sol l'été. De plus, les domaines skiables veillent à une maîtrise des

produits chimiques et inflammables en termes d'impact environnemental, mais aussi de sécurité, afin de diminuer ou d'éradiquer l'utilisation des plus dangereux. Il existe, au niveau du groupe, des règles de stockage de ces produits : stockage des aérosols dans des armoires métalliques fermées, généralisation des bacs de rétention et installation de poubelles spécifiques.

Activités d'ingénierie

- Egis :

La conception de bâtiments et d'infrastructures doit intégrer les enjeux de préservation de la ressource en eau afin d'y limiter les rejets, du point de vue quantitatif et qualitatif. C'est ce qu'Egis fait dans le cadre de ses projets. Ces derniers sont souvent soumis à des autorisations administratives où les seuils en matière de rejets dans l'eau sont très étudiés et où la réglementation en matière de qualité doit être respectée.

En phase de construction, dans le cadre des missions de supervision de travaux notamment, le risque de déversement de produits toxiques et de contamination des nappes phréatiques constitue un véritable enjeu en raison de son impact – potentiellement significatif – vis à vis des milieux naturels.

Une large gamme de solutions est développée pour les projets dont Egis assure la maîtrise d'œuvre (ex : retraitement et confinement sur place de terres polluées). Des études préalables au chantier permettent également d'identifier les risques environnementaux liés au contexte (terrain, période de l'année, etc.) et de proposer des mesures adaptées. Par ailleurs, Egis publie – à l'attention de la profession – un guide de bonnes pratiques en matière d'assainissement provisoire (i.e. sur les chantiers). Enfin, grâce à son expertise dans le domaine de l'eau, le groupe conçoit des installations d'assainissement visant à réduire au maximum les pollutions du milieu naturel. Les outils développés en interne permettent de calculer les meilleures solutions au regard des techniques disponibles.

Activités de gestion forestière

- Société Forestière :

Les risques de rejets dans l'eau et dans le sol sont concentrés sur les activités d'exploitation forestières, qui ne sont généralement pas réalisées par la Société Forestière mais par des prestataires ou directement par les clients acheteurs de bois. Ces activités peuvent avoir des effets préjudiciables comme le compactage des sols par les engins d'exploitation forestière. En effet, l'accroissement de la taille, de la puissance et de la charge des engins utilisés pour assurer la vidange des coupes et le débardage des grumes a pour conséquence de soumettre le sol forestier à des contraintes mécaniques extrêmement sévères, entraînant un compactage des horizons de surface, une augmentation de leur densité apparente et une réduction de leur porosité. Les engagements de gestion forestière durable de la Société Forestière visent à limiter les risques et à sensibiliser les acteurs concernés. La politique de certification (PEFC et FSC[16]) permet par ailleurs de s'assurer que ces risques sont maîtrisés, au-delà des exigences réglementaires. Des contrôles sont par ailleurs réalisés sur le terrain. La Société Forestière a pour objectif de faire progresser le nombre de propriétaires signataires de la charte de gestion durable.

Consommations d'eau

Consommation d'eau (en m³)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont eaux de surface	- dont eau issue des nappes phréatiques	- dont eaux de pluie	- dont eaux usées	- dont eau de distribution	- dont autre source (ou indéterminée)
CDC Habitat	7 925 932,0	7 678 691,0	8 626 611,0	3,2 %	-	-	-	-	-	7 925 932,0
Compagnie des Alpes	4 550 281,0	4 418 523,0	4 138 096,0	3,0 %	3 339 029,0	655 102,0	0,0	0,0	556 150,0	0,0

[16] *Forest Stewardship Council*.

Consom-mation d'eau (en m³)	2017	2016	2015	Evolu-tion 2016/2017	- dont eaux de surface	- dont eau issue des nappes phréa-tiques	- dont eaux de pluie	- dont eaux usées	- dont eau de distribu-tion	- dont autre source (ou indé-terminée)
Icade	525 454,0	469 483,0	451 656,0	11,9 %	0,0	0,0	0,0	0,0	525 454,0	0,0
Société Forestière	565,5	545,5	-	3,7 %	-	-	-	-	-	565,5
Transdev*	3 475 208,8	4 816 970,9	5 243 223,0	-27,9 %	0,0	0,0	69 494,1	0,0	3 405 714,7	0,0
Groupe	**16 477 441,3**	**17 384 213,4**	**18 459 586,0**	**-5,2 %**	**3 339 029,0**	**655 102,0**	**69 494,1**	**0,0**	**4 487 318,7**	**7 926 497,5**

** Les données 2015 et 2016 ont été corrigées.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *CDC Habitat :*
  - *Les données 2017 couvrent 49,5 % du patrimoine ; elles couvrent la consommation d'eau des parties privatives et des parties communes.*
  - *Elles excluent celles d'Efidis (données indisponibles) et d'Adoma (consommation des résidents indissociable de celle des collaborateurs travaillant sur site).*
- *Compagnie des Alpes : Les données couvrent la consommation d'eau des domaines skiables et des parcs de loisirs ainsi que celle liée au fonctionnement interne de l'entreprise (non significative).*
- *Icade :*
  - *Les données 2017 couvrent 100 % des surfaces du pôle Foncière Tertiaire (contre 88 % pour les 2016).*
  - *La hausse de la consommation observée entre 2016 et 2017 est due à des effets périmètre (évolution du taux de couverture et cessions/acquisitions au cours de l'exercice) ; à périmètre constant, cette consommation est en baisse de 14 % sur la même période.*
- *Société Forestière : Les données couvrent la consommation d'eau liée aux bureaux, au lavage des véhicules, aux activités phytosanitaires et à l'entretien.*
- *Transdev :*
  - *Les données couvrent la consommation d'eau liée au lavage du matériel roulant (eaux de pluie ainsi que réseau potable municipal et réseau industriel municipal) ainsi que celle relative au fonctionnement interne de l'entreprise (non significative).*
  - *La baisse de la consommation observée entre 2016 et 2017 est due à une baisse globale de l'activité suite à la perte de certains marchés.*
  - *Les activités situées en Finlande sont exclues du périmètre des données environnementales tandis que certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde) n'ont pas reporté leurs données.*

Activités immobilières

CDC Habitat :

Pour CDC Habitat, c'est lors de la phase d'utilisation des logements que la consommation d'eau est la plus importante. Des mesures de maîtrise de cette consommation sont ainsi mises en œuvre : utilisation d'un outil de simulation des consommations pour faire prendre conscience de l'intérêt des équipements hydro-économes, l'installation de tels équipements sur le neuf et l'existant, limitation de l'arrosage dans les nouveaux projets grâce à l'utilisation de plantes adaptées au climat, étude de la récupération des eaux de pluie à travers un outil d'aide à la décision, sensibilisation des utilisateurs aux gestes permettant de réduire leur consommation (ex : diffusion d'un livret d'accueil pour les locataires). Par ailleurs, CDC Habitat s'est engagé dans une démarche de suivi détaillé des consommations en temps réel afin de mieux gérer les surconsommations, notamment celles liées aux éventuelles fuites. Des compteurs individuels d'eau équipés de télérelève sont ainsi progressivement installés.

Icade :

Icade s'est engagé à réduire ses consommations d'eau de 25 % à l'horizon 2020 – à tous les stades de vie d'un immeuble.

En phase de chantier, les certifications environnementales et les chartes de chantier à faibles nuisances intègrent des critères pour limiter les consommations d'eau. Par ailleurs, dans le cadre de la généralisation de la certification NF à toutes les nouvelles constructions, le pôle Promotion veille à limiter les consommations et les pollutions de l'eau pendant le chantier.

En phase d'exploitation, le premier levier d'Icade concernant la gestion de la consommation d'eau des immeubles de bureaux passe par une cartographie du réseau de distribution, associée à des relevés de consommation établis tous les mois, afin de repérer les éventuelles fuites et de surveiller l'état des équipements. Ce pilotage a été renforcé en 2017 grâce au partenariat avec les *start-up* Deepki et Ubigreen qui permettent d'automatiser la collecte et l'analyse des données. Ces données permettent de mieux suivre et accompagner les locataires dans la mise en place de bonnes pratiques, notamment lors des comités bail vert (ex : installation d'équipements sobres en consommation d'eau tels que les robinets sanitaires à réducteur de débit et les mécanismes de chasse d'eau économes, relevés de compteurs, etc.). Icade améliore également sa gestion de l'eau par d'autres mesures, comme la limitation des arrosages automatiques et le recours à des plantes peu consommatrices en eau. Des recherches sont également conduites afin d'analyser l'intérêt des toitures végétalisées dans la limitation du ruissellement des eaux de pluie. Enfin, Icade met en place des équipements plus vertueux au sein de ses nouvelles constructions : bâtiments équipés de robinetteries avec un système de limitation de débit, dispositifs de récupération d'eau pluviale (pour 20 % des opérations en 2017).

Activités de transport

- Egis :

En phase d'exploitation, Egis met en œuvre des mesures de limitation de l'utilisation d'eau potable pour des usages industriels : installation de réservoirs de récupération d'eau de pluie dans les centres de maintenance pour laver les véhicules, recyclage des eaux de lavage, etc.

Gestion de l'eau en zone de stress hydrique

Les implantations d'Egis intégrées au périmètre du reporting environnemental (France et Brésil partiellement) ne sont pas situées dans des régions en stress hydrique. Les implantations locales en région méditerranéenne (Aix-en-Provence, Montpellier et Marseille) ont des consommations moyennes par collaborateur équivalentes à celles des autres implantations ; à l'exception d'Aix en Provence où l'été 2017 particulièrement chaud a entraîné une consommation d'eau importante pour l'arrosage du jardin.

- Transdev :

Bien que le groupe dépende fortement des infrastructures mises à disposition par ses clients, il met en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'eau des processus d'exploitation sur plusieurs de ses sites : récupération des eaux pluviales, campagnes de sensibilisation, installation de détecteurs automatiques dans les sanitaires et de robinets dotés de dispositifs économiseurs d'eau, etc. Afin de réduire la consommation d'eau pour le lavage de la flotte – exigence essentielle à la qualité de service mais avec un impact négatif sur l'environnement – une revue du fonctionnement des stations de lavage est effectuée et des équipements à recyclage d'eau (plus de 80 % d'économie par cycle moyen de lavage) sont installés.

Gestion de l'eau en zone de stress hydrique

Dans les quelques pays à fort stress hydrique où Transdev opère, une attention forte est portée à la question de la consommation d'eau, concernant l'adaptation des infrastructures ou l'application des niveaux d'alertes décidés par les gouvernements régionaux notamment.

Activités de tourisme et de loisirs

- Compagnie des Alpes :

Les domaines skiables limitent le recours à l'eau de ville en privilégiant les solutions de captage de l'eau de surface et de récupération de trop-pleins. Près de 95% de l'eau utilisée pour la neige de culture est ainsi composée d'eau de surface. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la Compagnie des Alpes ont fait – et poursuivent – un effort particulier en construisant des retenues collinaires qui permettent de stocker les eaux de pluies d'automne ou celles de la fonte des neiges. Par ailleurs, les domaines skiables utilisent depuis plusieurs années des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. L'eau consommée par les destinations de loisirs est issue de forages à 55 %, puis d'eau de ville et de manière plus marginale d'eau de surface. Les destinations de loisirs veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions variées, incluant le repérage des fuites (ex : mise en place de sous-compteurs), l'installation de robinets mousseurs (temporisés ou infra rouge) et de chasses double flux, ainsi que la récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les parcs.

Activités d'ingénierie

- Egis :

Egis dispose d'une offre d'ingénierie étendue en matière de gestion, de préservation et de traitement des ressources en eau. Le groupe possède également une expertise dans le domaine de l'eau potable, de l'épuration, de la mise en valeur de la ressource et de la gestion des inondations. L'entreprise met ainsi en œuvre de nombreuses mesures (chartes chantier vert, recommandations sur l'usage du matériel, installation de systèmes de récupération d'eau pluviale sur les bâtiments labellisés, etc.) dans le cadre des projets de ses clients, en coordination avec ces derniers. Pour les projets liés à la conception d'usines d'eau potable ou de dépollution, la gestion de la ressource en eau est la priorité.

Consommations de matière premières

Activités immobilières

La consommation de matières premières des filiales immobilières du Groupe est principalement liée à leur activité de construction. CDC Habitat et Icade ont ainsi développé des initiatives visant à optimiser la consommation de matières premières, à travers l'éco-conception par exemple, à réduire/recycler/réutiliser les déchets produits et/ou à développer l'usage de matières premières bio-sourcées telles que le bois.

- CDC Habitat :

Le principal enjeu de CDC Habitat est de maîtriser cette consommation à travers l'éco-conception – en favorisant le recours aux matières premières recyclées, renouvelables (dont bio-sourcées) ou recyclables –, et en réduisant/recyclant/réutilisant les déchets produits tout au long du cycle de vie de son patrimoine. Les outils de management environnemental utilisés dans le cadre de l'évaluation environnementale des opérations intègrent l'enjeu de l'optimisation des matières premières à travers, par exemple, l'utilisation de matière recyclable. Deux outils en particulier permettent de répondre à cet enjeu : l'analyse environnementale qui permet d'identifier les ressources locales et notamment les productions de produits recyclés, et l'outil SNI Environnement qui s'intéresse aux matériaux et à leur caractère renouvelable. CDC Habitat a par ailleurs publié, en juin 2017, un référentiel « construction bois » pour la maîtrise d'ouvrage. Ce guide – à usage interne – contient l'essentiel des configurations pour lesquelles le procédé « ossature bois » est une réponse pertinente. Il présente, de façon chronologique, les méthodes et bonnes pratiques à observer à chaque phase de vie du projet (décision, optimisation, conduite d'opération, exploitation/maintenance). L'objectif est d'aider les maîtres d'ouvrage à disposer des bonnes références, à développer une « compétence bois » et à favoriser l'identification, la décision et la maîtrise des opérations de construction en bois.

- Icade :

Parce qu'ils jouent un rôle primordial dans le bilan environnemental d'une opération, Icade porte une attention particulière au choix des matériaux pour ses nouvelles opérations. Ce choix doit intégrer les enjeux d'épuisement des ressources à toutes les étapes de leur cycle de vie. Pour favoriser le choix de matériaux bas-carbone et bio-sourcés et optimiser l'utilisation de matières premières en phase de construction, Icade réalise des analyses de cycle de vie (ACV) sur les opérations de grande ampleur. En 2017, des ACV ont ainsi été réalisées pour 71 % des nouvelles opérations de taille significative (supérieure à 10000 m²). C'est notamment le cas du bâtiment Pulse, situé à Saint-Denis (Ile-de-France).

De plus, Icade a créé un observatoire des matériaux pour aider ses équipes opérationnelles à privilégier les matériaux les plus durables. Le béton reste majoritairement utilisé (60 % des opérations en 2017 contre 70 % en 2014) mais la brique, dont le bilan carbone est plus faible, gagne du terrain (25 % en 2017 contre 14 % en 2014). Membre fondateur de l'association BBCA (Bâtiment bas carbone) et de l'ADIVbois (Association pour le développement des immeubles à vivre en bois), Icade a par ailleurs poursuivi son engagement en devenant le premier opérateur à recourir au label « Bâtiment bio-sourcé » avec l'opération du Parc des Closbilles, dont les structures, bardage, planchers, portes et charpentes ont été réalisés en bois. A fin 2017, neuf opérations « bois » ont été livrées ou sont en cours de développement.

Activités de transport

- Egis :

Pour ses exploitations routières, Egis effectue des mesures des quantités de matières premières utilisées (sel, etc.), des tests de matériel, des benchmarks dans les réseaux professionnels de type AIPCR (Association mondiale de la route) et des tests d'entretien écologique des dépendances vertes (pâturage). Pour ses exploitations aéroportuaires, toutes les démarches de labellisation « bas carbone » menées vont dans le sens d'une utilisation raisonnée des ressources.

- Transdev :

La consommation de Transdev et ses impacts ne sont pas significatifs.

Activités de tourisme et de loisirs

- Compagnie des Alpes :

La consommation de matières premières de la Compagnie des Alpes est non significative compte-tenu de ses activités.

Activités d'ingénierie

- Egis :

Dans le cadre des missions d'ingénierie menées par Egis, l'optimisation et le réemploi de matériaux font partie intégrante de la phase de conception des projets, notamment pour lorsque cette mission comporte un volet environnemental. Dans ces projets, Egis intègre par ailleurs la dimension de l'éco-conception. Le groupe a ainsi développé différentes méthodes et outils : traitement sur place des sols à faibles caractéristiques mécaniques ou des terres polluées pour éviter leur mise en décharge et apport de matériaux neufs, compactage à sec de matériaux de chaussées pour limiter l'apport en eau dans les régions en stress hydrique, solutions de bois-construction sur tous types de programmes (centres sportifs, immeubles de grande hauteur, logements, etc.).

Économie circulaire

Le Groupe et ses différentes entités n'ont pas mis en place de politique formalisée en matière d'économie circulaire. Cependant, les plans d'action qu'elles mettent en œuvre en matière d'économie d'énergie, d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de gestion des déchets contribuent à une économie circulaire. Les filiales immobilières, CDC Habitat et Icade, ont d'ores et déjà recours à des pratiques d'éco-conception et d'analyse du cycle de vie dans la gestion leur patrimoine. De son côté, Egis propose à ses clients des solutions d'éco-conception et d'autres relevant des principes de l'économie circulaire pour leurs projets.

Production, gestion et valorisation des déchets

Poids total de déchets produits en phase d'exploitation (en tonnes)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont déchets dangereux (en %)	- dont déchets valorisés et/ou recyclés (en %)
Compagnie des Alpes	5 132,0	4 744,0	5 444,0	8,3 %	6,0 %	-
Icade	10 810,0	9 079,0	9 863,0	19,1 %	-	-
Société Forestière	-	22,9	-	-	-	-
Transdev	19 690,1	20 714,3	21 160,0	-4,9 %	24,3 %	56,6 %
Groupe*	35 655,1	34 560,2	36 467,0	3,2 %	-	-

** L'évolution 2016/2017 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Compagnie des Alpes, Icade et Transdev) à partir d'une donnée 2016 recalculée au niveau du Groupe de 34 537,3 tonnes.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Compagnie des Alpes :*
  - *Les données couvrent à la fois les domaines skiables (certains déchets ne sont pas pesés car gérés par les collectivités) et les parcs de loisirs, ainsi que les déchets dangereux et non dangereux ;*
  - *Que ce soit pour l'une ou l'autre des activités, un certain nombre de déchets ne sont pas pesés bien que recyclés (réemploi, enlèvement par un prestataire spécialisé, gestion publique).*
- *Icade :*
  - *La part de déchets recyclables dans la production totale est de 37,8 %.*
  - *La hausse constatée entre 2016 et 2017 est liée à des effets de périmètre (cessions/acquisitions) ; une baisse de 13 % est constatée à périmètre constant.*
- *Société Forestière : Les données 2017 sont indisponibles.*
- *Transdev :*
  - *Les données couvrent à la fois les déchets dangereux et non dangereux.*
  - *Les activités situées en Finlande sont exclues du périmètre des données environnementales tandis que certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde) n'ont pas reporté leurs données.*

Activités immobilières

Les deux filiales immobilières du Groupe ont mis en place des mesures de réduction et de réutilisation des déchets, lors de la construction comme en phase d'exploitation.

- CDC Habitat :

CDC Habitat utilise deux outils pour optimiser les déchets en phase de construction. L'utilisation de l'outil d'impact environnemental SNI Environnement permet d'anticiper la catégorie et le volume de déchets générés et leur catégorie. La charte de chantier à faibles nuisances, qui inclut un volet sur la gestion des déchets, est quant à elle intégrée dans les contrats et suivie par la maîtrise d'œuvre. Il est ainsi précisé dans les objectifs de chantier des entreprises qu'elles doivent prendre en compte l'optimisation des déchets et notamment favoriser les matériaux peu emballés. Dans le cadre de l'entretien des espaces verts en phase d'exploitation, les déchets verts sont valorisés et non mis en décharge.

- Icade :

Toutes les nouvelles constructions certifiées HQE d'Icade visent un niveau « très performant » pour les cibles « chantier à faible nuisance » et « gestion des déchets d'activités ». Les exigences de la charte sont très strictes en matière de réduction, de valorisation des déchets et de traitement des déchets dangereux. La charte fixe par exemple un niveau minimum de 50 % de déchets de chantier valorisés. En 2017, 100 % des opérations certifiées HQE d'Icade visaient un taux de valorisation des déchets de chantier d'au moins 60 % - conformément à l'objectif fixé à partir de 2016.

En matière d'exploitation, Icade cartographie chaque année la quantité de déchets collectés et la part de déchets recyclables des bureaux. Le taux de déchets recyclables a légèrement augmenté, de 35 % en 2011 à 38 % en 2017. L'objectif visé par Icade est de recycler ou de valoriser la totalité de ses déchets maîtrisés d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise a renforcé sa stratégie autour de trois grands axes : valoriser les déchets sur site, améliorer la qualité du tri et accompagner les locataires. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens : collecte d'objets usagés (mise à disposition des occupants des parcs d'affaires d'équipements de collecte pédagogiques), sensibilisation des locataires à travers les comités « bail vert » (définition de plans d'action et partage des bonnes pratiques sur la gestion des déchets) ou encore mise en place de centres de tri. Icade a notamment implanté une « éco-base » sur son parc d'Orly-Rungis, en partenariat avec Semardel. Celle-ci permet de trier les déchets à la source et de les envoyer vers un centre de valorisation à proximité. Le taux de valorisation des déchets sur ce site est de 98 % en 2017.

Activités de transport

- Egis :

Certaines sociétés d'exploitation d'Egis mettent en œuvre des démarches ISO 14 001. A ce titre, elles assurent une collecte sélective des déchets – en accord avec la réglementation locale. Il en va de même pour les aéroports certifiés « bas carbone » d'Egis.

- Transdev :

Transdev a mis en place le tri et le recyclage des déchets, des mesures de rationalisation de l'utilisation des matières, ainsi que des actions de sensibilisation. Un travail est par ailleurs mené auprès des fournisseurs afin de réduire les emballages. Des systèmes de management de l'environnement (ex : programme « FACE Environnement » en France) et des certifications environnementales sont par ailleurs déployés dans les réseaux. A titre d'exemple, l'ensemble des réseaux situés aux Pays-Bas et en Suède sont couverts par une certification ISO 14 001. Enfin, un volet relatif au détail du retraitement des déchets par type a été mis en place dans l'application de conformité Réglo, déployée en France

Activités touristiques

- Compagnie des Alpes :

Les activités d'exploitation de domaines skiables et de parcs de loisirs du groupe Compagnie des Alpes génèrent des déchets pendant la période d'activité mais également pendant celle de maintenance. Les volumes peuvent considérablement varier d'une année sur l'autre, ou d'un site à un autre, en fonction des programmes d'investissement déployés. Pour garantir la conformité des sites, une synthèse de la réglementation française en vigueur en matière de gestion des déchets a été rediffusée aux sites français en 2017. Les sites du groupe travaillent principalement sur le tri des déchets afin qu'ils soient apportés à des filières de traitement. 95 % des sites ont ainsi mis en place le tri des principaux déchets générés dans le cadre de l'exploitation courante ou des travaux (hors sites de Paris et de Chambéry qui ne sont pas concernés par ce type de déchets).

Au niveau des domaines skiables, les déchets générés pendant la période d'activité (9 % du poids total des déchets non dangereux) correspondent principalement au papier/carton, aux déchets ménagers, au verre et aux pneumatiques (pour les dameuses et autres véhicules). Les déchets générés pendant la période de maintenance proviennent des opérations de construction/maintenance/démantèlement des appareils de remontées mécaniques (métaux) et des travaux sur les pistes (bois, bio déchets et éventuellement pierres et gravats). Le bois et les gravats sont en général réemployés, les gravats pouvant servir à combler si nécessaire des pistes. Au niveau des parcs de loisirs, les déchets sont principalement générés pendant la saison d'exploitation. Ils proviennent des activités de restauration, des

boutiques et des visiteurs (papier/carton, verre, ordures ménagères), mais aussi de l'entretien des espaces verts.

Que ce soit pour l'une ou l'autre des activités, un certain nombre de déchets ne sont pas pesés (voir également le réemploi du bois et des gravats précédemment). En conséquence, le groupe Compagnie des Alpes souhaite davantage piloter le taux de tri sélectif, plutôt que le volume ou le poids de déchets générés. Une première étape consiste à augmenter le taux de tri sur les principaux déchets, puis de piloter leur valorisation dans une filière aval.

Au niveau des sites de type « tertiaire » (musées ou ateliers, sociétés « holding et support »), les déchets sont principalement constitués de papier/carton et verre. Leur quantité est considérée comme négligeable.

Activités d'ingénierie

- Egis :

L'activité d'ingénierie d'Egis émet un volume de déchets non significatif. Néanmoins, en tant qu'entreprise certifiée ISO 14 001, l'entreprise mène des actions dans le cadre de la réduction de l'impact environnement de ses processus internes (sensibilisation des collaborateurs, mise en place du tri sélectif sur les implantations, recyclage du matériel informatique, etc.).

Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des processus de fonctionnement interne

Préservation de la biodiversité

Caisse des Dépôts

Si la Caisse des Dépôts veille à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans ses activités d'investissement, elle déploie cet effort dans ses processus internes. Dans le cadre du projet Nature 2050 porté par CDC Biodiversité, elle s'est ainsi engagée à contribuer à la restauration de la biodiversité sur et à l'adaptation au changement climatique – jusqu'en 2050 – une surface égale à l'emprise au sol des bâtiments qu'elle construira de 2016 à 2020 pour ses propres besoins. Cela représente une participation de 45 000 € pour 9 000 m². Depuis 2011, 7 ruches sont par ailleurs actives sur les toits de son siège et de l'un de ses autres sites parisiens. En 2017, 3 nouvelles ruches ont également été installées sur le site de Bordeaux. Enfin, le projet de végétalisation des toits et terrasses de ses bâtiments parisiens, lancé en 2017, permettra dès 2018 de cultiver sur 400 m² des fleurs et plantes potagères biologiques en permaculture.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Les impacts des processus internes de Bpifrance sont non significatifs.

Dans le cadre de ses processus internes, Bpifrance a mis en place une gestion des espaces verts du siège social n'utilisant pas de pesticide. Des ruches ont par ailleurs été installées sur le toit du siège social et de l'un des principaux sites parisiens. Des maisons à insectes ont également été installées au siège social.

- Autres filiales et participations stratégiques :

Voir « Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Réduire les impacts des activités ».

Consommations d'énergie

En valeur absolue et par source

Consommation d'énergie (en MWh ef)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont électricité	- dont gaz	- dont réseau de chaleur	- dont carburants fossiles	- dont bois et biomasse	- dont réseau de froid
Caisse des Dépôts	40 986,7	42 206,0	44 876,0	-2,9 %	21 271,4	4 935,7	7 932,3	112,5	0,0	6 734,8
Bpifrance*	9 469,3	8 902,8	8 130,8	6,4 %	8 184,6	1 284,7	0,0	0,0	0,0	0,0
CDC Habitat	-	-	7 647,0	-	-	-	-	-	-	-
CNP Assurances	28 718,6	26 538,8	25 185,1	8,2 %	21 900,4	1 470,4	5 174,9	172,9	0,0	0,0
Egis	10 952,8	11 670,0	15 311,0	-6,1 %	8 422,9	1 282,5	327,2	0,0	0,0	920,2
Icade	2 452,8	4 699,0	6 179,0	-47,8 %	2 447,0	5,8	0,0		0,0	0,0
Informatique CDC	18 096,7	19 885,4	19 893,0	-9,0 %	16 521,3	1 455,4	0,0	120,0	0,0	0,0
Groupe	**110 676,7**	**113 902,0**	**127 221,9**	-2,8 %	**78 747,6**	**10 434,5**	**13 434,3**	**405,4**	**0,0**	**7 654,9**

** Les données 2016 ont été corrigées.*
*** Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la consommation d'énergie relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non significative).*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données ont été calculées d'après les consommations réelles issues des factures pour les sites dont la Caisse des Dépôts est gestionnaire, ainsi que des factures, des relevés de charge ou d'estimations à partir des données de l'exercice précédent pour les sites dont elle est locataire.*
  - *Elles ont été estimées pour les implantations non gérées (directions régionales ainsi que sites de Metz et de Bruxelles) dont la consommation représente 9 % de l'énergie totale consommée par la Caisse des Dépôts pour 11 % des surfaces occupées et 13 % de l'effectif.*
  - *Les données relatives à la consommation de gaz naturel ont été comptabilisées en PCI.*
- *Bpifrance :*
  - *Les données ont été calculées d'après les consommations facturées - sauf pour quelques exceptions de factures manquantes (prise en compte de la consommation lors de la même période en année N-1).*
  - *Les données ne sont pas corrigées des variations climatiques ; elles couvrent l'ensemble des implantations.*
  - *L'augmentation de la consommation d'énergie globale observée entre 2016 et 2017 est liée à un accroissement des effectifs.*
- *CDC Habitat : Les données 2017 sont indisponibles ; les travaux de mise à jour du bilan carbone sont en cours.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données 2017 concernent le groupe CNP Assurances SA (taux de couverture de 99 %) et couvrent l'usage des collaborateurs et des serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureautique).*
  - *Le facteur de conversion utilisé pour la consommation de fioul est de 10 kWh/litre (source : Ademe).*
  - *La consommation de fioul concerne uniquement les groupes électrogènes des principaux sites en France, elle est non significative et exceptionnelle.*
  - *La hausse de la consommation globale d'énergie constatée entre 2016 et 2017 est due à l'extension du périmètre des données au groupe (contre un périmètre CNP Assurances SA en 2016 et 2015) ainsi qu'à l'usage de groupes électrogènes sur les sites situés à Paris lors d'une panne sur le réseau EDF.*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *La baisse de la consommation d'énergie globale observée entre 2016 et 2017 est liée à l'évolution de périmètre décrite précédemment, à un hiver plus doux dans le Sud et aux efforts d'efficacité énergétique menés (notamment sur le siège).*
- *Icade :*
  - *Les données ont été établies à partir des consommations réelles sur factures ; elles sont corrigées des variations climatiques.*
  - *La baisse de la consommation d'énergie globale observée entre 2016 et 2017 est due au déménagement du siège vers le bâtiment Open (Issy-les-Moulineaux) qui est plus performant que l'ancien bâtiment et dont les surfaces sont mieux optimisées. Les données 2017 ont ainsi été calculées à partir de la consommation de l'ancien siège sur les huit premiers mois de l'année et d'Open sur les quatre derniers mois de l'année.*
  - *Le périmètre des données 2016 et 2017 inclut également deux autres bâtiments occupés par les collaborateurs, situés à Aubervilliers et à Rungis.*
- *Informatique CDC :*
  - *La baisse de la consommation d'énergie globale observée entre 2016 et 2017 est due aux différents travaux d'optimisation énergétique effectués sur les sites de Bordeaux et d'Arcueil (modification de l'architecture des salles informatiques et baisse de la charge sur les data centers).*
  - *Les données fournies concernent à la fois la consommation relative au fonctionnement interne et celle relative aux activités.*
  - *Les données 2017 relatives à la consommation d'électricité ont été calculées d'après les factures 2017 pour le site de Bordeaux ; elles sont issues des relevés de consommation pour les autres sites.*
  - *Les facteurs de conversion utilisés pour le site d'Arcueil sont de 11,04 kWh/m^3 pour la consommation de gaz et de 3,95 kWh/litre pour la consommation de fioul.*

Rapportées à la surface des bâtiments occupés par les collaborateurs et aux effectifs

	Consommation d'énergie par m² (en KWh ef/m²)				Consommation d'énergie par collaborateur (en KWh ef/collaborateur)			
	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Caisse des Dépôts	220,4	231,4	247,0	-4,8 %	6 883,9	7 661,3	8 093,0	-10,1 %
Bpifrance*	104,4	101,9	102,7	2,4 %	3 347,0	3 605,8	3 389,2	-7,3 %
CDC Habitat	-	-	162,0	-	-	-	1 726,0	-
CNP Assurances*	158,0	251,5	239,9	-37,2 %	5 598,2	8 869,9	8 378,3	-36,9 %
Egis	136,0	140,0	153,0	-2,9 %	2 994,0	3 335,0	4 111,0	-10,3 %
Icade	129,0	210,0	196,0	-38,6 %	1 929,4	3 203,0	2 974,0	-39,8 %
Informatique CDC	568,8	626,4	628,0	-9,3 %	21 882,3	25 235,3	-	-13,3 %

** Les données 2016 ont été corrigées.*
*** Les données 2015 ont été corrigées.*
**** Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la consommation d'énergie relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non significative).*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données ont été calculées d'après les consommations réelles issues des factures pour les sites dont la Caisse des Dépôts est gestionnaire, ainsi que des factures, des relevés de charge ou d'estimations à partir des données de l'exercice précédent pour les sites dont elle est locataire.*
  - *Elles ont été estimées pour les implantations non gérées (directions régionales ainsi que sites de Metz et de Bruxelles) dont la consommation représente moins 9 % de l'énergie totale consommée par la Caisse des Dépôts pour 11 % des surfaces occupées et 13 % des effectifs.*
  - *Les données couvrent l'ensemble du périmètre de la Caisse des Dépôts hors patrimoine social (les consommations du chalet de Courchevel ne sont pas prises en compte).*
  - *La baisse des consommations appréciées au regard de l'effectif observée entre 2016 et 2017 est en partie due à la prise en compte des effectifs non permanents dans le périmètre de l'effectif ; à isopérimètre, la consommation moyenne s'élève à 7 389 kWh ef, soit une baisse de 4 %.*
- *Bpifrance :*
  - *Les données ne sont pas corrigées des variations climatiques ; elles couvrent l'ensemble des implantations.*
  - *Les consommations appréciées au regard de la surface occupée sont calculées d'après une surface totale de 90 736 m² (contre 87 363 m² en 2016).*
  - *Les consommations appréciées au regard de l'effectif sont calculées d'après des effectifs au 31/12/2017 (CDI/CDD/contrats d'apprentissage et de professionnalisation) de 2 829 collaborateurs (contre 2 469 en 2016 et 2 399 en 2015) ; elles sont en baisse malgré la hausse des consommations en valeur absolue.*
- *CDC Habitat : Les données 2017 sont indisponibles ; les travaux de mise à jour du bilan carbone sont en cours.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les consommations appréciées au regard de la surface occupée et de l'effectif portent sur le périmètre du groupe CNP Assurances (contre CNP Assurances SA en 2016 et en 2015) ; ce périmètre inclut désormais M F Prévoyance ainsi que les entités internationales.*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de la surface occupée ont été calculées d'après une surface totale (hors jardin) de 181 752 m² (contre 105 514 en 2016 et 104 976 en 2015).*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 5 130 collaborateurs (contre 2 992 en 2016 et 3 006 en 2015).*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *La baisse de la consommation d'énergie globale observée entre 2016 et 2017 est liée à l'évolution de périmètre décrite précédemment, à un hiver plus doux dans le Sud et aux efforts d'efficacité énergétique menés (notamment sur le siège).*
- *Icade :*
  - *Les données ont été établies à partir des consommations réelles ; elles sont corrigées des variations climatiques pour l'exercice 2017 (faible variation par rapport aux données non corrigées).*
  - *La baisse des consommations appréciées au regard de la surface occupée et de l'effectif observée entre 2016 et 2017 est due au déménagement du siège vers le bâtiment Open (Issy-les-Moulineaux) qui est plus performant que l'ancien bâtiment et dont les surfaces sont mieux optimisées. Les données 2017 ont ainsi été calculées à partir de la consommation de l'ancien siège sur les huit premiers mois de l'année et d'Open sur les quatre derniers mois de l'année.*
  - *Le périmètre des données 2016 et 2017 inclut également deux autres bâtiments occupés par les collaborateurs, situés à Aubervilliers et à Rungis.*
- *Informatique CDC :*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de la surface occupée ont été calculées d'après une surface totale de 31 812 m² (contre 31 744 en 2016).*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 827 collaborateurs (contre 788 en 2016).*
  - *Leur baisse entre 2016 et 2017 est due aux différents travaux d'optimisation énergétique effectués sur les sites de Bordeaux et d'Arcueil (modification de l'architecture des salles informatiques et baisse de la charge sur les data centers).*

Caisse des Dépôts

Voir sous-chapitre « Maîtriser les impacts des activités et des processus internes » du rapport d'activité et de développement durable 2017 du groupe Caisse des Dépôts

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance :

Bpifrance poursuit les mesures d'amélioration continue de la performance énergétique de son siège social, certifié HQE tertiaire en exploitation (amélioration de la gestion de l'énergie et du pilotage des consommations des équipements, etc.). Le programme de remplacement systématique des luminaires des circulations par des éclairages de type LED s'est achevé en 2017. Les surfaces ou sites créés ou déménagés sont systématiquement équipés d'éclairages à basse consommation et à détecteur de présence.

- CDC Habitat :

Cette information n'est pas disponible.

- CNP Assurances :

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations. A la suite de l'audit énergétique réalisé en 2015, une action spécifique a été dispensée en 2017 afin de réduire la consommation électrique durant les heures d'inoccupation des immeubles. Une campagne de remplacement des éclairages a ainsi été mise en œuvre à la faveur de luminaires LED équipés de détecteurs de présence. Cette politique se poursuivra dans les années à venir. Par ailleurs, à l'occasion de la création de salles de réunion supplémentaires, des sondes de CO_2 ont été ajoutées afin de permettre un ajustement des paramètres du système de climatisation en fonction du nombre de collaborateurs présents. De plus, dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de la performance énergétique (ex : sélection de l'élément le moins énergivore lors du remplacement d'équipements techniques). Des opérations significatives de travaux visant à réduire les consommations d'énergie ont été réalisées, notamment sur le site d'Angers dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux sur 2014/2018. En 2017, les actions suivantes ont été déployées : lancement d'un programme de remplacement des centrales de traitement qui intègre le principe de récupération de calories pour les zones de bureaux, remplacement des équipements de régulation de température et de contrôle de fonctionnement. Toutes ces informations sont rassemblées dans un système de gestion permettant de conserver dans le temps la performance énergétique du bâtiment. Enfin, CNP Assurances s'efforce de réduire l'impact environnemental de ses *data centers*. Au centre technique informatique (CTI) de Beaucouzé, le relèvement des consignes de la température dans les salles hébergeant les serveurs informatiques a permis réduire de 0,1 point l'indicateur de performance énergétique. Cet indicateur, mis au point par le *Green Grid*, permet de mesurer l'efficacité énergétique d'un *data center*, calculée en divisant la consommation globale du *data center* par la consommation des équipements IT (serveur, stockage, réseau).

Recourir aux énergies renouvelables

L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du siège social de la filiale brésilienne de CNP Assurances, Caixa Seguradora, a permis la mise en place d'une usine de production d'énergie renouvelable.

- Compagnie des Alpes :

Il n'existe aucun plan d'action formalisé à l'échelle du groupe Compagnie des Alpes. Des initiatives sont cependant menées au niveau local.

- Egis :

En 2015, Egis a mis en place un dispositif d'expérimentation de management de l'énergie avec suivi hebdomadaire, sur l'immeuble de Montreuil d'abord (déjà HQE exploitation), puis sur le bâtiment du siège dans les Yvelines. Les consommations de ce dernier diminuent régulièrement grâce aux actions d'optimisation de l'exploitation du bâtiment mises en œuvre. Les collaborateurs sont par ailleurs sensibilisés aux économies d'énergie via des campagnes éco-gestes. Ils ont également accès, à travers le site « l'empreinte à la trace », à l'empreinte environnementale de leurs bâtiments (pour les principaux sites) et aux progrès constatés pour ceux-ci.

- Icade :

Icade applique aux bâtiments occupés par ses collaborateurs le même plan d'action qu'elle déploie sur les actifs qu'elle détient. L'objectif est ainsi de réduire la consommation énergétique de son patrimoine de 30 % entre 2011 et 2020. Pour cela, l'entreprise a mis en place une cartographie environnementale de son patrimoine, mène des audits énergétiques et s'engage dans un processus de certification

ISO 50 001 de ses actifs (ex : certification du nouveau siège Open). En 2017, Icade a amélioré le pilotage de ses données environnementales par l'automatisation de la collecte et de l'analyse des données de consommation, en partenariat avec Deepki. Cette démarche sera renforcée en 2018 par la mise en place d'un système de management de l'énergie (SME), développé par Ubigreen, qui permettra de suivre et de piloter les consommations du bâtiment en temps réel et de réagir dès la détection d'anomalies.

Une économie d'énergie de 81 KWh ef/m² a été réalisée entre 2016 et 2017 à périmètre total. Cependant, du fait du déménagement dans le nouveau siège Open, occupé par Icade depuis septembre 2017, il n'est pas pertinent de comparer l'intensité de 2016 et de 2017 à périmètre constant. Le choix d'un bâtiment plus performant aux surfaces plus optimisées pour le siège reflète la volonté de diminuer les consommations énergétiques du fonctionnement interne.

Recourir aux énergies renouvelables

97 % de l'énergie totale consommée par les bâtiments occupés par Icade est issue d'énergies renouvelables grâce à l'achat de certificats verts pour l'électricité.

- Informatique CDC :

Informatique CDC a poursuivi les actions lancées en 2016, comme l'installation de systèmes de climatisation plus efficients pour les salles informatiques, la sélection d'équipements informatiques labellisés Energy Star et le recours à des moyens de production 100 % renouvelables pour la consommation d'énergie du site d'Arcueil.

L'installation de LEF dans le parking et le *data center* ainsi que la suppression des serveurs de téléphonie vont permettre de réaliser une économie d'énergie de plus de 150 000 KWh/an.

Recourir aux énergies renouvelables

78 % de la consommation électrique des sites d'Informatique CDC (Arcueil, Angers et Bordeaux) est d'origine renouvelable grâce à l'achat de certificats verts.

- Transdev :

Le bâtiment « Sereinis », siège du groupe Transdev, dispose d'un niveau d'efficacité proche du standard « HQE ».

Recourir aux énergies renouvelables

La part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale est de 10,0 %. L'énergie d'origine renouvelable est utilisée aussi bien pour la consommation des infrastructures que pour celle de la flotte.

Emissions de gaz à effet de serre

Ces données ne sont pas consolidables au niveau du Groupe du fait de la disparité des méthodologies utilisées par les différentes entités.

Emissions globales

Emissions de gaz à effet de serre (en teqCO_2)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont *scope* 1	- dont *scope* 2	- dont *scope* 3
Caisse des Dépôts	-	51 144,6	49 452,0	-	2 749,8 (2016)	2 757,0 (2016)	45 637,8 (2016)
Bpifrance	3 331,0	3 091,0	3 143,0	7,8 %	-	-	-
CDC Habitat	-	-	-	-	-	-	-
CNP Assurances	31 013,0	33 414,0	21 404,0	-7,3 %	2 103,0	2 051,0	26 859,0
Egis	13 943,0	15 635,0	17 377,0	-10,8 %	237,0	1 504,0	12 202,0
Icade	698,7	915,0	658,0	-23,6 %	4,0	205,5	489,2
Informatique CDC	-	-	-	-	-	-	-
Transdev*	170 308,8	177 945,1	-	-4,3 %	-	-	-

Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois les émissions de gaz à effet de serre relatives à ses activités (prépondérantes) et celles relatives à ses processus de fonctionnement interne (non significatives).
** Les données 2016 ont été corrigées.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données 2017 ne sont pas disponibles à date.*
  - *Les données 2016 ont été calculées d'après la méthode du BEGES réglementaire ; elles sont issues du BEGES 2016 tel que publié sur la plateforme de l'Ademe.*
  - *Elles ont été consolidées sur le périmètre du contrôle opérationnel.*
  - *Les émissions évitées pour 2016 s'élèvent à 798 teqCO_2 : elles proviennent de la consommation d'électricité issue de sources renouvelables (scope 2).*
- *Bpifrance :*
  - *Les données sont consolidées par intégration globale sur le périmètre des filiales sur lesquelles Bpifrance SA exerce un contrôle opérationnel.*
  - *La hausse observée entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'augmentation de la consommation d'énergie en valeur absolue sur cette même période.*
- *CDC Habitat : La mise à jour du bilan carbone est en cours - les données seront publiées courant 2018.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA (contrôle opérationnel).*
  - *Elles ont été calculées d'après la méthode Bilan carbone ©.*
  - *La diminution des émissions de GES globales observée entre 2016 et 2017 se retrouve dans chacun des scopes. Celle des émissions directes (scope 1), peu significatives, s'explique par le remplacement du chauffage au gaz par de la géothermie sur le site d'Arcueil. La légère diminution des émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2), également peu significatives, est due à la fois aux variations climatiques et aux travaux d'efficacité énergétique entrepris. Enfin, la diminution des autres émissions indirectes (scope 3 - hors actifs financiers), plus conséquentes, est due à une réduction de la consommation de papier et au moindre recours à des services informatiques fortement matériels.*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; elles portent sur le périmètre des sociétés françaises contrôlées (hors sociétés d'exploitation) et moyens contrôlés (ex : prise en compte des véhicules en location longue durée) - le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *Elles ont été estimées sur la base de la consommation d'énergie des bâtiments, de la production de déchets et des déplacements professionnels (voyages suivis par plateforme Amex, relevé des locations courtes durées, estimation des km parcourus en location longue durée, estimation des indemnités kilométriques). Les émissions de GES liées aux trajets domicile-travail ne sont pas suivies.*
  - *La baisse globale des émissions de GES observée entre 2016 et 2017 est notamment liée à la réduction des émissions liées aux déplacements professionnels en avion des collaborateurs.*
- *Icade :*
  - *Les données 2017 portent sur le périmètre de l'ensemble des sites dont Icade est propriétaire (contrôle financier) en Ile-de-France (64 % des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.*
  - *La baisse globale des émissions de GES observée entre 2016 et 2017 est notamment liée au déménagement du siège vers le bâtiment Open (Issy-les-Moulineaux) qui est plus performant que l'ancien bâtiment.*
- *Informatique CDC : La mise à jour du bilan carbone est en cours - les données seront publiées courant 2018.*
- *Transdev :*
  - *Les données sont consolidées par intégration globale selon la méthode comptable de Transdev (contrôle finan-*

cier, i.e. > 50 % capital - SEM exclues) avec ajout d'un critère de contrôle opérationnel si Transdev est responsable de la maitrise des impacts environnementaux de l'activité concernée.

- *Les données portent sur les émissions de GES générées par les bâtiments occupés par les collaborateurs ainsi que par les infrastructures d'exploitation.*
- *La baisse globale des émissions de GES constatée entre 2016 et 2017 est liée aux évolutions de périmètre ; les sites situés en Finlande ont notamment été exclus du périmètre des données environnementales tandis que certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde) n'ont pas reporté leurs données.*

Pour la Caisse des Dépôts ainsi que ses filiales et participations stratégiques, les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les processus internes s'inscrivent dans divers plans d'action relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces processus, à la consommation d'énergies renouvelables et à l'optimisation des déplacements des collaborateurs. Certaines de ces entités – la Caisse des Dépôts, Egis, Icade et Informatique CDC – ont par ailleurs encadré ces mesures par un plan d'action dédié à la réduction de leur empreinte carbone, avec des objectifs chiffrés.

Caisse des Dépôts

Le plan d'action de réduction des émissions de GES de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans le programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » qui vise à agir sur l'ensemble des impacts extra-financiers et des comportements quotidiens des collaborateurs de l'Etablissement public.

Les priorités d'actions définies comprennent :

- Le déploiement d'un plan d'achats responsables ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- La maîtrise des consommations en ressources et en consommables ;
- L'optimisation des déplacements des collaborateurs ;
- Le tri des déchets ;
- Le développement d'une restauration collective responsable.

L'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les *scopes* 1 et 2, actualisé à l'occasion de la publication du BEGES_R 2016, s'élève à 275 teqCO_2, pour la période 2017-2019.

L'atteinte de cet objectif repose sur :

- La poursuite des actions menées dans le cadre du plan patrimonial environnemental (programme d'investissement visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments) ;
- L'optimisation de l'exploitation des bâtiments et l'amélioration des usages (démarches de certification de l'exploitation, formation des équipes opérationnelles et sensibilisation des occupants) ;
- La mise en œuvre de la politique de renouvellement de la flotte automobile.
- Concernant les émissions de GES de *scope* 3, les actions de réduction portent sur :
- Les déplacements des collaborateurs (élaboration en 2017 d'un plan de mobilité 2018-2022 autour de trois objectifs : réduction des besoins de déplacements, optimisation des déplacements, transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle solo) ;
- La politique de restauration collective responsable (ex : développement des circuits courts et recours à la filière d'élevage Bleu Blanc Cœur afin de réduire les émissions de méthane) ;
- La poursuite des actions d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

Filiales et participations stratégiques

CDC Habitat :

Un plan d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les processus internes du groupe sera défini courant 2018, à la suite de la mise à jour du bilan carbone du groupe. Ces travaux s'inscriront dans le plan d'action RSE global, défini en 2016.

Egis

Le plan d'action relatif à la diminution de l'empreinte écologique d'Egis est formalisé, suivi et audité dans le cadre d'une certification ISO 14 001. En ce qui concerne les bâtiments, l'accent a été mis sur les économies d'énergie dans deux des plus importantes implantations de l'entreprise, en région parisienne. Les campagnes relatives aux éco-gestes, visant à sensibiliser les collaborateurs, ont été renforcées en 2017 par la mise en place d'une journée dédiée à la valeur « responsable », l'une des trois valeurs d'Egis, où la responsabilité du groupe en termes d'empreinte carbone a été rappelée.

Icade :

Afin de réduire ses émissions GES de 40 % entre 2011 et 2020, Icade applique aux bâtiments occupés par ses collaborateurs le même plan d'action qu'elle déploie sur son patrimoine. Ce plan d'actions s'appuie sur un programme d'efficacité énergétique, l'achat de certificats verts pour la consommation d'énergie renouvelable, le développement de solutions de mobilité douces, etc. Par ailleurs, l'ensemble des émissions de CO_2 annuelles de l'ancien siège d'Icade (jusqu'à septembre 2017) ont été compensées ; la compensation des émissions de CO_2 du nouveau siège Open sur 2017 sera réalisée en 2018.

Informatique CDC :

Informatique CDC s'est doté d'un plan d'action articulé autour des déplacements des collaborateurs, de l'énergie et des investissements.

Emissions générées par les déplacements professionnels des collaborateurs

Emissions de gaz à effet de serre (en teqCO_2)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont trajets en avion	- dont trajets en voiture	- dont trajets en train	- dont trajets en transports en commun locaux	- dont trajets effectués avec d'autres modes de transport
Caisse des Dépôts	-	3 391,0	3 571,0	-	59,3 %	39,5 %	1,3 %	0,0 %	0,0 %
Bpifrance*	2 401,0	2 212,0	2 374,0	8,5 %	35,3 %	63,5 %	0,8 %	-	0,4 %
CDC Habitat	238,5	218,4	342,0	9,3 %	93,4 %	-	6,6 %	-	-
CNP Assurances	2 935,0	3 031,0	2 955,0	-3,3 %	54,3 %	43,7 %	0,3 %	0,0 %	1,7 %
Compagnie des Alpes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egis	11 612,0	12 877,0	15 821,0	-9,8 %	56,9 %	42,7 %	0,4 %	-	-
Icade	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Informatique CDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transdev	-	-	-	-	-	-	-	-	-

** Les données 2016 ont été corrigées.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données 2017 ne sont pas disponibles à date.*
  - *Les données 2016 ont été calculées d'après la méthode Bilan carbone®.*
  - *Les données relatives aux déplacements en transport en commun locaux ne sont pas disponibles, sauf pour les frais de déplacements remboursés en notes de frais (données 2013 incluses dans la ligne « fer »).*
- *Bpifrance :*
  - *Les données 2017 relatives aux déplacements professionnels automobiles sont stables.*
  - *Les données relatives aux déplacements en train et en avion sont difficilement comparables du fait du changement de prestataire unique de voyage intervenu en 2016 et de l'hétérogénéité des différents d'émission appliqués avant et après ce changement ; le parti a été pris, pour 2017, de ne présenter que les données transmises par le prestataire, afin de disposer en 2018 d'éléments fournis sur une base méthodologique homogène sur deux années consécutives.*
  - *Les données relatives à la catégorie « Autres » correspondent aux locations de voiture effectuées par l'intermédiaire de l'agence de voyages et aux taxis utilisés dans le cadre d'abonnements.*
- *CDC Habitat :*
  - *Les données 2016 et 2017 sont partielles du fait de l'absence de reporting sur les trajets parcourus en voiture, en transports en communs ou utilisant d'autres modes de transport.*
  - *La hausse des émissions de gaz à effet de serre constatée entre 2016 et 2017 est liée à une augmentation du nombre de kilomètres parcourus en avion et en train.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
  - *Les déplacements en train concernent à plus de 50 % des déplacements entre Angers et Paris, principaux sites de CNP Assurances. La baisse observée entre 2016 et 2017 est due à l'importante réduction du nombre de déplacements des collaborateurs.*
- *Compagnie des Alpes : Les données sont incluses dans les émissions de scope 1 du bilan GES global pour les véhicules de fonction mais le détail n'est pas disponible.*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *Les données relatives aux émissions de GES générées par l'utilisation des transports en communs dans les grandes agglomérations ne sont pas comptabilisées. Elles sont considérées comme non significatives au regard des émissions générées par les déplacements en avion. Par ailleurs, bien que le nombre de déplacements soit*

important, ceux-ci concernent généralement de courtes distances.
- *La baisse des émissions de GES observée entre 2016 et 2017 est notamment liée à la réduction des émissions liées aux déplacements professionnels en avion des collaborateurs.*

- *Icade : Les émissions de GES relatives aux déplacements professionnels ne sont pas suivies au niveau du groupe.*
- *Informatique CDC : La mise à jour du bilan carbone est en cours - les données seront publiées courant 2018.*
- *Transdev : Les émissions de GES relatives aux déplacements professionnels ne sont pas consolidées au niveau du groupe.*

La Caisse des Dépôts et la plupart de ses filiales et participations stratégiques disposent de politiques ou de chartes encadrant les modalités de déplacement de leurs collaborateurs ainsi que la composition de leur flotte de véhicules de fonction. Elles ont par ailleurs poursuivi le déploiement de systèmes d'audio- et de visioconférence ainsi que de solutions de communication intégrés.

Caisse des Dépôts

La charte des déplacements professionnels de la Caisse des Dépôts a été mise à jour en septembre 2017. Dans ce cadre, le recours prioritaire aux transports en commun est renforcé. En région parisienne, les collaborateurs n'ont ainsi plus la possibilité d'utiliser le taxi en dehors des comptes ouverts auprès du prestataire référencé. Les trajets aller-retour inférieurs d'une durée inférieure à 6 heures doivent par ailleurs s'effectuer en train. De ce fait, la réduction du temps de trajet entre Paris et Bordeaux (principale implantation après l'archipel parisien) à près de 2 heures – effective depuis juillet 2017 – contribuera de manière significative à limiter le recours à l'avion. En 2017, la Caisse des Dépôts a également poursuivi sa politique de développement des outils de travail nomade, avec notamment le déploiement de la solution « Skype entreprise pro » sur tous les postes de travail.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

L'ensemble des postes de travail sont équipés de modes de communication à distance permettant des réunions avec plusieurs participants et les sites sont équipés de dispositifs de visioconférences facilitant les échanges et réunions à distance. Plusieurs mesures ont été mises en place sur la flotte de véhicules – aucun d'entre eux n'émettant plus de 120g de CO_2 par km – et à son évolution. L'offre de véhicules pour Paris et le siège social comporte désormais 4 véhicules électriques, 2 véhicules hybrides et un seul véhicule diesel de grande capacité. Sur les 39 véhicules proposés aux collaborateurs du réseau – aux déplacements fréquents – 3 sont à essence et 17 sont dotés d'une boîte de vitesse automatique (dont 3 véhicules électriques et 2 hybrides). Enfin, l'instruction relative au remboursement des frais de déplacements professionnels fixe des seuils pour l'utilisation des véhicules automobiles et comporte des recommandations visant à limiter l'impact environnemental de ces déplacements. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan de déplacement dont le déploiement a débuté en 2017.

- CDC Habitat :

Il n'y a pas, à ce jour, de politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre générés par les trajets domicile-travail. Depuis 2015, cependant, un accord permet – et encadre – la pratique du télétravail afin de réduire une partie de ces émissions. Un plan d'action dédié sera mis en place suite en 2018, à la suite de la mise à jour du bilan carbone.

- CNP Assurances :

Le groupe CNP Assurances a généralisé l'usage de l'audio- et de la visioconférence afin de limiter les déplacements. Au sein de CNP Assurances, les solutions de visioconférence ont même été étendues aux ordinateurs personnels et aux *smartphones*. CNP Assurances a par ailleurs mis en place une politique « voyage » formalisée afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort adéquat et la sécurité des voyageurs. L'utilisation des transports en commun est promue et le recours aux taxis est autorisé sous certaines conditions. Lorsque celles-ci sont remplies, la centrale de réservation alloue en priorité une voiture hybride. En 2017, 48 % des courses en taxi ont ainsi été effectuées avec une voiture hybride (contre 43 % en 2016).

- Compagnie des Alpes :

Les collaborateurs de la Compagnie des Alpes doivent privilégier les transports en commun pour les cours trajets ainsi que le train à l'avion pour les trajets de moins de 3 heures. L'entreprise promeut également l'usage de la visioconférence par la mise à disposition d'équipements adéquats dans les

locaux. Une solution permet par ailleurs d'étendre la visioconférence sur les ordinateurs.

- Egis :

Les politiques « voyages » et « véhicules » d'Egis, respectivement révisées en 2014 et en 2015, sont toujours d'actualité. Il y est notamment rappelé la préférence pour les modes de transport « longue distance » les moins émetteurs de CO_2. En parallèle se sont poursuivies les animations liées aux plans de déplacements interentreprises et l'utilisation massive du nouveau système de communication intégrée (LYNC), dont le business model comprend une réduction de 10 % des besoins de déplacement professionnels.

- Icade :

Icade a déployé un système de visioconférence en Ile-de-France et en régions, avec pour objectif de couvrir 100 % de ses effectifs à terme. Par ailleurs, le groupe met à la disposition de ses collaborateurs des solutions d'auto-partage électriques ainsi que des véhicules électriques pour les équipes de sûreté. Elle privilégie par ailleurs les véhicules peu émetteurs de CO_2 pour les véhicules de fonction (hybrides ou électriques selon les catégories).

- Informatique CDC :

Informatique CDC a mis en place une charte « voyage » visant à limiter les déplacements professionnels, promeut l'usage de l'audio- et de la visioconférence (via la solution Skype notamment) et le recours aux taxis « green-cabs ».

- Transdev :

Transdev a mis en place, pour ses activités situées en France, une politique de déplacement intégrant les contraintes environnementales (priorité aux modes doux ou électriques, recours obligatoire au train pour les longs déplacements). L'entreprise fait évoluer en permanence la flotte de véhicules de fonction des collaborateurs travaillant à son siège, en fonction des technologies disponibles (ex : renforcement de l'offre véhicules hybrides).

Emissions générées par les déplacements domicile-travail des collaborateurs

Emissions de gaz à effet de serre (en teqCO_2)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont trajets en voiture	- dont trajets en TGV	- dont trajets en transports en commun	- dont trajets effectués avec d'autres modes de transport*
Caisse des Dépôts	-	4 670	4 540	-	90,7 %	0,0 %	3,7 %	5,6 %
Bpifrance	-	-	-	-	-	-	-	-
CDC Habitat	-	-	-	-	-	-	-	-
CNP Assurances	2 009,0	1 816	-	10,6 %	84,7 %	1,0 %	10,0 %	4,3 %
Compagnie des Alpes	-	-	-	-	-	-	-	-
Egis	-	-	-	-	-	-	-	-
Icade	489,0	376,0	564,0	30,1 %	82,0 %	0,0 %	12,3 %	5,7 %
Informatique CDC	-	-	-	-	-	-	-	-
Transdev	-	-	-	-	-	-	-	-

** La catégorie « Autres » correspond aux déplacements en deux roues motrices ou à vélo, ainsi qu'à la marche à pieds.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données 2017 ne sont pas disponibles à date.*
  - *Les données 2016 ont été calculées d'après la méthode Bilan carbone®.*
  - *Elles ont été calculées d'après les distances entre les domiciles et les sites de travail, puis complétées des résultats de l'enquête menée sur les déplacements en 2015 pour les déplacements en vélo et en deux roues motrices.*
  - *Les données relatives aux déplacements en TGV ne sont pas connues ; celles relevant des autres modes de transport intègrent également les déplacements en ferry.*
- *Bpifrance : Les émissions de GES relatives aux déplacements domicile-travail ne sont pas évaluées en l'absence d'éléments suffisamment précis, notamment concernant les véhicules automobiles utilisés.*
- *CDC Habitat : La mise à jour du bilan carbone est en cours - les données seront publiées courant 2018.*
- *CNP Assurances :*

- *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
- *Les données sont issues de la mise à jour 2017 de l'enquête sur les déplacements domicile-travail de 2013 menée dans le cadre de la mise en place du PDE.*
- *La distance moyenne parcourue en voiture individuelle a peu évolué, alors que le nombre moyen de kilomètres parcourus en train a augmenté de 38 %. Le covoiturage a sensiblement augmenté avec 4 % de personnes effectuant du covoiturage parmi les répondants utilisant la voiture dans leurs déplacements domicile-travail. 3 % des répondants utilisent un vélo pour se déplacer.*

- *Compagnie des Alpes : Les données sont incluses dans les émissions de scope 1 du bilan GES global pour les véhicules de fonction mais le détail n'est pas disponible.*
- *Egis : Les émissions de GES relatives aux déplacements domicile-travail ne sont pas évaluées, la priorité ayant été accordée aux déplacements professionnels, plus significatifs.*
- *Icade :*
  - *Les données 2017 portent sur le périmètre de l'ensemble des sites dont Icade est propriétaire en Ile-de-France (64 % des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.*
  - *Elles ont été estimées par un prestataire, Carbone 4, sur la base de la répartition moyenne par type de transport en Ile-de-France (trajets Paris-Banlieue).*
  - *La hausse globale des émissions de GES générées par les déplacements domicile-travail observée entre 2016 et 2017 est notamment liée à une part plus importe de l'utilisation de la voiture.*
- *Informatique CDC : La mise à jour du bilan carbone est en cours - les données seront publiées courant 2018.*
- *Transdev : Les émissions de GES relatives aux déplacements domicile-travail ne sont pas évaluées.*

La Caisse des Dépôts et la plupart de ses filiales et participations stratégiques ont mis en œuvre des mesures visant à limiter les déplacements domicile-travail de leurs collaborateurs, à travers le télétravail notamment. Elles ont également déployé des mesures permettant de réduire l'impact environnemental de ses déplacements (indemnités kilométriques vélo, mise à disposition de navettes de transport collectives, incitation aux modes de transport doux et au covoiturage, etc.). Par ailleurs, les entités concernées ont déployé ou déploient actuellement des plans de déplacement d'entreprise (PDE) sur leurs sites de plus de 100 collaborateurs, conformément à la réglementation française.

Caisse des Dépôts

En 2017, dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables », la Caisse des Dépôts a élaboré un plan de mobilité d'entreprise (PME) pour la période 2018/2022. Celui-ci fixe pour objectifs :

- la réduction des besoins de déplacements (télétravail, bureaux partagés, services de proximité, etc.) ;
- l'optimisation des déplacements (covoiturage, service d'information, horaires flexibles, etc.) ;
- le transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle solo (autopartage, stationnements pour vélos, indemnité vélo, abonnements aux transports en commun, etc.).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce premier PME concerneront prioritairement les déplacements domicile-travail des collaborateurs.

En cohérence avec le PME, l'avenant à l'accord de télétravail du 4 mai 2017 a permis de simplifier les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. L'expérimentation du temps de travail sur quatre jours, lancée en 2017 par la direction des ressources humaines, s'inscrit elle aussi dans cette logique de réduction des déplacements. Enfin, le déploiement sur tous les postes de travail de la solution « Skype entreprise pro » en 2017 va également faciliter le travail à distance.

Les indicateurs mis en place à compter de 2018 permettront de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre des différents modes de déplacement.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Bpifrance s'est doté, en 2016, d'un PDE dont le déploiement a débuté en 2017. Des indemnités kilométriques sont en outre versées aux collaborateurs cyclistes sur présentation d'un justificatif.

- CDC Habitat :

Cette information sera disponible en 2018, à la suite de la mise à jour du bilan carbone.

- CNP Assurances :

CNP Assurances a actualisé l'enquête sur les déplacements domicile-travail de ses collaborateurs en 2017. L'enquête a révélé que la distance moyenne parcourue en voiture individuelle a peu évolué par

rapport à la précédente édition de 2013 alors que le nombre moyen de kilomètres parcourus en train a augmenté de 38 % par rapport à cette période. Elle a également mis en avant le fait que seulement 0,7 % des répondants utilisent une voiture électrique (le double pour une voiture hybride). Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser un véhicule électrique pour leurs déplacements domicile-travail, 8 bornes de recharge électrique, réparties entre les parkings des principaux sites de Paris et d'Angers, ont été mises à leur disposition. Le covoiturage a quant à lui sensiblement augmenté puisque 4 % des répondants utilisant la voiture dans leurs déplacements domicile travail ont recours au covoiturage. Enfin, 3 % des répondants utilisent un vélo pour se déplacer.

- Compagnie des Alpes :

8 des 9 domaines skiables et 2 des 7 destinations de loisirs ont mis en place des navettes pour leurs employés afin de limiter l'emploi des véhicules personnels et faciliter l'accès à leur lieu de travail. Certains sites ont par ailleurs la possibilité de fournir un logement à une partie des saisonniers, tandis que d'autres encouragent l'utilisation de remontées mécaniques en fond de vallée (ex : funiculaire des Arcs, Télécabine de Venosc) pour se rendre sur le lieu de prise des postes. Les autres sites bénéficient d'un positionnement soit en ville, soit proche des moyens de transport en commun.

- Egis :

Le suivi des déplacements domicile-travail est considéré par Egis comme non prioritaire au regard de l'importance des déplacements professionnels générés par ses activités. De plus, ses implantations – celles regroupant la plus grande part de ses effectifs – ont été stratégiquement positionnées à proximité de transports en commun. Egis s'est par ailleurs dotée d'un accord sur le télétravail et a mis en place l'indemnité kilométrique vélo. Enfin, l'entreprise a lancé, en 2017, les démarches nécessaires à la mise en œuvre de plans de déplacement d'entreprise (PDE) sur ses sites de plus de 100 personnes. Ces PDE verront le jour en 2018 comme le prévoit la réglementation française. Ces dispositifs compléteront les démarches mises en œuvre sur le siège de Guyancourt (Ile-de-France) et sur le site de Lyon dans le cadre des réflexions du plan de déplacement interentreprises (PDIE) de l'agglomération auxquelles ils appartiennent.

- Icade :

Icade choisit ses implantations au plus près des réseaux de transports en commun, notamment en Ile-de-France où sont localisés 64 % de ses collaborateurs, et propose à ces derniers des solutions de mobilité durable, privées ou collectives. Icade propose par ailleurs des services de navettes fluviales et terrestres électriques, en connexion avec le réseau de transport en commun, ainsi que des solutions d'autopartage et de covoiturage. Elle est le premier opérateur privé à avoir accueilli des bornes Autolib' et Vélib' sur ses parcs du Nord de Paris et à les avoir équipés en bornes de recharge électrique. Enfin, Icade a renforcé son dispositif de travail à distance (27 % des collaborateurs en 2017 contre 15 % en 2016) et propose à ses collaborateurs l'accès à 5 *smart desks* (espaces de *co-working*).

- Informatique CDC :

Informatique CDC met à disposition de ses collaborateurs des bornes de recharge électrique ainsi que des équipements pour les déplacements à vélo (abris, douche, kit de crevaison, etc.), et promeut le covoiturage. Une indemnité kilométrique a par ailleurs été mise en place pour les collaborateurs utilisant le vélo comme mode de transport.

- Transdev :

Transdev a mis en place, pour ses collaborateurs situés en France, une politique de déplacement donnant la primauté aux modes doux ou électriques ainsi qu'au train pour les longs déplacements.

Consommations d'eau

	Consommation d'eau en valeur absolue (en m³)						Consommation d'eau par collaborateur (en m³/collaborateur)			
	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont eau de distribution	- dont eau issue d'une autre source (ou indéterminée)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Caisse des Dépôts	74 841,0	79 645,0	81 574,0	-6,0 %	74 841,0	0,0	12,4	14,5	15,0	-14,5 %
Bpifrance	12 738,0	11 268,0	11 726,0	13,0 %	12 738,0	0,0	13,6	13,3	14,0	2,5 %
CDC Habitat	-	-	12 169,0	-	-	-	-	-	5,0	-
CNP Assurances*	31 192,0	33 591,0	27 751,0	-7,1 %	31 192,0	0,0	10,7	11,2	9,0	-4,7 %
Egis	6 978,0	20 300,0	26 119,0	-65,6 %	1 487,0	5 491,0	5,5	12,0	8,3	-54,5 %
Icade	4 233,0	18 060,0	15 574,0	-76,6 %	4 233,0	0,0	15,3	40,8	38,8	-62,5 %
Informatique CDC	11 771,8	13 677,0	11 659,0	-13,9 %	11 771,8	0,0	16,8	17,4	-	-3,4 %
Groupe**	**141 753,8**	**176 541,0**	**186 572,0**	**-19,7 %**	**136 262,8**	**5 491,0**	**-**	**-**	**-**	**-**

** Les données 2016 rapportées aux effectifs ont été corrigées.*
*** Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la consommation d'eau relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non significative).*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données 2017 couvrent l'ensemble du périmètre de la Caisse des Dépôts hors patrimoine social (les consommations du chalet de Courchevel ne sont pas prises en compte).*
  - *Elles ont été estimées pour les implantations non gérées (directions régionales ainsi que sites de Metz et de Bruxelles) dont la consommation représente 8 % de la consommation totale 2017 de la Caisse des Dépôts pour 11 % des surfaces occupées et 13 % de l'effectif.*
  - *Les consommations des tiers occupant des locaux exploités par la Caisse des Dépôts ont été déduites.*
  - *Les consommations appréciées au regard de l'effectif ont baissé entre 2016 et 2017 en raison de la prise en compte des effectifs non permanents dans le calcul du ratio ; à isopérimètre, la consommation moyenne d'eau par collaborateur s'élève à 13,49 m³, soit une baisse de 7 %.*
- *Bpifrance :*
  - *Les données portent sur le périmètre du siège social Le Vaisseau-Maison-Alfort (33 % des collaborateurs et 34 % de la surface totale des implantations de Bpifrance en 2017).*
  - *La hausse observée entre 2016 et 2017 s'explique par l'intégration effective, au cours du dernier exercice de reporting, du centre de formation au siège de Bpifrance, entraînant une augmentation des surfaces et de la consommation en valeur absolue.*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été estimées sur la base de 934 collaborateurs (contre 848 en 2016).*
- *CDC Habitat : Ces données ne sont actuellement pas suivies.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
  - *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 2 908 collaborateurs (contre 2 992 en 2016).*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *La baisse observée de la consommation globale et de celle appréciée au regard de l'effectif s'explique par le fait que, en 2016, une importante fuite d'eau sur l'un des sites d'Egis avait augmenté de manière anormale sa consommation ; la réduction de la consommation courante observée sur la plupart des sites a également contribué à cette baisse globale.*
- *Icade :*
  - *Les données portent sur le périmètre corporate de l'ensemble des sites occupés par Icade en Ile-de-France (64 % des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.*
  - *La baisse de la consommation d'eau en valeur absolue constatée entre 2016 et 2017 est principalement due au déménagement du siège vers le bâtiment Open (Issy-les-Moulineaux).*
  - *Les consommations appréciées au regard de l'effectif ont baissé entre 2016 et 2017 en raison du déménagement du siège vers le bâtiment Open (Issy-les-Moulineaux).*
- *Informatique CDC :*
  - *La baisse de la consommation d'eau en valeur absolue constatée entre 2016 et 2017 est liée à un périmètre de données disponibles réduit (intégration des sites d'Angers et d'Arcueil mais exclusion du site de Bordeaux pour cause d'indisponibilité des données).*

- *Les consommations 2017 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 700 collaborateurs (contre 788 en 2016).*

Gestion de l'eau en zone de stress hydrique

L'analyse des contraintes locales de la consommation d'eau du groupe CNP Assurances par l'*Aqueduct Water Risk Atlas* (*World Resources Institute*) indique :

- 3 % d'eau consommée en zone de stress « extrême » (contre 3 % en 2016) ;
- 3 % d'eau consommée en zone de stress « élevé » (stable par rapport à 2016) ;
- 55 % d'eau consommée en zone de stress « moyen à élevé » (contre 60 % en 2016) ;
- 6 % d'eau consommée en zone de stress « faible à moyen » (contre 5 % en 2016) ;
- 35 % d'eau consommée en zone de stress faible (contre 30 % en 2016).

Consommations de papier

Consommation de papier (en tonnes)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	- dont papier labellisé	- dont papier recyclé
Caisse des Dépôts*	720,3	776,3	934,0	-7,2 %	87,9 %	17,2 %
Bpifrance	104,0	126,4	140,0	-17,7 %	100,0 %	0,0 %
CDC Habitat	693,0	216,4	207,0	220,2 %	-	-
CNP Assurances	617,0	800,0	712,0	-22,9 %	99,8 %	1,8 %
Compagnie des Alpes	430,0	422,0	581,0	1,9 %	5,1 %	0,9 %
Egis	83,5	101,0	77,0	-17,3 %	100,0 %	-
Icade	62,9	245,0	111,0	-74,3 %	-	-
Informatique CDC	63,2	56,4	37,0	12,0 %	-	-
Transdev*	931,2	1 397,5	3 267,0	-33,4 %	-	70,3 %
Groupe	**3 705,1**	**6 655,4**	**6 066,0**	**-44,3 %**	**39,4 %**	**21,4 %**

** Les données 2016 ont été corrigées.*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données couvrent un périmètre plus large que celui de la taxe Ecofolio ; elles comprennent les impressions sous-traitées par Informatique CDC auprès des imprimeurs internes ainsi que les achats de papier de reprographie par les services.*
  - *L'intégralité du papier de reprographie est issue de forêts gérées durablement (IFGD).*
  - *La baisse constatée entre 2016 et 2017 est le résultat des actions de réduction de la consommation de papier conduites par les directions de l'Etablissement public ; ce résultat est d'autant plus notable que sur la même période, la part du papier de reprographie recyclé est passée de 5 % à 23 % des consommations de l'Etablissement public (le papier recyclé étant plus épais que le papier ordinaire).*
- *Bpifrance :*
  - *Les données 2017 sont issues des commandes facturées au cours de l'année écoulée ; elles portent essentiellement sur le papier d'impression à usage interne.*
  - *La baisse observée entre 2016 et 2017 s'explique par une meilleure intégration des écogestes dans le comportement des collaborateurs (réduction des impressions, etc.).*
- *CDC Habitat :*
  - *Les données 2017 correspondent à la quantité de papier achetée au cours de l'année écoulée.*
  - *La forte hausse constatée entre 2016 et 2017 est liée à l'intégration de la filiale Adoma dans le périmètre de reporting dont elle était exclue lors de l'exercice précédent. A périmètre constant, la consommation de papier de CDC Habitat en 2017 était de 162 tonnes (-25,1 % par rapport à 2016).*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
  - *Elles couvrent le papier consommé pour les usages internes (impressions) ainsi que pour les usages commerciaux ; une partie de ce papier est à la fois labellisé FSC et recyclé.*

- *La baisse constatée entre 2016 et 2017 est notamment liée au déploiement d'imprimantes multifonctions partagées sur tous les sites ainsi qu'à une baisse de la consommation de papier destiné à la communication « clients » (ex : dématérialisation des documents contractuels). L'année 2016 avait par ailleurs été marquée par une augmentation exceptionnelle de la consommation de papier suite à un changement de charte graphique.*

- *Compagnie des Alpes : Les données couvrent le papier consommé pour les usages internes (à 89,1 %) ainsi que pour les usages commerciaux (à 10,9 %).*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *Elles couvrent le papier consommé pour les usages internes ainsi que pour les usages commerciaux.*
  - *La baisse constatée entre 2016 et 2017 est liée à la réduction continue des impressions réalisées depuis l'installation de photocopieurs à badge multifonctions ; les variations sont également dues aux exigences des clients qui peuvent imposer - ou non - l'impression des divers documents contractuels.*
- *Icade :*
  - *Les données couvrent le papier consommé pour les usages internes (siège) ainsi que pour les usages commerciaux.*
  - *Les données 2017 relatives à la consommation pour usage interne du siège ont été estimées ; elles correspondent au poids des déchets recyclables non dangereux des bâtiments du fonctionnement interne qui correspondent en très grande majorité aux déchets de carton et de papier).*
  - *L'importante baisse constatée entre 2016 et 2017 est notamment liée aux efforts menés dans le cadre de la politique « zéro papier » d'Icade qui encourage la réduction de la consommation de papier au siège et la réduction de papier à usage commercial. Elle est également due à l'indisponibilité des données de certaines filiales.*
- *Transdev : La baisse constatée entre 2016 et 2017 est liée aux évolutions de périmètre ; les sites situés en Finlande ont notamment été exclus du périmètre des données environnementales tandis que certains réseaux locaux (Connexxion TAXI aux Pays-Bas) et pays (Inde) n'ont pas reporté leurs données.*

Production, gestion et valorisation des déchets

	Poids total de déchets produits (en tonnes)				Répartition des déchets par mode de traitement (en %)						Part de déchets dangereux (en %)
	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017	Réutilisation	Recyclage	Compostage	Valorisation énergétique	Incinération sans valorisation	Autres ou indéterminés	
Caisse des Dépôts	1 235,8	1 181,7	1 122,9	4,6 %	0,1 %	49,9 %	20,6 %	-	0,0 %	4,9 %	0,1 %
Bpifrance	136,3	149,8	160,0	-9,0 %	-	32,6 %	-	-	-	46,6 %	0,0 %
CDC Habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CNP Assurances	355,0	343,0	389,0	3,5 %	-	68,7 %	-	-	31,3 %	0,0 %	5,4 %
Egis*	401,8	384,4	410,5	4,5 %	-	18,7 %	21,9 %	42,1 %	16,9 %	-	0,0 %
Icade	143,6	91,5	99,0	56,9 %	0,0 %	30,4 %	0,0 %	0,0 %	69,6 %	0,0 %	0,0 %
Informatique CDC	173,5	74,0	96,7	134,6 %	-	21,6 %	13,1 %	31,8 %	-	33,5 %	5,0 %
Groupe**	**2 446,0**	**2 612,0**	**2 278,1**	**-6,4 %**	**0,1 %**	**43,4 %**	**14,9 %**	**22,7 %**	**11,4 %**	**7,4 %**	**-**

** Les données 2016 ont été corrigées.*
*** Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la production de déchets relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non significative).*

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
  - *Les données tiennent compte du pourcentage d'occupation des locaux par l'établissement public Caisse des Dépôts, y compris pour les déchets de l'AGR (service de restauration interne) ; ce mode de calcul a pour conséquence de surévaluer la production de déchets, surtout sensible pour le site d'Arcueil.*
  - *La hausse du poids des déchets produits constatée entre 2016 et 2017 est liée à l'amélioration du suivi des déchets (meilleure connaissance des modes de traitement dans le cadre du marché « déchets » et déploiement du tri des biodéchets sur tous les sites comportant un restaurant d'entreprise).*
  - *Les ordures ménagères des sites non concernés par le marché « déchets » de l'Etablissement public (directions régionales ainsi que sites de Bruxelles, Metz et Cholet) ont fait l'objet d'estimations, soit par le biais de sondages*

- dans les directions régionales notamment -, soit par application d'un ratio de 3 kg/m²/an. Elles ont été comptabilisées dans le mode de valorisation « Autres ou indéterminés ».
  - *Les données relatives aux déchets traités par le biais d'une mise en décharge avec récupération de biogaz ont été comptabilisées avec les données relatives aux déchets incinérés avec revalorisation énergétique ; les données relatives aux déchets traités par le biais de la méthanisation et aux graisses alimentaires traitées biologiquement ont été additionnées aux données relatives aux déchets compostés.*
  - *Les déchets comptabilisés dans la catégorie « Dangereux » correspondent aux déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) des infirmeries ainsi qu'aux déchets industriels spéciaux (DIS - huiles de vidange et chiffons) des ateliers automobiles.*
- *Bpifrance : Les données portent sur le périmètre du siège social Le Vaisseau-Maison-Alfort (33 % des collaborateurs et 34 % de la surface totale des implantations de Bpifrance en 2017).*
- *CDC Habitat : Les données sont indisponibles du fait de la difficulté à collecter l'information.*
- *CNP Assurances :*
  - *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
  - *En 2017, le volume de déchets de piles a fortement augmenté compte-tenu du remplacement des batteries des onduleurs.*
  - *Les déchets comptabilisés dans la catégorie « Dangereux » correspondent aux piles.*
- *Egis :*
  - *Les données concernent les activités d'Egis en France ; le site de Toulouse Egis Avia a été inclus dans le périmètre du reporting en 2017.*
  - *Elles ne couvrent pas la production de déchets de quatre sites qu'Egis partage en tant que locataire ; ces sites représentent 10 % de ses effectifs.*
- *Icade :*
  - *Les données portent sur le périmètre corporate de l'ensemble des sites occupés par Icade en Ile-de-France (64 % des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.*
  - *Les données relatives aux déchets produits dans le cadre du fonctionnement interne sont réparties en fonction du caractère recyclable ou non de ces déchets. Il est estimé que les déchets non recyclables sont incinérés.*
  - *La hausse constatée entre 2016 et 2017 s'explique par la production de déchets additionnels inhabituels survenue dans le cadre du déménagement du siège d'Icade à l'automne 2017.*
- *Informatique CDC : La hausse observée entre 2016 et 2017 est liée à une amélioration du périmètre de reporting, complet en 2017 alors qu'il n'était que partiel en 2016.*

Moyens financiers et non-financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux

Cette donnée n'est pas consolidée à l'échelle du Groupe.

Caisse des Dépôts

Cette donnée n'est pas disponible.

Filiales et participations stratégiques

- CDC Habitat :

CDC Habitat utilise différents outils en phase de conception. Dans le cas d'une opération certifiée NF Habitat / HQE, une analyse de site détaillée est intégrée au système de management responsable de cette opération. Lorsqu'il n'y a pas de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement ou que l'opération n'est pas certifiée, une fiche environnementale est mise à disposition du responsable de programme. Utilisée au stade de l'acquisition foncière, cette fiche permet de connaitre le contexte environnemental du projet et de mesurer ainsi les risques environnementaux et les protections à prévoir. Enfin, l'outil d'aide à l'éco-conception SNI Environnement est un moyen d'anticiper et de corriger les futurs impacts environnementaux générés par un projet. Les moyens financiers ne sont pas consolidés.

- Compagnie des Alpes :

Les filiales du groupe dispensent une formation régulière à leur personnel destinée à le sensibiliser à la protection de l'environnement, comme le tri des déchets, l'éco-conduite pour les conducteurs d'engins de damage, les éco-gestes et économies d'énergie, l'utilisation des produits chimiques. Ces formations ont représenté un volume de 1 169 heures pour la période de reporting.

- Egis :

Depuis 2015, le groupe Egis détient la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement. Dans ce cadre, une veille réglementaire ainsi qu'une évaluation de la conformité de ses sites sont effectuées. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des collaborateurs selon 2 axes : la réduction de

l'empreinte écologique du fonctionnement interne et l'optimisation des impacts environnementaux des projets. Le réseau social d'entreprise comporte par ailleurs des espaces dédiés à l'environnement et aux risques associés, et les compétences des spécialistes de cette thématique sont répertoriées. Egis dispose enfin d'entités spécialisées en environnement. Les moyens financiers ne sont pas consolidés.

- Icade :

La gestion des risques d'Icade s'appuie sur une cartographie de risques dont l'évaluation débouche sur la mise en place de plans d'action ou de procédures. L'efficacité de ces derniers est vérifiée régulièrement par environ 350 points de contrôle. En 2017, les équipes d'Icade en charge de la RSE et de la gestion des risques ont mené ensemble une revue approfondie des risques et opportunités extra-financiers, notamment liés à l'environnement. En 2017, près d'une soixantaine de risques RSE ont ainsi été identifiés (soit 30 % des 200 risques présents dans la cartographie). Cette analyse sera actualisée annuellement. Des équipes internes, régulièrement formées et appuyées par des cabinets de conseil externes, sont par ailleurs en charge de la prévention des risques environnementaux. Un outil informatique sert à la réalisation de revues en matière d'hygiène, de santé et de sécurité (HSE) sur le patrimoine. Ces revues incluent des contrôles et veilles réglementaires ainsi que le suivi des équipements à risques environnementaux. Certaines installations techniques, notamment les unités de production de chaleur ou de froid, utilisent des fluides potentiellement polluants qui font l'objet d'un reporting régulier et dont la maîtrise est assurée dans le cadre de la certification ISO 14 001 des parcs. En phase de construction, ces risques sont intégrés par la démarche HQE sur les nouveaux immeubles. Les principaux risques environnementaux sont pris en compte dans les certifications et labels environnementaux. Icade a ainsi consacré près de 176 000 € aux certifications HQE et ISO 14 001 et 50 001 et au label Ecojardin en 2017.

- Informatique CDC :

Des actions de sensibilisation sont menées en interne. La part des investissements spécifiquement consacrés à la protection de l'environnement n'est pas suivie.

- Société Forestière :

Dans le cadre de l'activité de gestion de patrimoines forestiers, les risques environnementaux (hors intrants et pollution des eaux) résident principalement dans la destruction de biodiversité et l'érosion des sols suite à l'exploitation des forêts. Ces risques sont systématiquement réduits par les pratiques de gestion durable mises en œuvre dans le cadre de la certification PEFC et du manuel de gestion durable certifié ISO 9 001 (ex : mise en œuvre de travaux mécaniques en lieu et place de dégagements chimiques). Les moyens financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux s'élèvent à 10 000 € (+/- 10 %).

- Transdev :

L'ensemble des programmes environnementaux du groupe et de chaque pays contribuent à la prévention des risques (ex : déploiement de systèmes de management environnemental, certifications, actions et programmes ciblés, développement d'innovations dans le cadre du programme d'expérimentation de bus électriques, etc.). Un programme spécifique de maîtrise des risques environnementaux est par ailleurs en cours de déploiement. Les moyens financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux ne sont pas consolidés à ce jour – un plan d'action est en cours afin de suivre cette donnée sur le périmètre France.

Responsabilités et procédures

Responsabilités en cas d'incident grave ou de violation de la réglementation en matière d'environnement

Caisse des Dépôts

Cette responsabilité est portée par le directeur général.

Filiales et participations stratégiques

- CDC Habitat :

Cette responsabilité est définie par la réglementation en cas d'incident.

- Egis :

Cette responsabilité dépend du contexte et du périmètre d'application de l'incident.

- Icade :

Ces sujets sont gérés par la direction de l'audit, des risques, de la conformité et du contrôle interne (DARCCI).

- Informatique CDC :

Cette information n'est pas disponible.

- Société Forestière :

Cette responsabilité est portée par le président-directeur général.

- Transdev :

Pour Transdev, qui exerce une partie de ses activités à l'étranger, cette responsabilité dépend de la législation du pays où le groupe opère. En fonction des dispositions locales, c'est généralement le dirigeant de l'entreprise concernée qui est ultimement et personnellement responsable.

Systèmes d'alerte en cas d'incident grave ou de violation de la réglementation en matière d'environnement

Filiales et participations stratégiques

- CDC Habitat :

CDC Habitat ne dispose pas de système d'alerte spécifique aux sujets environnementaux ; les incidents environnementaux sont tracés dans la base « incidents » du Groupe.

- Compagnie des Alpes :

La procédure de gestion de crise du groupe Compagnie des Alpes prend en compte les impacts environnementaux des événements majeurs qui pourraient se produire, par le biais d'un système d'alerte au sein des sites et entre les sites et le groupe.

- Egis :

Chaque collaborateur a la possibilité de faire remonter un incident environnemental dans la base « incidents ». Ces incidents sont traités dans le cadre de la gestion des non-conformités intégrée au système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (QSE). Ce dispositif, ouvert aux parties prenantes internes, est audité de manière interne et externe. Pour les parties prenantes externes, la mise à disposition d'un point de contact (téléphone, mail, réseau social, permanence, etc.) dépend des projets.

- Icade :

Icade dispose également d'un système d'alerte, intégré au dispositif de gestion des risques. Toute alerte, quelle que soit sa source, doit être centralisée par la cellule d'alerte (directeur des risques et directeur de la communication ou leurs suppléants) qui décide ou non de convoquer la cellule de crise décisionnelle (comité exécutif et directeur des risques). L'alerte est communiquée directement à la cellule d'alerte ou bien remonte la voie hiérarchique jusqu'aux membres du comité de coordination. En 2017, aucun incident sur des questions d'environnement n'a été enregistré (contre 3 incidents en 2016).

- Informatique CDC :

Cette information n'est pas disponible.

- Société Forestière :

Le système d'alerte de la Société Forestière se traduit par la rédaction d'une « fiche progrès » présentant le descriptif de l'incident, la réponse apportée, la mise en œuvre de cette réponse, l'ensemble des parties prenantes concernées. Cette « fiche progrès » est mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs et est centralisée au siège par le responsable des risques. Elle fait l'objet d'un suivi de mise en œuvre.

- Transdev :

Le dispositif de Transdev, spécifique aux incidents environnementaux, intègre une classification des alertes et un dispositif de communication dont les destinataires varient selon les situations (comité exécutif, directeur pays, directeur risques ou communication ou environnement ou sécurité).

Maîtriser les impacts des activités et des processus internes > Encourager les achats responsables

Politiques d'achat responsable

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique d'achat responsable structurée selon quatre axes :

1. Consommer responsable (intégration de critères RSE dans les marchés, évaluation RSE des fournisseurs, clauses d'insertion, recours privilégié aux TPE/PME ainsi qu'à l'innovation) ;
2. Maitriser les impacts sociétaux et environnementaux (achats auprès du secteur protéger et adapté, recours aux produits éco-responsables, intégration de la fin de vie des produits) ;
3. Rendre compte de l'état d'avancement des engagements du schéma promotionnel des achats durables publié fin 2017 ;
4. Sensibiliser et former les acheteurs et les prescripteurs.

Prise en compte des enjeux DD/RSE dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants

Ses marchés d'achats généraux et immobiliers intègrent, dans les cahiers des charges techniques et administratifs, des critères d'achats responsables et/ou des clauses contraignantes. Les achats de services intègrent à minima les clauses relatives à la relation prestataire/pouvoir adjudicateur (dématérialisation des échanges et priorité aux vidéoconférences afin de limiter les déplacements). En ce qui concerne les achats « métiers », la part de marchés intégrant des clauses RSE est en progression, même si elle demeure de nature incitative. Ces clauses concernent essentiellement la relation prestataire/pouvoir adjudicateur (voir précédemment). Les accords-cadres majeurs renouvelés en 2017 intègrent tous un questionnaire RSE.

Mesures de contrôle, suivi et accompagnement des fournisseurs et sous-traitants

Le contrôle des fournisseurs et sous-traitants s'effectue en phase de consultation, dans le cadre des achats immobiliers (travaux/maintenance) et des achats généraux essentiellement. Les fournisseurs, en appui de leur offre, doivent renseigner un questionnaire RSE ou répondre à des engagements sur lesquels ils sont évalués. Cette évaluation repose sur un ou plusieurs des critères de sélection des offres et pèse dans le choix définitif du titulaire. Un suivi est effectué pour les achats immobiliers à travers le reporting demandé lors de l'exécution des prestations. L'objectif est de vérifier le respect des engagements pris par les fournisseurs (par rapport à leur offre technique) ainsi que celui du cahier des charges. Pour les achats généraux, le suivi est effectué à travers le pilotage du service en charge de cette mission. Cela se traduit également par la vérification du respect des engagements des fournisseurs ainsi que celui du cahier des charge.

Filiales et participations stratégiques

- Bpifrance :

Bpifrance s'est dotée d'une fonction « Achats » afin de renforcer la transparence et de faciliter l'homogénéité des processus, d'évaluer ses fournisseurs et prestataires et d'assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption (en application de la loi Sapin 2). Les principes appliqués sont les suivants : équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final), absence de conflits d'intérêts, respect des procédures applicables en matière de cadeaux, de marques d'hospitalité et d'autres avantages, confidentialité des échanges ainsi que traçabilité et archivage de l'ensemble du processus d'achat. Ces processus comportent par ailleurs une annexe « Bonnes pratiques » qui invite les acheteurs à évaluer la responsabilité sociétale des fournisseurs en matière de respect de l'environnement, de performance sociale et de gouvernance. Enfin, Bpifrance a renforcé et à diversifier les prestations pour lesquelles elle a recours aux entreprises du secteur protégé et adapté. Pour cela, elle a notamment renforcé la sensibilisation de ses différents services « Achats ». La politique d'achats responsables de Bpifrance étant incitative, la prise en compte des enjeux RSE reste ponctuelle.

- CNP Assurances :

Concernant le groupe CNP Assurances, l'intégration de la RSE dans la politique d'achats est développée en priorité dans les grandes entités que sont CNP Assurances et le groupe Caixa Seguradora. Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE. La charte éthique et déontologique interne aux achats ainsi que le code de déontologie gouvernent leurs pratiques achats. La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou de prestations intellectuelles de CNP Assurances est située en France.

Prise en compte des enjeux DD/RSE dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants

Les principaux appels d'offres et consultations comportent un volet RSE, critère de qualification de la proposition, et une plaquette sur l'engagement sociétal de l'entreprise est transmise avec les dossiers de consultation. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats. De son côté, le groupe Caixa Seguradora intègre depuis 2008 dans ses contrats des clauses de responsabilité sociale et environnementale qui reposent sur les engagements du Pacte mondial.

Mesures de contrôle, suivi et accompagnement des fournisseurs et sous-traitants

CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis afin de mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques de ses fournisseurs. Chaque année, une partie des 200 plus gros fournisseurs de CNP Assurances est ainsi évaluée. La moyenne en 2017 est de 57,3/100 pour les 74 fournisseurs évalués. Au cours de l'année 2017, avec le déploiement de l'outil E-achat, les principaux appels d'offres et référencements ont fait l'objet d'une demande systématique de notation EcoVadis, devenu l'un des critères de notation des offres.

- Compagnie des Alpes :

La politique de la Compagnie des Alpes se déploie autour de trois axes :

1- Avantage compétitif et efficacité économique (quantitative et qualitative) ;

2- Déontologie ;

3- Développement durable et achats responsables.

Dans le cadre de son ancrage territorial, le groupe choisit des fournisseurs – si possible – locaux, reconnus et partageant les mêmes valeurs en termes de prévention des risques et de respect de l'environnement. Dès que cela est pertinent, les contrats prévoient par ailleurs des clauses concernant la protection de l'environnement et un plan de prévention, éventuellement accompagné d'un guide « Prévention-Sécurité-Environnement ». Enfin, les acteurs de la filière « Achats » doivent être intraitables vis-à-vis d'un fournisseur qui ne respecterait pas les droits fondamentaux reconnus au plan international. A titre d'exemple, toute relation commerciale sera immédiatement interrompue avec des sous-traitants ayant recours directement ou du fait de ses sous-traitants au travail des enfants, au travail illégal ou au travail forcé.

- Egis :

Bien que ne disposant pas de politique d'achats responsables formalisée, le groupe Egis mène des actions s'inscrivant dans une telle démarche (ex : définition de politiques éco-responsables encadrant les déplacements de ses collaborateurs, recours aux entreprises du secteur protégé et adapté, recyclage d'une partie des équipements informatiques, etc.). Pour ses principaux achats, il a mis en œuvre des mesures spécifiques : définition d'un *« Code of Ethics for Partners »* et réalisations d'évaluations KYC pour les prestations intellectuelles. Egis a par ailleurs intégré des clauses RSE dans certains de ses contrats, notamment pour les achats liés à l'exploitation de ses immeubles et dans le cadre de prestations intellectuelles. Le groupe travaille à faire augmenter la présence de telles clauses et critères RSE dans ses achats de prestations. Une réflexion a notamment été initiée sur l'intégration de clauses d'insertion dans les consultations relatives aux projets situés en France, en lien notamment avec l'évolution du code des marchés publics.

- CDC Habitat :

La politique d'achat de la SNI vise à systématiser l'intégration de critères RSE dans les marchés et à recourir à des pratiques de consommation raisonnée et durable. Des actions sont également mises en place pour promouvoir le recours à la sous-traitance au secteur adapté et protégé en proposant des contrats de service ESAT. Un outil de cartographie des TPE/PME a par ailleurs été mis en place. Enfin, des critères environnementaux (ex : chantiers verts) et sociaux (ex : sécurité et santé des intervenants) sont insérés dans les appels d'offres de marché de travaux et de maîtrise d'œuvre.

- Icade :

Icade renforce graduellement sa politique d'achats responsables. Depuis 2015, tous les nouveaux contrats de prestation de services du pôle Foncière Tertiaire ainsi que les nouveaux chantiers du pôle Promotion doivent signer la charte d'achats responsables du groupe. Les fournisseurs s'engagent ainsi à respecter des clauses relatives à l'emploi et à l'insertion, au respect des droits de l'homme et du travail, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, à la protection de la santé et de l'environnement, à l'utilisation durable des ressources, à la loyauté des pratiques et la prévention de la corruption. Par ce dispositif engageant – le respect de la charte fait pleinement partie des obligations contractuelles du fournisseur – Icade suit les principes érigés par le Pacte mondial des Nations unies.

Prise en compte des enjeux DD/RSE dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants

Au-delà des principes RSE inscrits dans la charte d'achats responsables, Icade a défini une série d'exigences spécifiques vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants. L'ensemble des nouvelles constructions doivent utiliser des matériaux et produits respectant des standards exigeants en matière de respect de l'environnement et de santé. En outre, Icade prévoit des clauses spécifiques incitant ses prestataires d'entretien d'espaces verts à utiliser des techniques respectueuses de l'environnement. En ce qui concerne les impacts sociétaux de sa politique d'achat, Icade a augmenté de 50 % son recours au secteur du travail protégé et adapté depuis 2015, avec un an d'avance sur l'objectif fixé. Le recours aux emplois d'insertion est en outre systématique sur les chantiers d'envergure.

Mesures de contrôle, suivi et accompagnement des fournisseurs et sous-traitants

Pour s'assurer du bon respect de la charte, Icade évalue, depuis 2016, les principaux fournisseurs du pôle Foncière Tertiaire en ayant recours à l'agence EcoVadis. Soumis à un bilan annuel, les fournisseurs évalués pourront, le cas échéant, se voir proposer un plan d'action. En ligne avec l'objectif que s'est fixé Icade, 100 % des principaux fournisseurs ont été évalués en 2017.

Enfin, les sous-traitants du pôle Promotion et du pôle Foncière Tertiaire ont l'obligation de souscrire à un abonnement auprès d'une plateforme de contrôle des documents de vigilance. Cela permet ainsi de vérifier que les entreprises travaillant pour Icade respectent le Code du travail. Conformément au Code du travail, dans le cadre de l'ensemble de ses chantiers de construction, une prestation de coordination de la sécurité et de la protection de la santé est assurée par un spécialiste indépendant qui garantit l'exhaustivité du suivi des règles de sécurité.

- Informatique CDC :

Informatique CDC n'a pas formalisé de politique en matière d'achats responsables. Un paragraphe de sensibilisation au développement durable figure cependant dans tous ses appels d'offres. En outre, des critères RSE sont intégrés dans certains appels d'offres en fonction de la prestation sollicitée.

- SCET :

La SCET a signé et reconduit des contrats avec des fournisseurs labellisés, en matière de développement durable notamment, pour la location de longue durée de véhicules (choix de véhicules à motorisation essence en remplacement de diesel), les copieurs, le mobilier de bureau, les fournitures de bureau, le recyclage des consommables informatiques, piles, papier, etc.

- Société Forestière :

Les marchés relatifs à la gestion forestière passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre des engagements de certification de gestion durable PEFC de ces derniers. Les entreprises répondant aux appels d'offre s'engagent ainsi à respecter les cahiers des charges de PEFC ou à y adhérer. La Société Forestière est attentive au respect de ces engagements lors de la contractualisation et du suivi des marchés pour le compte des propriétaires. Les achats

de matériel informatique se font en fonction des accords-cadres de la Caisse des Dépôts qui intègrent la dimension durable dans les critères de sélection des offres.

- Transdev :

La politique Achats Responsables déployée par Transdev repose sur les axes suivants :

1- Intégration de la charte « fournisseurs » RSE que les fournisseurs doivent parapher dans l'ensemble des contrats d'achat (périmètre France) ;

2- Transmission d'un questionnaire de pré-qualification demandant aux fournisseurs de préciser leurs actions RSE en phase de consultation ;

3- Insertion de clauses relatives au respect des règles et normes environnementales ou relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs ; renforcement des exigences sur certains sujets (ex : véhicules, gestion des déchets spéciaux comme les huiles de vidange, etc.) avec des critères éliminatoires pour les candidats ne présentant pas d'actions ou ne respectant pas les normes sur ces sujets ;

4- Mise en place d'une plateforme de traitement des documents légaux des prestataires de services et sous-traitants pour lutter contre le travail illicite ;

5- Réalisation d'une évaluation RSE pour 32 fournisseurs stratégiques (au regard des montants, des enjeux métiers et de la réglementation) par un cabinet extérieur ;

6- Rédaction d'une procédure de gestion des risques liés aux fournisseurs (périmètre France).

Le déploiement de la plateforme de traitement des documents légaux des prestataires de services et sous-traitants, MyProcurement, s'est achevé en 2017. Cette plateforme concerne quelques 3 000 fournisseurs qui doivent obligatoirement l'utiliser. Lors de la création d'un nouveau fournisseur dans l'outil dédié, celui-ci est automatiquement dirigé vers la plateforme MyProcurement pour y déposer ses documents légaux.

La campagne d'évaluation RSE, menée par Transdev au premier semestre 2017 auprès de 32 fournisseurs, a porté sur les critères suivants (20 questions par critère avec justificatifs à joindre) :

- prérequis (existence d'une démarche RSE, identification et gestion des risques, respect des droits de l'homme, dialogue avec les parties prenantes) ;
- gouvernance (objectifs et responsabilisation, leviers de performance et différenciation, mise en œuvre de la démarche, communication externe) ;
- environnemental (système de management environnemental, pollutions, ressources naturelles, éco conception) ;
- sociétal (politique d'achats responsables, dynamisme et développement des territoires, contribution à l'économie locale, qualité et conformité du service/produit) ;
- social (système de management de la santé et de la sécurité au travail, diversité/inclusion, bien-être au travail, culture et management).

14 fournisseurs ont répondu en totalité au questionnaire, avec une note moyenne obtenue allant de 73,9 à 99,1 sur 100. 6 d'entre eux ont répondu partiellement et 13 n'ont pas répondu (ou de façon trop partielle pour que leurs réponses puissent être analysées). Un plan d'action va être proposé aux fournisseurs ayant répondu à l'intégralité du questionnaire et fera l'objet d'un suivi. Ces évaluations font faire l'objet d'une communication spécifique interne et externe en 2018.

Les critères de cette évaluation sont par ailleurs utilisés dans la sélection des nouveaux fournisseurs dans le cadre des appels d'offres stratégiques.

Encadrer les risques liés aux fournisseurs

La procédure de gestion des risques liés aux fournisseurs porte sur les risques suivants : travail illicite, risque de dépendance financière, délit de marchandage et prêt illicite de main d'œuvre,

santé et sécurité des salariés des prestataires et sous-traitants intervenant pour le compte de Transdev. Elle présente les différents risques et donne les éléments pratiques permettant aux entités de les évaluer et de mettre en place les actions correctrices nécessaires. Déployée courant 2017, elle est obligatoire pour toutes les entités en France.

Intégrer des critères DD/RSE dans les achats

- Achats de fonctionnement interne :

- Caisse des Dépôts :
  - 97 % des achats généraux (contre 95 % en 2016)
  - 100 % des achats immobiliers
- CNP Assurances : 100 % des achats sur le périmètre France
- Informatique CDC : 11 % des marchés
- SCET : 75 % des achats (contre 50 % en 2016)
- Transdev : 100 % des contrats signés par la direction des achats France

- Achats « métiers » :

- Caisse des Dépôts : 90 % des achats
- Icade : 100 % des nouveaux contrats du pôle Promotion (2/3 de son chiffre d'affaires)
- Transdev : 100 % des achats réalisés par la direction des achats France

Contrôler les fournisseurs et sous-traitants sur des critères DD/RSE

- Caisse des Dépôts : 95 % des fournisseurs et sous-traitants
- CNP Assurances : 38 % du montant total des achats (74 fournisseurs)
- Icade : 85 %* des achats (contre 63 % en 2016)
- SCET : 15 % des fournisseurs et sous-traitants (évaluations ponctuelles)
- Société Forestière : 10 % des fournisseurs et sous-traitants (estimation)
- Transdev : 23 % des dépenses réalisées en 2017

** Estimation du montant d'achats de prestations de services du pôle Foncière Tertiaire incluant les parcs et bâtiments de bureaux cédés au cours de l'exercice 2017.*

Recours aux entreprises du secteur protégé et adapté

Montant des achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté (en € hors taxes)	2017	2016	2015	Evolution 2016/2017
Caisse des Dépôts	741 583	849 668	811 000	-12,7 %
Bpifrance	433 726	679 000	685 000	-36,1 %
CDC Biodiversité	2 000	2 000	2 000	0,0 %
CDC Habitat	933 949	982 000	-	-4,9 %
CDC International Capital	-	-	-	-
CNP Assurances	976 142	1 122 950	-	-13,1 %
Compagnie des Alpes	-	-	-	-
Egis	210 800	206 900	225 000	1,9 %
Icade	172 405	132 008	114 896	30,6 %
Informatique CDC	104 000	45 000	-	131,1 %
SCET	4 000	5 000	500	-20,0 %
Société Forestière	2 059	-	150 000	-
Transdev	-	-	-	-
Groupe	**3 580 664**	**4 024 526**	**1 988 396**	**-11,0 %**

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *Caisse des Dépôts : La baisse constatée entre 2016 et 2017 s'explique par l'exclusion d'un prestataire du périmètre de*

ces données (suite à la perte de son statut d'ESAT) ainsi que par la diminution du contrat de saisie de données du site de Bordeaux.

- *CNP Assurances : La baisse constatée entre 2016 et 2017 s'explique par la réduction d'une activité de sous-traitance confiée à l'Association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés (ANRH) du fait de l'interruption prochaine d'un partenariat avec le Crédit Agricole.*
- *Egis : Les données portent sur le périmètre des activités situées en France.*
- *Informatique CDC : La hausse constatée entre 2016 et 2017 est liée à un volume d'achat accru auprès de l'un des deux prestataires auxquels le GIE a recours.*
- *Transdev : Ces données ne sont pas consolidées au niveau du groupe.*

Plusieurs entités du Groupe font appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté : la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, Bpifrance, Egis (périmètre France), Icade, Informatique CDC, la SCET, CDC Habitat, CNP Assurances, Transdev (montant indisponible) et la Société Forestière.

Au total, près de 3,6 M€ d'achats ont été réalisés auprès du secteur protégé et adapté au sein du Groupe en 2017 - en baisse par rapport à 2016. Les achats concernés portent principalement sur des fournitures de bureau ainsi que sur certains types de prestations : secrétariat et édition (impression, publipostage), gestion des déchets ainsi qu'entretien des bureaux et des espaces verts.

Deux filiales se sont démarquées par leurs efforts au cours de l'année passée : Informatique CDC et Icade. Cette dernière a atteint, avec un an d'avance, son objectif d'augmenter son volume d'achats auprès du secteur protégé et adapté de 50 % par rapport au niveau de 2015 - fixé à 2018.

La SCET souhaite quant à elle augmenter sa propre part en 2018.

Délais de paiement des fournisseurs et sous-traitants

Délai de paiement des fournisseurs et sous-traitants (en nombre de jours)	2017
Caisse des Dépôts	20
Bpifrance	-
CDC Biodiversité	32
CDC Habitat	-
CNP Assurances	47
Compagnie des Alpes	-
Egis	30
Icade	45
Informatique CDC	45
SCET	60
Société Forestière	51
Transdev	-
Groupe	**41**

Précisions méthodologiques et commentaires :

- *CNP Assurances : Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
- *Icade : Le délai de paiement généralement convenu avec les fournisseurs est compris entre 30 et 60 jours.*
- *SCET : Le délai indiqué varie de plus ou moins 5 jours en fonction des agences.*

Veiller au respect des droits de l'homme

Politiques et mesures en faveur du respect des droits de l'homme

- Compagnie des Alpes :

Les sites qui forment le groupe Compagnie des Alpes s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), étant précisé que ces directives sont entièrement traduites dans le droit du travail de la plupart des pays dans lesquels le groupe exerce ses activités. Concernant plus spécifiquement le travail forcé et le travail des enfants, la seule activité du groupe potentiellement concernée est la vente de certains produits dans les boutiques des sites des destinations de loisirs. Des précautions sont ainsi prises au niveau des processus de fabrication. Depuis 2011, des audits sont en effet menés dans les usines des principaux fournisseurs du Sud-Est asiatique pour les achats réalisés pour les boutiques des destinations de loisirs. Ces audits sont réalisés sur la base de critères sociaux (travail des enfants, travail forcé, discrimination, temps de travail, rémunération, santé et sécurité, etc.). Six à huit audits sont organisés chaque année par le biais d'une société spécialisée, principalement pour les usines de jouets et d'articles de vaisselle. Les résultats obtenus à ce jour montrent que les critères sociaux sont respectés.

- CDC Habitat :

CDC Habitat veille au strict respect des droits de l'homme. Acteur majeur de la politique du logement et de la cohésion sociale, il œuvre en autre pour les publics les plus fragilisés, en particulier à travers sa filiale Adoma (hébergement d'urgence, accueil des migrants, etc.).

- CNP Assurances :

Conformément à son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies depuis 2003, CNP Assurances s'assure du respect des lois et de la réglementation des droits humains de chaque pays. Parmi ses filiales, CNP Argentine, le groupe Caixa Seguradora et CNP UniCredit Vita sont également signataires. En vertu de cet engagement, aucune des entités du groupe CNP Assurances n'a recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Cet engagement se traduit notamment dans la gestion des actifs financiers : le respect des droits de l'homme est ainsi un critère dans la sélection des investissements en actions et en obligations. CNP Assurances a également défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités, incluant les pays identifiés par *Freedom House* et *Transparency International* comme posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption. Une vigilance particulière est également portée à ce sujet dans la gestion du patrimoine immobilier.

En matière de relation avec les fournisseurs, la clause sociale RSE type des contrats de CNP Assurances prévoit que le prestataire s'engage à agir contre les violations aux droits de l'homme, ainsi qu'à respecter la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En matière de gestion des ressources humaines, l'Intranet informe les collaborateurs de CNP Assurances de leurs droits (convention collective, dialogue social, diversité professionnelle, gestion du stress, etc.). Un espace syndical permet une communication continue des syndicats envers les collaborateurs. Enfin, les filiales reportent annuellement sur leur situation sociale à la maison mère, notamment sur les quatre grands principes fondamentaux que sont le respect des droits de l'homme, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'accompagnement des collaborateurs dans la durée et la promotion de l'égalité des chances.

- Egis :

Le Code de management des ressources humaines d'Egis reprend les grands principes relatifs aux conditions de travail et au travail des enfants. Finalisé en 2017, il est en parfait alignement avec le Pacte mondial des Nations unies dont Egis est signataire depuis 2012. Un plan d'action, réparti entre la direction du contrôle interne et la direction des ressources humaines du groupe, a également été défini. A titre de plan d'action initial, une vérification par voie auto-déclarative, concernant les principes fondamentaux en matière de législation du travail appliqués dans les différentes entités de la direction des

régions internationales, a été engagée. Les unités couvrant les différentes régions du monde où le groupe opère ont également fait l'objet d'une étude bilancielle. A l'issue de cette étude, il a été décidé de produire plusieurs processus devant s'imposer à toutes les entités en matière de conditions de travail, d'intégration, de rémunération, de mobilité, etc.

- Icade :

Les principaux enjeux d'Icade sont relatifs aux conditions de travail de ses collaborateurs et à celles des collaborateurs de ses sous-traitants. Le groupe est très attaché au respect des droits humains en son sein et applique scrupuleusement toutes les règlementations françaises à ce sujet. Il s'attache à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de travail conformes aux normes internationales et nationales en matière de droit du travail, mais aussi de protection sociale. Icade veille ainsi au respect des salaires minima édictés tant sur le plan législatif qu'en matière conventionnelle, qu'il s'agisse des accords négociés au niveau de la branche professionnelle ou dans l'entreprise. Sur le point des rémunérations, Icade s'attache particulièrement à respecter les principes édictés par l'OIT relatifs au « salaire égal pour un travail égal ». Ce point fait l'objet d'un suivi attentif au travers des indicateurs observés dans le cadre des bilans sociaux. Icade s'attache à respecter l'ensemble des dispositions légales et conventionnelles édictées en matière de durée du travail, de droit au repos hebdomadaire, de droits aux congés et de protection sociale (accès à des régimes de frais de soins de santé et de prévoyance). Les initiatives récentes menées pour renforcer les droits fondamentaux des collaborateurs concernent notamment les plans d'action et accords visant à lutter contre les discriminations (ex : accord intergénérationnel et accord sur l'égalité hommes-femmes en 2017).

La responsabilité d'entreprise d'Icade porte également sur les relations avec ses sous-traitants, que le groupe estime devoir faire adhérer à ses valeurs. Dans le cadre de sa politique d'achats, il attend notamment de ses sous-traitants un traitement des collaborateurs décent et conforme aux règles du travail français ainsi que le refus du travail illégal. Depuis 2015, 100 % des nouveaux contrats de prestations de services du pôle Foncière Tertiaire et tous les nouveaux chantiers du pôle Promotion sont soumis à la charte d'achats responsables du groupe qui porte notamment sur le respect des normes de travail et des droits de l'homme. Tout manquement grave et délibéré d'une entreprise aux principes exposés dans cette charte constitue un manquement à ses obligations contractuelles. Pour lutter contre le travail illégal, Icade a par ailleurs mandaté des prestataires pour collecter et vérifier l'ensemble des documents administratifs attestant que les entreprises qui travaillent pour elle respectent le Code du travail. L'ensemble des sous-traitants du pôle Promotion et du pôle Foncière Tertiaire doivent souscrire un abonnement auprès de l'un de ces prestataires.

- Transdev :

L'engagement de Transdev sur ce sujet se traduit par son adhésion au Pacte mondial des Nations unies. En 2013, le groupe s'est doté d'une charte RSE fournisseurs qui est intégrée à ses contrats. Cette charte précise que les fournisseurs doivent prendre connaissance et respecter les lois et réglementations internationales, nationales et locales qui leurs sont applicables en fonction de leurs activités et du pays dans lequel ils les exercent, dont notamment la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les conventions fondamentales de l'OIT. En adhérant à la charte, les fournisseurs s'engagent ainsi à respecter et à mettre en œuvre les principes décrits dans le code d'éthique du groupe et à s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent et les mettent en œuvre, dans le respect des dispositions légales applicables. Le respect de cette charte par le fournisseur, constitue l'une des obligations essentielles du contrat.

Intégrer des clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords commerciaux et contrats

Depuis 2015, 100 % des nouveaux chantiers du pôle Promotion – qui représente 2/3 du chiffre d'affaires d'Icade – sont signataires de la charte d'achats responsables qui inclut des clauses de respect des droits de l'homme.

Au niveau de CNP Assurances, les principaux appels d'offres et consultations comportent un volet RSE, critère de qualification de la proposition, tandis que des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats. Le groupe Caixa Seguradora intègre par ailleurs, dans ses contrats, des clauses RSE reprenant les engagements du Pacte mondial.

Responsabilités et procédures

Les filiales du Groupe concernées par les enjeux relatifs au respect des droits de l'homme encadrent ces sujets par leurs codes internes et règlements intérieurs, leurs procédures de gestion des risques et des incidents, ainsi que leur dispositif déontologique (ex : déontologue, système d'alerte éthique, etc.).

Crédit photo : Jean-Marc Pettina – Caisse des Dépôts